

Pas de plébiscite

MAIS UNE MARINE IMPERIALE

Enfin, nous savons — à peu près — à quoi nous en tenir. C'est l'hon. M. Pelletier, qui, au banquet donné en son honneur, à Québec, a formulé la politique du gouvernement Borden sur la contribution du Canada à la défense navale de l'Empire.

"Le premier ministre, a-t-il dit, (nous citons le compte rendu de la "Gazette") qu'on ne suspectera pas) a déclaré que LES CANADIENS SE RENDENT PARFAITEMENT COMPTE DE LEURS DEVOIRS ENVERS LA GRANDE BRETAGNE ET ENVERS L'EMPIRE; que la question de la défense navale serait posée en considération et sérieusement étudiée. ON CONSULTERAIT L'AMIRAUTÉ sur la question, puis le gouvernement formulerait une politique qui serait soumise à l'approbation du peuple canadien tout entier."

Si le gouvernement formule une politique navale pour la soumettre au peuple, il ne pourra le faire, constitutionnellement, qu'en en prenant la responsabilité, et cette consultation du peuple ne pourra se faire que par des élections générales.

Donc, pas de plébiscite. A quoi bon un plébiscite, d'ailleurs? Tous les CONSERVATEURS, y compris MM. Monk, Pelletier et Nantel, se sont-ils pas d'accord? Le ministre des Postes s'en explique très clairement en ces termes (toujours d'après le compte rendu de la "Gazette") :

"J'ai à dire ceci, qu'il n'y a VRAIMENT PAS BESOIN D'UNE CONSULTATION DIRECTE DU PEUPLE, pour savoir si, NOUS, CONSERVATEURS, devrions abandonner ou non la politique Laurier sur cette question. Il ne nous a pas fallu longtemps pour arriver à la conclusion unanime qu'il fallait abandonner une politique aussi inacceptable que celle de l'ancien gouvernement."

C'est bien clair, n'est-ce pas? La politique Laurier va être abandonnée. On va consulter de nouveau l'Amirauté, et, d'après ses instructions — puisque si l'on ne voulait pas suivre ses instructions, il n'y aurait pas besoin de le consulter — sur ses instructions, disons-nous, on adoptera un programme de défense navale qui sera soumis au peuple, comme tous les autres actes du gouvernement, aux prochaines élections générales.

Voilà bien la politique navale du gouvernement Borden, telle qu'exposée par le ministre des Postes.

Nous demandons à ceux qui ont quelque souvenir de la campagne électorale, et ce doit être à peu près tout le monde, si c'est bien là la politique que le parti conservateur a exposée sur les hustings et dans ses journaux.

Oh sont les protestations que, n'étant qu'une colonie, nous ne devons aucune contribution à la défense de l'Empire?

Oh est le drapeau anglais troué de balles? Les entrailles fumantes des Canadiens évanouies sur le pont des navires anglais par les boulets japonais ou chinois? Oh sont les enfants arrachés des bras de leur mère? Oh sont les Anglais qui faisaient boire leurs chevaux dans les calices?

Oh sont, en un mot, tous les appels des nationalistes à la peur, toutes leurs évocations des horreurs de la guerre?

Oh sont, d'un autre côté, les protestations des conservateurs hypocrites qui se cachaient le visage sous le masque nationaliste, les Monk, les Pelletier, les Nantel, qui juraient de ne jamais admettre le principe même d'une contribution à la défense de l'Empire?

Oh est leur promesse d'un plébiscite?

Tout ça a été emporté par le vent du 21 septembre, par le vent orange, qui, du fond d'Ontario, a balayé le premier ministre français du Dominion.

De tout cela, il ne reste plus que des portefeuilles et des places pour les amis.

Car, est-il difficile de prévoir quelle sera la politique navale du gouvernement Borden après consultation avec l'Amirauté?

L'Amirauté a demandé à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande de se construire une marine locale, composée, pour chacune, d'un dreadnought, de croiseurs et de contre-torpilleurs. Elle ne pourra demander moins au Canada. Et M. Monk lui-même, en 1900, déclarait que ce serait une honte pour le Canada de faire moins pour l'Empire que les autres colonies.

Nous aurons donc une marine locale, comprenant un, ou peut-être deux dreadnoughts, puisque nous avons deux côtes à défendre, et un nombre correspondant de croiseurs et de contre-torpilleurs.

Cela nous coûtera dans les quarante à cinquante millions, et pour que notre marine soit plus tôt construite, on la fera construire en Angleterre. Nos millions feront vivre les ouvriers anglais et irlandais, tandis que les nôtres chercheront d'autres travaux.

Et il faudra pour ces navires le double de marins — Bonnes gens qui craignent la conscription, qu'en pensez-vous? Qu'en pensent les braves et naïfs éducateurs qui faisaient signer par leurs élèves des pétitions "contre la guerre"?

Non, vraiment, on n'a jamais vu dans l'histoire plus ignoble duperie que celle dont viennent de se rendre coupables les conservateurs et leurs alliés castors-nationalistes dans notre province.

Le peuple canadien-français est parfois lent à comprendre qu'on s'est moqué de lui. Il lui faut le temps pour bien saisir la portée des trahisons dont il est la victime. Mais quand il a compris, il est implacable. Et gare à ce moment décisif, inflexible, dont nous ne manquerons pas d'activer l'avènement. Comme il va balayer dans son juste courroux, toute cette tourbe hypocrite, tous ces faiseurs, ces malandrins, ces relâches de la plume et de la parole, comme il les a déjà balayés en 1896 et en 1900!

Oh serez-vous alors, Monk, Pelletier, Bourassa et complices? Et oh seront vos dupes?

Les plumes du paon

COMMENT L'HON. M. PELLETIER S'ARROGE LES MERITES DE SON PREDECESSEUR.

L'effronterie — il n'y a pas d'autre mot que celui-là — de l'hon. L. P. Pelletier, à Québec, a été incommensurable.

Il a eu le front de réclamer comme siennes deux améliorations de notre service postal et du service télégraphique, qu'il n'a même pas eu à signer, et dont tout le mérite appartient à l'hon. M. Lemieux.

Il s'est vanté d'avoir conclu avec le ministre des Postes de France un arrangement pour l'échange par voie directe de colis postaux entre les deux pays.

Cet arrangement, négocié par l'hon. M. Lemieux à son dernier voyage en Europe, était définitivement arrêté, il avait été signé par l'hon. M. Lemieux, mais le ministre des Postes de France ne l'avait pas encore signé. Nous en avons donné les détails en son temps. Il établit un tarif considérablement réduit pour les colis postaux de 1 à 5 kilogrammes (21-10 à 11 livres).

Le dégrèvement des taxes du câble,

résultat des travaux de l'hon. M. Lemieux depuis plusieurs années, a été définitivement acquis il y a déjà plusieurs semaines et vient d'être mis en vigueur par les compagnies de câbles. L'hon. M. Samuel, ministre des Postes d'Angleterre, en annonçant l'autre jour cette mise en vigueur aux Communes de Londres, en donnait explicitement le crédit à l'hon. M. Lemieux.

Et le géant Pelletier, paré des plumes volées, s'est pavé devant des banquettes à Québec, dont pas un n'a eu le courage de le rappeler à la décence.

Mais M. Pelletier, depuis qu'il est au ministère des Postes, a eu tout son temps pris par la besogne beaucoup plus à sa taille et dans ses goûts de destituer les employés libéraux de son département, les facteurs libéraux, les matras et maîtresses de postes des campagnes.

Comment aurait-il pu trouver, un instant à consacrer à ces améliorations, pour le bénéfice du public?

Les fruits du 21 septembre

Les cultivateurs d'Ontario commencent à se rendre compte de la signification de leur vote du 21 septembre.

On leur avait dit que la réciprocité leur permettrait de vendre plus cher ce qu'ils ont. A vendre et de payer moins cher ce qu'ils doivent acheter.

Ils n'ont pas voulu le croire. Ils ont, surtout, eu peur de l'annexion. Et puis il y avait ce Français Laurier et le décret "Ne Temere".

Tout de même, aujourd'hui c'est fait, ils se demandent si, vraiment, ils ont bien fait.

Et lorsque l'on vient leur démontrer, chiffres et cotés en mains, que: Aux Etats-Unis, aux prix actuels du marché, on peut acheter une lieuse pour le prix qu'on peut obtenir de 163 minots d'orge. Au Canada, il faut vendre 437 minots de la même orge, pour acheter la même lieuse.

Ils se grattent anxieusement la tête et marmottent entre les dents des choses que les cabaleurs, orateurs et députés torys ne prendraient point pour des compliments.

La vente des places du gouvernement

Quelques journaux conservateurs cherchent à faire du capital politique avec une affaire de police correctionnelle qui vient de se passer à Montréal.

Un individu, qui se prétendait en relations intimes avec les ministres de l'ancien gouvernement, avait obtenu de différentes personnes des sommes d'argent moyennant quoi il leur promettait des places dans le service civil. Il présentait à ses dupes de fausses déclarations signées tantôt "Lemieux", tantôt "Bordeaux", et depuis le 21 septembre, "Poster" ou "Borden", disant qu'il fallait verser \$25 de plus pour obtenir la position.

Une des dupes de l'individu étant allée se plaindre à l'hon. M. Lemieux, ce dernier obtint qu'une accusation fut portée en cour de police, et l'ancien ministre lui-même comparut comme témoin pour établir la culpabilité de l'escroc, qu'il n'a jamais vu et avec qui il n'a jamais été en relations.

Et c'est de cette affaire que certains journaux conservateurs se sont emparés pour insinuer que l'hon. M. Lemieux vendait des places dans le service civil.

La mauvaise foi de ces feuilles est d'autant moins excusable que c'est, comme nous l'avons dit, à la demande de l'hon. M. Lemieux lui-même que l'affaire a été portée devant les tribunaux.

Le drapeau anglais et M. Armand Lavergne

Au banquet Pelletier, à Québec, le clou de la soirée, après les vantardises du ministre des Postes, ce fut l'explosion de loyalisme de M. Armand Lavergne.

D'après le compte rendu de la "Gazette", M. Armand Lavergne a eu à avoir lui-même répété, avec M. Blondin, en parlant du drapeau anglais, que nos ancêtres avaient dû le trouer de balles pour pouvoir respirer l'air de la liberté.

"MAIS AUJOURD'HUI, a-t-il ajouté, IL FAUDRAIT TROUER DE BALLES LA POITRINE DES CANADIENS-FRANCAIS AVANT D'ATTEINDRE LE DRAPEAU ANGLAIS."

Que s'est-il donc passé entre la campagne de Drummond-Arthabaska et le banquet Pelletier, pour susciter cet accès d'ardent loyalisme chez M. Armand Lavergne?

Est-ce qu'il aurait la promesse, comme on l'a prétendu, que le "brav" colonel Sam Hughes, comme l'appelaient M. Bourassa, va lui donner une grosse épulette et lui confier le commandement d'un bataillon de volontaires?

Et ça nous rappellerait cette harangue de M. Joseph Prudhomme, à qui l'on venait de présenter un sabre d'honneur en sa qualité de capitaine de la garde nationale:

"Ce sabre est le plus beau jour de ma vie! Je le tirerai pour défendre nos institutions; et au besoin pour les combattre!"

Une déclaration

Au banquet Pelletier, l'hon. Sam. Hughes, ministre du cabinet Borden, et collègue de M. Monk, a déclaré: "Qu'il est toujours partisan d'une CONTRIBUTION par le Canada à la marine britannique, EN HOMMES ET EN ARGENT, comme celle des autres colonies autonomes. Il reproche à Sir Wilfrid Laurier d'avoir dit que le Canada peut ne pas être en guerre quand l'Angleterre est en guerre."

C'est tout à fait LE CONTRAIRE du reproche que lui faisaient les nationalistes.

Les élections générales d'Ontario

LE GOUVERNEMENT WHITNEY EST MAINTENU AU POUVOIR PAR 58 VOIX DE MAJORITE.—LES LIBERAUX ONT GAGNE 5 SIEGES.

Toronto, 11 — Comme il fallait s'y attendre, les élections générales d'Ontario ont ramené au pouvoir le gouvernement Whitney, mais cependant avec une diminution dans sa majorité. Les partis, qui à la dissolution de la Législature, étaient 57 conservateurs, 18 libéraux et 1 indépendant, sont maintenant de 53 conservateurs, 22 libéraux et 1 indépendant, donnant ainsi au gouvernement Whitney, pendant la campagne a eu un total de 106, au lieu de 68 comme précédemment.

La question des écoles bilingues qui fut la plus importante entre toutes, pendant la campagne a eu un effet plus que probant en provoquant la défaite des candidats conservateurs dans les districts canadiens-français tels que Sturgeon Falls et Prescott.

Les libéraux ont fait un gain de onze sièges, qui sont: Bruce Centre, Glengarry, Middlesex-Est, Kent-Est, Monck, Norfolk Nord, Ontario-Sud, Prescott, Sturgeon-Falls, Wellington-Est et Wentworth-Nord.

Les conservateurs ont gagné six sièges: Ottawa-Est, Perth-Sud, Simcoe-Est, Stormont, Wellington-Ouest, et Wentworth-Sud.

La victoire conservatrice dans Ottawa-Est est due au prestige personnel de M. Napoléon Champagne, un Canadien-français qui a pris depuis longtemps une part importante dans les affaires municipales. Dans Wellington-Ouest, le candidat libéral était malade n'a pu faire sa campagne, causant ainsi sa défaite.

Le premier ministre et tous les membres de son cabinet ont été réélus avec d'assez grosses majorités. Quatre d'entre eux, les hon. MM. W. H. Hearst, A. J. Matheson, J. S. Duff et Adam Beck avaient été élus par acclamation ainsi que treize autres membres conservateurs de la Chambre.

M. Rowell, le chef du parti libéral et l'hon. A. J. Mackay, ancien chef, ont été élus par de belles majorités, dans leurs comtés respectifs d'Oxford Nord et de Grey Nord.

Un seul candidat indépendant a été élu, c'est M. Adam Studholme, qui siègeait à la dernière législature, pour le même comté d'Hamilton-Est. Les autres candidats indépendants, qui se présentèrent sous les étiquettes de socialistes, ouvriers ou pour la tempérance, n'ont récolté que quelques voix. Toronto, comme de coutume, a voté plein conservateur, retournant les huit membres avec de grosses majorités. Un seul de ces sièges qui paraissait douteux, où l'hon. J. J. Foy avait comme adversaire M. Joseph Oliver, ancien maire de Toronto, a trompé les prévisions et a retourné le ministre hostile aux écoles bilingues.

La votation a été faible dans toute la province, ceci est dû en partie au mauvais temps et à l'idée que l'on se faisait d'un résultat inévitable. Sir James Whitney n'a pas semblé trop surpris de la perte de cinq sièges qui a subi son parti, et se déclare entièrement satisfait.

LIBERAUX ELUS

Bruce Centre	McDonald	132
Bruce Nord	Bowman	132
Bruce Sud	Anderson	300
Glengarry	Munro	300
Grey Nord	Mackay	330
Haldimand	Kobler	549
Huron Centre	Proudfoot	250
Kent East	Ferguson	163
Wellington East	Richardson	296
Middlesex East	Sutherland	400
Middlesex West	Elliot	400
Monck	Marshall	250
Norfolk Nord	Clarkson	500
Northumberland West	Clarke	250
Ontario Sud	Stclair	300
Oxford Nord	Stclair	220
Prescott	Evarture	250
Russell	Racine	1400
Oxford Nord	Rowell	359
Wentworth Nord	McQueen	25
Lambton East	McQueen	150
Sturgeon Falls	Mageau	150

CONSERVATEURS ELUS PAR ACCLAMATION.

Addington	Black	132
Durham, East	J. J. Preston	132
Grenville	Ferguson	132
Hastings, East	A. Grant	132
Hastings, North	Cook	132
Hastings, West	Johnson	132
Kingston	Dr. Ross	132
Lanark, North	Dr. Preston	132
Lanark, South	Hon. A. J. Matheson	132
Lincoln	Dr. Jessop	132
London	Hon. Adam Beck	132
Renfrew, North	Dunlop	132
Renfrew, South	McGarry	132
Sault Ste-Marie	Alex. Ferguson	132
Simcoe, South	Hon. W. R. Hearst	132
Simcoe, West	Hon. J. S. Duff	132
Victoria, East	Mason	132

INDEPENDANT.

Hamilton, Est	Studholme	132
---------------	-----------	-----

CONSERVATEURS ELUS.

Algoma	Griggs	327
Grant, North	Westbrooke	130
Grant, South	Brewster	500
Brookville	Donovan	629
Carlton	McElroy	600
Dufferin	McKeown	200
Dundas	Sir J. P. Whitney	200
Durham, West	Devitt	236
Elgin, East	Brower	526
Elgin, West	McDermid	526
Essex, South	Rehame	1200
Fort William	Purvis	114
Frontenac	Randkin	100
Grey, Centre	Hon. B. Lucas	1220
Grey, South	Jameson	340
Halton	Nixon	225
Huron, North	Musgrove	246
Kenora	MacIn	200
Kent, West	Sullivan	200
Lambton, West	Hon. W. J. Hanna	1100
Leeds	Dargavel	200
Manitowlin	Gamery	700
Middlesex, Nord	McArthur	600
Muskoka	Mahaffey	600
Nipissing	Morrell	400
Northfolk, South	Pratt	229
Northumberland, East	Nesbitt	960
Ontario, North	Hoyle	1500
Ottawa, East	Chapman	1500
Ottawa, West	Ellis	600
Peel	Galt	600
Perth, North	Charters	400
Perth, South	Torrance	325
Peterborough, East	Bonneweiss	180
Peterborough, West	Thompson	225
Port Arthur	Hogarth	250
Prince Edward	Norman	225
Simcoe, East	Hart	350
Stormont	Mulligan	350
Sudbury	McCrea	1500
Temiskaming	Shillington	250
Toronto, East, "A"	Hon. R. Pyne	500
Toronto, East, "B"	Whiteside	500
Toronto, North, "A"	McNaught	500
Toronto, North, "B"	Foy	500
Toronto, South, "A"	Godwin	500
Toronto, South, "B"	Owens	500
Toronto, West, "A"	Crawford	500
Toronto, West, "B"	McPherson	500

On trouve de l'or près de ce cadavre

UNE SOMME D'ARGENT CONSIDERABLE A ETE TROUVEE PRES DU SQUELETTE DECOUVERT PAR DES CHASSEURS A ST-LUC.

(Dépêche spéciale au "Canada")
Saint-Jean, 11. — Je viens d'apprendre d'autres renseignements intéressants sur la découverte du squelette dans le bois de M. Edmond Brosseau à Saint-Luc.
Comme le disait le "Canada," ce cadavre a été découvert par quatre chasseurs qui sont MM. Misail Tremblay, de Laprairie, Ernest Tremblay, Jos. Lyon et Will Clermont, de St-Luc. M. Lyon, en poursuivant ses recherches a trouvé près du cadavre une somme de \$370, en pièces d'or de \$5, \$10 et \$20; de plus, on a trouvé un rouleau de billets de banque, dont on n'a pu évaluer le montant, parce que le chiffre des billets n'était plus reconnaissable.
On est d'opinion que cet homme est mort depuis le printemps dernier, parce qu'on a trouvé près de lui un bonnet en mouton de Perse.
On se perd en conjectures à Saint-Luc.

Une perte pour Laprairie

LE DR S. A. LONGTIN, MAIRE D E CETTE PLACE, A SUCCOMBE HIER, A UNE SYNCOPE, APRES QUELQUES SEMAINES SEULEMENT DE MALADIE.

Laprairie, 11. — Laprairie vient de perdre son premier magistrat, le Dr S. A. Longtin, qui est décédé, ce matin, à l'âge de 68 ans et 9 mois. Il était malade depuis trois semaines et a succombé à une syncope, survenue à la suite de complications.
Le Dr Longtin est né à Saint-Constant en 1844. Il fit ses études à l'Ecole Normale Jacques-Cartier et au collège de Médecine Victoria. Il a aussi suivi les cliniques des hôpitaux de Paris et de Londres. Il pratique sa profession à Saint-Philippe pendant un an et demi puis vint se fixer définitivement à Laprairie. Il a été maire du village de Laprairie et a été aussi le premier maire de la ville de Laprairie. C'était un homme probe, qui jouissait de l'estime générale dans tout le comté et qui avait su se former une belle clientèle.
En politique, il était libéral.
Il laisse 5 enfants, Hercule, comptable à la Cour de Circuit; Sergius, employé de la compagnie Richelieu et Ontario; le Dr J. M. Longtin; Mme. Joseph Bélanger et Mlle Loretta Longtin. La date des funérailles sera annoncée plus tard.

Le Canadien Nord et l'Ile Bizard

LES CITOYENS DE LA PAROISSE DE ST-RAPHAEL DEMANDENT QUE LA NOUVELLE LIGNE DU CANADIEN NORD ENTRE OTTAWA ET MONTREAL PASSE PAR L'ILE BIZARD.

A une assemblée du conseil municipal de St-Raphaël de l'Ile Bizard, tenue récemment, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Que le conseil municipal de la paroisse de St-Raphaël de l'Ile Bizard, désire donner son acquiescement à la requête signée par tous les citoyens de cette paroisse, priant l'honorable F. D. Monk, député pour le comté Jacques-Cartier, aux Communes du Canada, et ministre des Travaux Publics, d'intervenir auprès des autorités du chemin de fer du Canadien Nord, pour que leur ligne projetée entre Ottawa et Montréal, soit construite sur l'Ile Bizard.

Que ce conseil, étant donné la situation géographique de l'Ile Bizard, qui en fait une place d'eau idéale, et connaissant ses richesses naturelles: ses pouvoirs d'eau, ses carrières, et diverses autres, croit qu'il serait avantageux pour la paroisse de construire sa ligne sur l'Ile Bizard, laquelle ne devrait pas coûter plus cher, en construisant un pont de l'Ile Jésus à l'Ile Bizard à Ste-Geneviève, dans l'Ile de Montréal, et serait autant à l'avantage de la paroisse qu'à celui des citoyens de l'Ile Bizard et de Ste-Geneviève par où elle doit passer.

Qu'à ces causes, ce conseil désire demander à la compagnie du Canadien Nord de considérer sérieusement la présente résolution et de construire sa ligne sur l'Ile Bizard.

Que copie de la présente résolution soit transmise aux autorités de la dite paroisse et à l'honorable ministre des Travaux Publics du Canada, F. D. Monk, le priant encore une fois d'intervenir en présente demande.

—Que copie de la résolution ci-dessus soit envoyée à l'honorable J. M. Wilson, sénateur, et M. Chas. A. Wilson, député aux Communes du Canada, pour le comté de Laval, les priant d'appuyer la dite résolution, et de prêter leur généreuse influence aux fins mentionnées, étant pour le bénéfice et l'avantage de leur chère et belle paroisse natale, l'Ile Bizard.

—Que le conseil municipal de l'Ile Bizard désire exprimer ses plus sincères remerciements à M. Chas. A. Wilson, député du comté de Laval pour le travail et l'intérêt qu'il n'a cessé de déployer en maintes occasions et notamment pour la réparation des quais du gouvernement de l'Ile Bizard et Ste-Geneviève.

Découverte de trésors artistiques

ON DECOUVRE A L'EVECHE DE ST-JEAN TROIS TABLEAUX D'UNE GRANDE VALEUR. — LE "CRUCIFIEMENT" DE VAN DYKE EST AU NOMBRE.

Saint-Jean, N.B. 11. — On vient de découvrir des œuvres d'art qui sont évaluées à plusieurs centaines de milliers de piastres. Ces peintures sont actuellement en la possession de Sa Grandeur Mgr Casey, au palais épiscopal.

Il paraîtrait que pendant la révolution française l'abbé Desjardins, de Paris, avait réuni toutes les œuvres d'art qu'il avait pu se procurer, et que plus tard, ces peintures avaient été apportées au Canada par l'évêque Dollard. En l'an 1840, plusieurs de ces peintures furent placées dans le palais épiscopal de Saint-Jean; leur valeur étant inconnue, elles furent rélogées dans une chambre inoccupée où elles souffrirent beaucoup du manque d'entretien.

Sa Grandeur a offert ces tableaux à la cathédrale, où ils sont actuellement exposés. Le chef-d'œuvre de Van Dyke "le Crucifiement," a dix pieds de haut et constitue un tableau remarquable.

Victoria, West	Vrooman	81
Waterloo, North	Lackner	250
Waterloo, South	Pattinson	1000
Wellington, South	Schofield	610
Wellington, West	Chambers	121
Welland	Fraser	650
Wentworth, South	Egan	201
York, East	McCowan	450
York, West	Dr Godfrey	400
York, North	Lennox	480
Huron, Sud	Ellis	470
Lennox	Carscallen	470
Hamilton, Ouest	Hendrie	470
Simcoe, Centre	J. B. Thompson	470

L'Opposition dénonce les destitutions qui sont faites

UNE DEMANDE DE PRODUCTION DE DOCUMENTS SUR LE RENVOI DE PLUSIEURS FONCTIONNAIRES AMENE A LA CHAMBRE DES COMMUNES UN IMPORTANT DEBAT

Sir Wilfrid Laurier proteste contre l'adoption de la coutume américaine qui veut que les vainqueurs fassent main basse sur leurs adversaires.

Ottawa, 6. — "Aux vainqueurs les dépouilles," telle est la phrase qui a fait le sujet principal du débat à la Chambre des Communes, aujourd'hui.

Personne n'ignore que depuis le 21 septembre, nombre d'employés du gouvernement ont été démis de leurs fonctions pour être remplacés par des partisans de la nouvelle administration, ou, en d'autres termes, que la guillotine a fonctionné sans interruption depuis plus de deux mois. C'est généralement ce qui arrive lors d'un changement de gouvernement, mais le devoir de l'opposition n'en est pas moins de demander les raisons qui ont motivé ces destitutions, afin que le pays sache quelle est la politique du gouvernement à ce sujet et si cette politique diffère de celle des administrations précédentes.

Empressons-nous de dire que le nouveau premier ministre et ses collègues n'ont nullement l'intention d'apporter la moindre réforme dans ce sens. Ils ont admis qu'ils attendent caser le plus de partisans possible, puis ils songeront à amender la loi du service civil. Comme on le voit, malgré toutes les belles promesses de certains membres du cabinet au sujet du patronage le "Vae Victis" est aujourd'hui plus en honneur que jamais, et il est probable qu'il restera en honneur tant que la guillotine n'aura pas achevé son œuvre de destruction.

C'est M. J. R. McLean, député de Halifax, qui a amené sur le tapis cette question de la destitution des employés civils en demandant la production de tous papiers, correspondances et décrets du conseil concernant le renvoi d'office de fonctionnaires publics depuis le premier octobre dernier, tant dans le service intérieur que dans le service extérieur. Au cours de ses remarques, M. McLean a déclaré qu'il n'avait nullement l'intention en faisant semblable demande de censurer le gouvernement, mais il pensait que le public avait le droit de savoir quelle politique le gouvernement entendait suivre à l'avenir vis-à-vis des employés de l'ancienne administration. Les deux partis avaient en effet posé comme principe en 1896 qu'un employé du gouvernement ne pourrait être congédié pour cause de partisanerie politique sans qu'une enquête ait été tenue au préalable. Ce principe ne semble pas avoir été respecté par le nouveau gouvernement, et en particulier par un de ses membres, le ministre des Postes, bien que les maîtres de poste de campagne ne soient pas considérés dans le sens strict du mot comme employés civils et devraient par conséquent pouvoir avoir le droit d'exprimer librement leurs opinions politiques.

Le premier ministre, après avoir félicité M. McLean pour la façon posée avec laquelle il avait exposé ses griefs, a avoué que le principe posé en 1896 avait du bon, mais qu'il ne fallait pas oublier que le service civil était régi par une loi qui défendait à tout employé du gouvernement de se mêler de politique active. Et d'après M. Borden, toutes les destitutions qui ont été faites depuis le 21 septembre l'ont été en vertu de raisons sérieuses.

Le premier ministre a ajouté, et cette déclaration ne manque pas de sel, qu'il espérait bien qu'avant peu la loi du service civil s'appliquerait aussi bien au service extérieur qu'au service intérieur, c'est-à-dire qu'une mesure de ce genre ne sera présentée que lorsque le gouvernement aura placé tous ses partisans.

Sir Wilfrid Laurier a protesté contre l'adoption en Canada de la coutume américaine qui veut que les vainqueurs fassent main basse sur les dépouilles de leurs adversaires. Il est vrai qu'un employé civil n'a pas le droit de s'occuper de politique, mais d'un autre côté, aucun employé ne devrait être congédié sans enquête préalable. C'est un principe qui a été sanctionné par le gouvernement, mais que le nouveau gouvernement semble ignorer totalement.

Sir Wilfrid Laurier a cité comme preuve de ses avances le cas des membres de la Commission des eaux limitrophes, Sir Georges Gibson, M. Aimé Geoffroy et M. Brownhill qui ont été remplacés par MM. Casgrain, Magrath et Powell, non pas pour des raisons de compétence, mais simplement parce que ces derniers étaient des partisans du gouvernement et qu'il fallait les caser.

Plusieurs membres de l'un et l'autre côté de la Chambre ont ensuite exprimé leur opinion sur ce sujet, les uns défendant la politique du gouvernement, les autres l'attaquant, puis à 6 heures le débat a été ajourné à une date indéfinie, la Chambre, comme on le sait, ne siégeant pas le mercredi soir.

RENE CHEVASSU.

REPONSES AUX INTERPELLATIONS.

L'ordre du jour a été débarrassé, aujourd'hui de plusieurs interpellations qui y figuraient.

LES AGENTS D'IMMIGRATION A COMMISSION.

A M. Sutherland, le ministre de l'Intérieur a déclaré que durant ces trois dernières années, 19 agents d'immigration à commission avaient été nommés chaque année dans la province de Québec pour placer des immigrants comme ouvriers agricoles. La nombre total des immigrants placés dans tout le Canada et pour lesquels une prime a été payée, est de 20,559. L'Armée du Salut est la seule société qui ait retiré une commission pour placer des immigrants comme ouvriers agricoles, et elle a reçu de ce fait depuis 1907, une somme de \$11,716; le nombre total des immigrants que l'Armée du Salut a placés en Canada depuis 1911, est de 10,153.

Le même député a été informé qu'aucun bonus n'avait été retenu aux agents en Angleterre pour les domestiques de ferme à destination de villes d'Ontario et de Québec dans lesquelles le gouvernement n'a aucun agent de placement. Une circulaire à cet effet a été émise à la date du 5 juillet, 1911, et a été mise en vigueur pour les immigrants arrivant au Canada le 6 octobre 1911.

L'EXCLUSION DES RACES ORIENTALES.

A M. Macdonald le ministre

L'INTERIEUR A DÉCLARÉ QUE LE GOUVERNEMENT N'AVAIT PAS ENCORE ÉTUDIÉ LA QUESTION À L'EFFET DE SAVOIR S'IL PRÉSENTERAIT QUELQUES MESURES POURVOYANT À L'EXCLUSION DU CANADA DES JAPONAIS OU AUTRES RACES ORIENTALES.

UNE ANNONCE POUR LA MARINE CANADIENNE.

A M. Emerson, le ministre des Travaux Publics a répondu qu'il n'avait pas connaissance qu'il se trouvât sur la clôture qui entoure les travaux de la Plaza à Ottawa, une grande affiche par laquelle les hommes et les jeunes gens sont invités à s'enrôler dans la marine canadienne.

LES AMÉLIORATIONS À RIDEAU-HALL.

Le même ministre a informé M. Currie qu'une somme de \$488,680.62 avait été dépensée en améliorations à Rideau Hall, depuis le 30 juin 1896, jusqu'au 30 novembre, 1911.

LES DESTITUTIONS AU MINISTRE DE L'INTERIEUR.

A M. Lemieux, le ministre de l'Intérieur a déclaré que 9 agents inspecteurs et commis dans la division d'immigration du département de l'Intérieur, avaient été destitués.

LES CONTRATS SANS SOUMISSION.

Le ministre des Travaux Publics a informé M. Macdonald qu'aucun contrat n'avait été donné sans soumission par son département depuis le 1er octobre, 1911.

L'IMMIGRATION BELGE ET FRANÇAISE.

En réponse à deux questions de M. le ministre de l'Intérieur a

Le transport des colis postaux

IL Y AURA DORENAVANT UN SERVICE DIRECT BI-MENSUEL A DES PRIX MOINS ONEREUX.

Ottawa, 6. — Voici les nouveaux arrangements faits dans le service des Postes du Dominion:

D'après les arrangements postaux actuels, tous les colis postaux venant de France au Canada, passent par l'Angleterre. Le Canada n'a pas fait d'arrangements directs avec la France et quand les colis quittent ce pays et arrivent à Londres, ils devaient, en ce qui concerne le Canada, passer par l'Angleterre, et les prix étaient basés sur ce fait.

Dorenavant, les colis postaux viendront directement de France au Canada et vice versa, le Canada se servant de la ligne Allan qui fait le service entre le Canada et Cherbourg, laquelle ligne reçoit des subsides du gouvernement canadien. Cet arrangement ne détruit cependant pas celui qui existe actuellement, mais est seulement supplémentaire. Le service par l'Angleterre est hebdomadaire, tandis que celui auquel on fait allusion ci-dessus est seulement bi-mensuel. Ce nouvel arrangement a un avantage, c'est que ce service direct pour les colis qui ne demandent pas à être livrés très vite sera bien moins cher que l'autre, en faisant

profiter ainsi et le vendeur et l'acheteur.

Les colis venant de France sont de trois catégories, à savoir: ceux de moins de 3 livres, ceux de trois à 7 livres et ceux de 7 à 11 livres. Le prix sur 3 livres est actuellement de 35 centimes, ceux de 3 à 7 livres, 95 centimes, et ceux de 7 à 11 livres de \$1.55. Ces prix resteront les mêmes pour les colis passant par l'Angleterre.

Dans le service direct, les mêmes 3 catégories existent, la première paiera 42 centimes, la seconde 55 et la troisième 67 centimes.

Le prix pour les colis du Canada en France, via l'Angleterre, a été, est maintenant, et sera tant par livre ainsi qu'il suit:

Poids	ancien tarif.	nouveau tarif.
1 livre	40c	18c
2 livres	48c	26c
3 livres	56c	34c
4 livres	74c	42c
5 livres	82c	50c
6 livres	90c	58c
7 livres	98c	66c
8 livres	\$1.16	74c
9 livres	1.24	82c
10 livres	1.32	90c
11 livres	1.40	98c

L'hon. J. J. Foy a démissionné

IL A OFFERT SA DEMISSION A LA DISSOLUTION DE LA CHAMBRE. — LE 11 DECEMBRE, IL SERA REMPLACÉ PAR M. J. W. MCGARRY. — M. J. J. FOY SERA NOMMÉ JUGE.

Toronto, 6. — Quoique ce ne soit pas officiellement confirmé par Sir James Whitney, on apprend de bonne source que l'hon. J. J. Foy n'est plus membre du Cabinet. Il a abandonné son portefeuille de procureur général, juste après l'appel des élections et cette démission acceptée par Sir James Whitney aura son effet

après le 11 décembre.

D'après les meilleures informations, M. Foy sera nommé juge et l'hon. M. Hanna, secrétaire provincial lui succédera comme procureur général. L'hon. Dr Robbena prendra la place de M. Hanna et M. J. W. McGarry, député de Renfrew, entrera dans le Cabinet comme ministre des travaux publics.

Le Home Rule pour l'Irlande

LE GOUVERNEMENT FERA TOUT SON POSSIBLE PENDANT QU'IL EST AU POUVOIR, POUR QUE CE BILL SOIT ADOPTÉ.

Londres, 6. — Le premier ministre Asquith a annoncé aujourd'hui à la Chambre des Communes, que le gouvernement userait de tous les moyens constitutionnels à sa disposition pour passer le bill de "Home Rule" pour l'Irlande pendant l'existence du présent gouvernement. Il déclara ceci, en réponse à une question du député de Cork, M. William O'Brien, qui fit allusion à la nouvelle récente que M. Asquith essayait de faire rejeter le bill par la Chambre des Lords, lorsqu'elle lui parviendrait. La dé-

claration signifie que M. Asquith a l'intention de forcer le bill pendant trois sessions s'il le faut, la rendant ainsi effective en dépit de l'opposition des Lords.

Le bill de M. Lloyd Georges sur les assurances viendra devant la Chambre des Communes, ce soir et sera probablement adopté par une grosse majorité. Ce bill sera ensuite sujet à l'approbation ou à la réjection des Lords, mais il est probable qu'aucune des parties principales ne sera modifiée.

La chasse dans le Nord

LES INFRACTIONS A LA LOI SONT NOMBREUSES. — PLUSIEURS MONTREALAIS SONT ARRETÉS, ET PAIENT L'AMENDE.

On nous écrit de Mont-Laurier que la chasse continue d'attirer vers le nord une foule de sportsmen de Montréal. Malheureusement, un grand nombre d'entre eux ignorent ou veulent ignorer les lois de chasse qui sont très sévères et appliquées avec la plus grande rigueur.

On nous fait de nouveau observer que la chasse au rat musqué n'est permise que pendant le mois d'avril et défendue pendant les autres mois de l'année.

La semaine dernière, deux chasseurs de Montréal ont été arrêtés au lac à l'Ecorce pour avoir tendu des pièges aux rats musqués, aux castors et aux visons; ils ont été — les chasseurs, bien entendus — condamnés à l'amende.

Un autre chasseur a été arrêté au lac Caron pour la même infraction et pour avoir en outre pêché de la truite rouge. Celui-ci a été condamné à un mois de prison.

Il y a quelques semaines, certains sportsmen de Montréal ont payé l'amende pour avoir tué un faon (chevreuil de l'année).

Enfin, les noms des chasseurs impénitents ou ignorants ne sont pas divulgués, mais l'exemple que le gouvernement donne semble salutaire, puisque la liste des infractions à la loi raccourcit de plus en plus. On finira par comprendre, de gré ou de force, que la loi du département de colonisation, mines et pêcheries, est suffisante pour assurer la protection de notre gibier et de notre poisson.

déclaré que le gouvernement canadien avait un agent d'immigration et des assistants en France et en Belgique, et que le nombre des immigrants arrivés en Canada au cours des derniers six mois, était de 1419, venant de France et 863 de Belgique. Le gouvernement n'a pas encore étudié la question à l'effet de savoir si le nombre des agents d'immigration, dans ces deux pays sera augmenté.

A une autre question de M. Lemieux, les ministres de la Marine, des Douanes et des Travaux Publics ont déclaré qu'aucun contrat n'avait été adjugé sans soumissions par leurs départements respectifs dans les villes de Montréal et de Québec, depuis le 1er octobre 1911.

NOUVEAU BILL.

L'hon. M. Hazen a présenté, au commencement de la séance, un bill modifiant la loi des Commissaires du Havre de Québec en réduisant à trois

le nombre de ces commissaires. Ce bill a subi sa première lecture.

LA LOI DES GRAINS.

L'hon. M. Foster a fait adopter la résolution suivante:

"Qu'il est expédient de consolider et de réviser la Loi des grains du Manitoba, chapitre 83 des Statuts Révisés, 1906, et la partie II de la Loi des inspections et de la vente, chapitre 85 des Statuts Révisés, 1906, à l'effet d'établir un bureau de commissaires chargés de contrôler le commerce du grain du Canada, de pourvoir aux dépenses en rapport avec ce service, et de confier au dit bureau l'exploitation et l'administration des éleveurs publics de tête de ligne qui peuvent être construits, loués ou acquis par le gouvernement du Canada."

Le bill en résultant a subi sa première lecture.

UNE MORT SUBITE

M. NOEL PATENAUDE, DE ST-BERNARD DE LACOLLE, SUC-COMBE A UNE SYNCOPÉ.

St-Jean, 6. — M. Noël Patenaude, un vieillard de 72 ans, est mort subitement à Lacolle, aujourd'hui. Il demeurait à St-Bernard de Lacolle, et était venu à pied à Lacolle, soit une distance de quatre milles. Arrivé chez M. Guillaume Naulin, hôtelier, il lui demanda à se reposer. Il s'étendit sur un sofa et quelques minutes plus tard il roula sur le parquet. On accourut auprès de lui, mais on ne put que constater sa mort.

Le coroner Chevalier a été appelé, et il a permis de disposer du corps, sans enquête.

Le Dr Ouimet est innocent

Le jury l'a trouvé non coupable, hier, à Ottawa.

Ottawa, 6. — Le docteur J. A. Ouimet, de Hull, qui était accusé d'avoir pratiqué plusieurs opérations criminelles, à Ottawa, a été trouvé non coupable par le jury aujourd'hui. C'est la seconde fois que le Dr. Ouimet comparait pour une semblable accusation. La première fois, les preuves n'étaient pas établies, le docteur avait été acquitté.

Les conserves de sardines

Saint-Andrews, N.-B., 6. — La "Canadian Sardine Company Ltd." ayant pour but d'installer une fabrique de conserves de sardines à Chamcook, à trois milles de St-Andrews, a été formée, aujourd'hui, avec M. C. T. Johnston de Montréal comme président. Cette nouvelle compagnie a un capital de \$500,000 et sera la plus forte du genre en Canada.

Un quai sera construit ainsi qu'un certain nombre de cottages en ciment armé pour les employés de l'usine.

Parmi ceux qui sont intéressés dans l'affaire, Sir William Van Horne, M. R. B. Van Horne, M. William Shagnessy, M. Bosworth, vice-président du C.P.R., et M. McInnes, M. Charles Haycock est secrétaire-trésorier de la compagnie.

La compagnie pense être prête à fabriquer l'été prochain. Les marchés seront principalement l'Australie et l'Amérique du Sud.

IL SAUTE D'UN TRAIN EN MARCHE

Ottawa, 6. — Un jeune anglais, nommé William S. Groves, a essayé de se suicider en sautant d'un express en marche entre Vankeek Hill et Stardale, il fut relevé un peu plus tard, lorsque le train local passa, et il n'a subi que quelques égratignures.

LA VARIOLE DANS LE VERMONT

St. Johnsbury, Vt., 6. — L'épidémie de variole a été causée que la cour du comté ne se réunira pas, le président du comté d'hygiène ayant conseillé aux différents témoins de rester chez eux.

Dans plusieurs endroits environnants St-Johnsbury, il y a eu plusieurs centaines de cas depuis quelques semaines. Aucun cas n'a été mortel.

FELICITATIONS AU MINISTRE DES POSTES

Ottawa, 6. — Le ministre des Postes d'Angleterre, le Très Hon. H. Samuel, a envoyé un cablogramme de félicitations au ministre des Postes du Canada, sur l'inauguration du nouveau service de cablogrammes.

L'hon. L. P. Pelletier a répondu dans le même sens.

Mgr PREVOST COMMISSAIRE

Les électeurs de Fall River, Mass., ont fait hier leurs élections municipales. — Pour les licences.

Fall River, Mass., 6. — Les élections ont eu lieu hier, à Fall River, Mass. Les électeurs ont élu pour le comté des écoles, Mgr J. A. Prevost, le Dr Dolan, et M. Aldrie Goyette. Parmi les Canadiens élus comme échevins, on relève les noms de MM. Chas. Lavoie, Hubert, et Thériault. Le vote en faveur des licences a donné une majorité de 1808.

DODD'S KIDNEY PILLS
CURES RHEUMATISM, BRUISED KIDNEY, DIABETES, GRAVEL, AND ALL URINARY AFFECTIONS.
23 THE PR...

Les inspecteurs d'écoles catholiques

ILS TIENDRONT UN CONGRES PLENIER A QUEBEC, LES 26, 27, 28 ET 29 D DECEMBRE.

Québec, 6. — Un congrès plénier des inspecteurs d'écoles catholiques de la province de Québec se tiendra au Palais Législatif de Québec, les 26, 27, 28 et 29 de ce mois. Le gouverneur a bien voulu prendre à sa charge les frais de ce congrès, qui s'ouvrira à huit heures du soir, le mardi 26 décembre. Les inspecteurs ont tous été convoqués depuis quinze jours, et il est probable que tous seront présents, car des questions de la plus haute importance y seront discutées. Nous publions ci-dessous le programme de ce congrès, intéressant à tous les points de vue.

L'honorable P. B. de la Bruère, surintendant de l'Instruction Publique, ouvrira le congrès et le présidera.

1er jour, mardi, 26 décembre, 1911, 8 heures du soir.

Ouverture du congrès par le surintendant de l'Instruction Publique, à l'Hôtel du Parlement.

I—Discours de l'honorable P. B. de la Bruère, surintendant de l'Instruction Publique.

II—Réponse au discours du surintendant par M. C. J. Magnan, inspecteur principal.

2ème jour, mercredi, 27 décembre, 1911 — Avant-midi.

Vien, inspecteur primaire.

I—9 heures — Le dessin à l'école primaire. Dans quelle mesure cette matière est-elle enseignée, dans nos écoles primaires ? — Suggestions.

II—10-15 heures — Institutrices non diplômées dans l'enseignement : causes, remèdes, suggestions.

Après-midi.

I—2 heures — Les bibliothèques scolaires : leur utilité — Comment favoriser leur établissement.

II—3-10 heures — Remotion annuelle des élèves conformément au programme d'études — Le pas-

sage régulier par la masse des élèves, d'une année du programme à la suivante. A chaque période scolaire, n'a pas lieu généralement. Pourquoi ? Suggestions.

III—4-30 heures — Nomination d'un Comité des vœux, sous la présidence de l'inspecteur général.

Soir.

8 heures — Séance dans la salle des Conférences à l'école technique, Boulevard Langelier.

Sur invitation spéciale, il y aura le soir, à 8 heures, dans la salle des conférences de l'Ecole Technique, une conférence par M. Macheras, principal de cette Ecole, sur "l'Enseignement Technique", et l'appoint que l'Ecole primaire peut apporter à cet enseignement.

3ème jour, jeudi, 28 décembre, 1911 — Avant-midi.

I—9 heures — Les devoirs de l'inspecteur — Conférence par M. C. J. Magnan, inspecteur général.

II—10 heures — Remarques et suggestions des Inspecteurs.

Après-midi.

I—2 heures — Des constructions scolaires.

I—3 heures — Remarques et suggestions des Inspecteurs.

III—3-12 heures — L'Hygiène, "re" l'inspection des Ecoles. — Conférence par le Dr J. A. Beaudry, inspecteur en chef du Conseil d'Hygiène de la province de Québec.

IV—4-12 heures — Comité des Vœux sous la présidence de l'inspecteur général.

4ème jour, vendredi, 29 décembre, 1911 — Avant-midi.

I—9 heures — Remarques et suggestions des Inspecteurs.

Vœux du Congrès.

Les fabricants de conserves de viandes

LEUR PROCES VIENT DE COMMENCER A CHICAGO. — ILS PLAIDENT NO N COUPABLES.

Chicago, 6. — Le procès des dix fabricants de conserves de viande de Chicago, accusés d'avoir violé la loi Sherman contre les trusts, est venu devant la cour aujourd'hui.

Tous les défendeurs étaient présents à l'ouverture de la séance et plaident non coupables, après quoi on commença à interroger les préposés au jury.

M. Richmond Dean, gérant général de la compagnie Pullman, fut récusé malgré qu'il eut déclaré son impartialité complète. M. Robert Grant, qui aurait des scrupules à condamner quelqu'un pour avoir violé la loi Sherman, et plusieurs autres jurés, furent récusés.

La seule chose qui pourrait maintenant apporter quelque retard dans les procédures serait un appel à la Cour Suprême pour décider si plusieurs articles de la loi Sherman sont conformes à la constitution. Cet appel a été demandé il y a une semaine. Les fabricants de conserves croyaient que la Cour Suprême déclarerait la loi contraire à la constitution et qu'ainsi le procès prendrait fin.

Les douze jurés ont été enfermés ce soir, et le reste des témoins comparaitront demain. Aucun d'eux ne sera questionné par la défense avant qu'il y en ait au moins quatre d'acceptés finalement par le gouvernement.

Mort subite de M. G.-W. Séguin

PERCEPTEUR DES TAXES D'OTTAWA ET PRESIDENT GENERAL DE L'UNION SAINT-JOSEPH DU CANADA.

Ottawa, 6. — M. G. W. Séguin, dans son village natal, puis vint à Ottawa, où il s'occupa de comptabilité.

Il fut à l'emploi de la compagnie des tramways électriques de Hull, gérant du "Canada", puis fut nommé percepteur des taxes de la cité lorsque le personnel de l'hôtel de ville fut réorganisé.

M. Séguin s'est occupé de mutualité. Il était président de l'Union Saint-Joseph du Canada depuis 1908, l'un des fondateurs du Monument National, membre de l'Institut Canadien-Français, et de plusieurs sociétés. Il laisse une femme et quatre enfants.

La navigation sur les lacs

HIER ONT EU LIEU LES DERNIERS DEPARTS. — LES GREVES DE L'OUEST ONT FAIT TORT A LA NAVIGATION

Toronto, 6. — Les transporteurs de frêt, sur les lacs sont partis hier pour la dernière fois, cette saison, n'ayant plus droit après ce jour aux assurances sur leur cargaison ou la coque de leurs bateaux.

La saison n'a pas été plus satisfaisante que les autres années, d'après les propriétaires de vaisseaux. Ceci est dû à la grande quantité de bateaux qui sont restés sur les lacs à cause du peu de transport de minerais, lequel état de choses a été causé par la condition stagnante du commerce de l'acier et les grèves de charbon dans l'Ouest, qui obligèrent à s'approvisionner autant que possible l'ouest de Port William.

Le taux régulier pour les grains,

pendant la plus grande partie de l'été a été d'un centin à un centin et demi par boisseau, partant de la tête des lacs. Ces taux, très bas ont été compensés par ceux de la fin de saison. Les dernières cargaisons ont payé jusqu'à 5 centimes le boisseau, pour aller à Buffalo. Presque tout le grain venant de Port Arthur et de New-York à Liverpool pendant la saison étaient de deux centins inférieurs à ceux de Montréal.

Le transport des colis a rencontré un assez beau succès pendant la dernière saison, tant qu'à ceux des passagers, il n'a été particulièrement avantageux.

L'hon. Pelletier frappe du poing

LE MINISTRE DES POSTES SE TE ANTI-BRITANNIQUE DES NATIONALISTES AU COURS DE LA DERNIERE CAMPAGNE. — UNE REPORTE DE SIR WILFRID LAURIER. — ON PARLE ENCORE DE DESTITUTION. — REPONSES A QUELQUES INTERPELLATIONS.

Ottawa, 7 — Au moment où j'écris ces lignes, les couloirs de la Chambre sont presque déserts. Le parlement, en effet, tel qu'annoncé, a suspendu aujourd'hui, ses séances et ne les reprendra que le 10 janvier prochain, aussi la plupart des députés, ceux de Québec, tout au moins, ont-ils profité des trains de l'après-midi pour regagner leurs pénates de sorte qu'à 6 heures, lorsque l'Orateur annonça officiellement que la Chambre était adjournée jusqu'au 10 du mois prochain, une vingtaine de députés, tout au plus, étaient à leur siège.

Les vacances, d'un autre côté ont bien failli être prolongées jusqu'au 17 janvier.

M. Macdonald, au nom des députés de la Nouvelle-Ecosse, demanda, en effet, au commencement de la séance que la motion présentée par le premier ministre fut amendée dans ce sens et ce dernier ne semblait pas hostile à un tel changement, parce que disait-il, cela donnerait plus de temps au gouvernement pour mettre la dernière main au programme qui doit être présenté à la rentrée, mais les députés de l'Ouest ne l'entendirent pas de cette oreille et plusieurs d'entre eux, tant d'un côté que de l'autre, protestèrent contre les prétentions de leurs collègues de la Nouvelle-Ecosse. Devant ces protestations, le premier ministre n'osa pas insister et la motion, telle que rédigée tout d'abord, fut adoptée.

Le gros morceau de la journée a été la suite du débat commencé, hier, au sujet de la destitution des employés civils et cette discussion a donné lieu à une violente prise de bec entre M. Sinclair et le ministre des Postes.

M. SINCLAIR, le député de Guysborough, commença son discours en disant que le premier ministre avait capitulé devant les chercheurs de places. "Le Canada, dit-il, est vivement désappointé de l'attitude de M. Borden; il a eu deux opportunités de montrer de quel bois il était bâti, et dans ces deux occasions il a fait un "four"; premièrement en se mettant à genoux devant le parti anti-britannique de Québec, dans la formation de son Cabinet."

Ce mot anti-britannique souleva l'ire de M. Pelletier qui se levant et assénant un coup de poing sur son pupitre, déclara qu'il n'y avait pas de parti anti-britannique dans la province de Québec.

M. Monk fit aussi mine de se lever et le ministre des Postes continua: "Nous ne sommes pas un parti anti-britannique, je le nie."

"Et je le répète, rétorqua M. Sinclair; votre propre chef, M. Henri Bourassa, le chef du ministre des Postes est allé à North Bay durant la dernière campagne électorale et, adressant la parole aux électeurs d'Ontario, réunis à cet endroit, il leur a parlé de votre roi, de votre drapeau, et de votre constitution."

M. Bourassa ne voulait pas reconnaître le roi Georges comme son souverain, le drapeau qui flotte sur ces bâtisses comme son emblème national et la constitution qui régit les lois de ce pays comme dogme de sa conduite. M. Bourassa, en agissant ainsi a montré qu'il était le chef d'un parti anti-britannique.

"Il n'a jamais rien dit de la sorte", hurla M. Pelletier.

"C'était durant la campagne électorale, rétorqua Sir Wilfrid Laurier; depuis ce temps-là il se sent peut-être tous converti."

Cette saillie du chef de l'opposition mit fin à l'incident et M. Sinclair put reprendre la suite de son discours sans être interrompu de nouveau par le ministre des Postes. Il donna comme preuve que le Gouvernement agissait de parti pris dans la destitution des employés civils le fait que les intéressés étaient avisés de la mesure de rigueur prise envers eux par une circulaire imprimée, par conséquent la même pour tous.

M. DEVLIN, qui succéda à M. Sinclair suggéra, pour mettre fin aux abus et aux injustices résultant de la mise en action de la guillotine politique, la création d'une commission complètement indépendante des partis politiques et qui aurait la main haute sur la nomination ou le renvoi de tous les messages et journaliers à l'emploi du gouvernement.

M. PUGSLEY, de son côté, s'éleva contre la destitution des trois membres de la Commission des Eaux Limitrophes. Il montra, preuves en main, que, bien que l'arrêté en conseil ratifiant la nomination de Sir Georges Gibbons et de ses collègues n'eût été émis qu'après les élections, il n'en était pas moins vrai qu'il avait reçu, lui-même, bien avant le 21 septembre, une note officielle de l'ambassadeur anglais à Washington, l'informant que le choix des trois membres de la section canadienne avait été ratifié par les autorités impériales et que ceux-ci devaient être avisés d'avoir à se rendre immédiatement à Washington, pour y rencontrer les membres de la section américaine. La nomination de ces trois Commissaires était donc officielle et le nouveau gouvernement a fait preuve de partialité outrée en les congédiant pour les remplacer par trois de ses amis politiques. Cette Commission n'était d'ailleurs en aucune façon un corps politique mais un corps judiciaire et il n'était pas indispensable que ses membres fussent des partisans du gouvernement actuellement au pouvoir.

Il était près de 6 heures lorsque M. Pugsley termina ses remarques et avant que l'Orateur annonçât l'ajournement de la Chambre, la motion de M. Macleau, demandant copie de tous papiers, correspondance et décrets du conseil concernant le renvoi d'office de fonctionnaires publics dans chacun des départements du gouvernement depuis le 1er octobre dernier, tant dans le service intérieur que dans le service extérieur, fut adoptée.

Au début de la séance, quelques questions intéressantes ont été posées par plusieurs membres de la Chambre.

A M. WILSON, député de Laval, qui voulait savoir ce que le gouvernement canadien entendait faire au sujet des droits d'auteur, maintenant que tel qu'annoncé dans les journaux, les amendements apportés à la loi anglaise avaient été adoptés par le parlement britannique. M. Burrell, ministre de l'Agriculture, a déclaré que le gouvernement déciderait de l'attitude à prendre à ce sujet dès qu'il aurait en sa possession une copie de la loi anglaise.

En réponse à une question de M. SINCLAIR, l'hon. M. Hazen a répondu que le service de protection des pêcheries, particulièrement sur la côte du Pacifique, était défectueux et que dans son opinion ce service devrait être réorganisé.

M. Hazen cependant, a oublié de nous dire de quelle façon il entendait faire cette réorganisation; sera-ce en achetant de nouveaux navires, assez rapides et assez bien équipés pour pouvoir donner la chasse aux braconniers américains, sera-ce autrement? Le ministre de la Marine n'a pas jugé à propos d'en informer la Chambre; il est vrai qu'il ne le sait peut-être pas lui-même.

M. LEMIEUX a aussi profité de l'occasion pour féliciter son successeur au ministère des Postes au sujet de la réduction des taux de câblagrammes. Le gouvernement libéral avait travaillé pendant deux années à obtenir une telle réduction et c'était un ministre conservateur qui retirait tout le bénéfice du travail fait, par ses prédécesseurs. M. Pelletier pouvait bien être fier de ce résultat.

M. Lemieux a ajouté qu'il espérait que le gouvernement ne s'en tiendrait pas là, et verrait à atteindre le but tant désiré, à savoir, la suppression du monopole par l'établissement et la mise en opération d'un nouveau câble entre le Canada et la Grande-Bretagne.

SIR WILFRID LAURIER a demandé à M. Hazen s'il était vrai, comme l'annonçaient les journaux, qu'il (le ministre de la Marine), devait partir prochainement pour l'Angleterre, afin de s'entendre avec les autorités anglaises au sujet d'un nouveau plan de défense navale.

M. Hazen a déclaré qu'il avait appris lui-même cette nouvelle par les journaux.

Et Sir Wilfrid de rétorquer: "Les seuls renseignements que peut obtenir la Chambre ont l'air de provenir de la même source."

M. Borden, en réponse à une interpellation de M. McLEAN a déclaré que le gouvernement présenterait aussitôt après la rentrée un bill pourvoyant à la nomination d'une Commission du Tarif, mais M. White n'a pas pu dire à M. Macdonald si la loi des banques serait révisée cette session, le gouvernement n'ayant encore pris aucune décision à ce sujet.

Et, maintenant, à l'année prochaine.

RENE CHEVASSU.

Le parti libéral et la marine

EXTRAIT D'UN DISCOURS DE L'HON. M. LEMIEUX, A LA CHAMBRE DES COMMUNES.

(Journal des Débats de la Chambre, édit. franc., p. 266 et suiv.)

Je dis, monsieur l'Orateur, que le parti nationaliste a dénoncé l'honorable chef du Gouvernement (M. Borden). Mon honorable ami le ministre des Travaux publics était présent, si je ne me trompe pas, à une grande assemblée qui eut lieu dans le vieux village de Saint-Basile. Une résolution y fut adoptée. En des termes assistants qu'il a pas voté en faveur de cette résolution, tout en honorant le chef du Gouvernement (M. Borden). Mais mon honorable ami le ministre des Travaux publics était là, aux côtés de M. Bourassa. La résolution proposée fut adoptée et dans cette résolution contre la marine, il y a un passage sévère contre l'honorable chef de l'opposition.

Un honorable DÉPUTÉ: Lisez-le. L'hon. M. LEMIEUX: On peut le trouver dans les journaux d'aujourd'hui, mais il est dans le livre de M. Castlet Hopkins, l'"Annual Register" de 1910 qui dit: "M. Borden a été condamné pour avoir proposé une politique non moins néfaste que celle de l'honorable chef du Gouvernement."

Je donnerai lecture de la résolution. Je suis sûr qu'il y avait beaucoup plus qu'une petite divergence d'opinion entre le chef du Gouvernement et le ministre des Travaux publics. Mon honorable ami a expliqué toute la situation hier, quand il a dit qu'il pourrait trouver dans la vieille histoire constitutionnelle d'Angleterre, des précédents de ministres qui n'étaient pas en bons termes les uns avec les autres.

Après la lecture que je vais faire, on pourrait supposer qu'il y a de nos jours et dans notre génération des ministres du même cabinet qui ne sont pas en bons termes entre eux: "Nous blâmons le Gouvernement fédéral et la majorité parlementaire qui ont imposé au Canada cette nouvelle loi navale, qui ont lancé le pays dans le tourbillon du militarisme qui avait été dénoncé antérieurement avec la même énergie par Sir Wilfrid Laurier; qui ont mis en danger la paix du Canada et détourné pour la construction d'engins meurtriers et la préparation de guerres sanglantes des millions qui étaient destinés au développement de notre agriculture et de nos réseaux de transport. Nous censurons aussi l'attitude de M. Borden et de l'opposition qui dirige pour l'adoption d'une politique non moins néfaste."

Mon honorable ami le ministre des Travaux publics était-il présent à cette assemblée? Je sais qu'il y assistait — je n'ai pas besoin de le torturer en lui posant cette question. Quelle politique dénonçait-il alors? La politique pour laquelle il a voté lui-même, bien qu'un an après il ait déclaré dans cette enceinte qu'il ne lui avait pas donné son adhésion.

L'hon. M. MONK: En 1896, mon honorable ami disait: "Nous sommes ici et vous êtes là". Je lui fais la même réponse aujourd'hui. L'hon. M. LEMIEUX: Nous avons là toute la philosophie de l'élection. En défendant une politique à double détente, une politique impérialiste dans Ontario et une politique nationale étroite dans Québec, une alliance impie a été formée, mais qui a fait le sacrifice de ses convictions? Borden ou Monk? Mon honorable ami le député de Dorchester (M. Sévigny), qui m'a interrompu il y a un moment, miera, le 1er septembre, dans l'intérêt de sa réputation, avoir fait les déclarations qui sont rapportées ici dans l'"Annual Register" de 1910.

Pour l'édification de la Chambre, je citerai ce que M. Albert Sévigny, avocat de Québec, disait à Tingwick, le 31 octobre 1910: "Le cabinet Laurier est un cabinet d'impérialistes, prêt à sacrifier les intérêts du Canada et à nous entraîner dans des guerres qui ne nous concernent pas. Le bill de la marine est une tentative d'Ontario pour faire la leçon à la province de Québec et réduire notre population à l'esclavage. Qu'est-ce que l'Angleterre a jamais fait pour vous? Elle n'a pas besoin de votre aide. Elle est assez forte pour se défendre. L'idée de Laurier est de faire de vous les vassaux de la majorité de l'Ouest. Vous devez protester contre cette tentative de nous faire participer aux guerres de l'Angleterre; si vous ne le faites pas, vous aurez bientôt la conscription."

Ce même M. Sévigny qui, dans son discours de l'autre jour, a presque chanté "Dieu sauve le roi", qui nous a parlé avec des larmes aux yeux du "Te Deum" et du "Domine Salvum fac Regem" qu'il a entendu chanter dans la vieille basilique de Québec, va s'exprimer, je n'en ai aucun doute, de repudier ces paroles. A Athabaska, toujours le même M. Sévigny, le jour de la Toussaint, disait encore: "La flotte appartient à Sa Majesté. Est-ce une flotte canadienne? Qui est Sa Majesté? Avons-nous une Majesté dans ce pays? Cette imposition était demandée par les lords anglais..."

Je voudrais que lord Northcliffe fût ici. Je ne veux pas payer de taxes chez eux et qui voudraient les faire payer par les colonies? Tel était, M. l'Orateur, le ton des discours nationalistes dans la province de Québec. C'est sans doute pourquoi la coalition est à droite et que nous sommes à gauche. Quels étaient les arguments employés par les alliés nationalistes du premier ministre? Les membres nationalistes du cabinet et leurs partisans déclaraient que nous ne devons rien à l'Angleterre, que le Canada est protégé par la doctrine Monroe et que nous ne nous soucions aucunement de la Grande-Bretagne. Ils disaient que si cette loi sur la marine était ratifiée, elle amènerait la conscription, que nos enfants seraient arrachés à leurs familles, mis sur des navires de guerre et la livrés à des ténailles et envoyés sur des mers lointaines où ils seraient étreints par les ongles japonais et les balles chinoises — on parlait même des boulets autrichiens.

Je n'exagérais pas, monsieur l'Orateur. J'ai ici plusieurs extraits des discours prononcés par le chef des nationalistes. A Grand-Mère, le 26 sep-

tembre 1910, M. Bourassa disait: "Vous pouvez dire à M. Laurier qu'il n'a pas le droit de vous imposer une pareille loi qui arrachera nos jeunes gens à leurs foyers. Il n'a pas le droit de dire aux mères: Je viens prendre votre fils; la loi de 1910 m'y autorise."

A Farnham, il disait en s'adressant à la jeunesse: "L'Angleterre a besoin de marins et vos jeunes gens iront se faire ouvrir les entrailles sur les côtes lointaines de l'Afrique. M. Laurier n'a pas de fils; M. Borden n'a pas de fils."

Les nationalistes ont invoqué de semblables arguments dans tous les comités de la province de Québec. Ce sont des arguments méprisables. Dans un discours prononcé le 20 janvier 1910, M. Bourassa a dénoncé M. Borden, sir Wilfrid Laurier et lord Grey; il déclare que celui qui domine tout le Parlement du pays, c'est son ami, M. Monk, qui se tenait à l'écart.

"Le danger, c'est de voir des hommes comme M. Borden renier trente années des plus belles traditions du parti conservateur, renier sir John Macdonald et sir Charles Tupper. Quand en 1878 on reprochait à sir John Macdonald de méconnaître les intérêts de l'Angleterre en demandant des droits protecteurs, il répondait: tant pis pour l'Angleterre!"

Et encore: "L'enseignement qui ressort de la situation, c'est que depuis dix ans il existe une conspiration entre les deux partis politiques. Chaque fois que les grands intérêts du pays sont en jeu, il y a une conspiration entre la lâcheté des uns et la cupidité des autres; les uns veulent conserver le pouvoir, les autres veulent y arriver."

Il disait aussi: "Dans tout ce débat, un seul homme domine la Chambre des communes par sa sincérité, par son patriotisme, et je n'ai aucune hésitation à le nommer, c'est l'honorable député de Jacques-Cartier, M. Monk."

L'honorable ministre des Travaux publics prétend n'avoir eu qu'un léger différend avec le premier ministre. J'ai sous la main, un extrait du "Devoir" qui donne le compte rendu d'une assemblée tenue à Drummondville, le 27 octobre 1910, et qui attribue à M. Monk les paroles suivantes: "Nous sommes opposés à la marine parce que nous avons mieux à faire avec notre argent que d'acheter des navires pour aider l'Angleterre dans ses luttes et ses difficultés internationales."

A ce moment, une voix dans l'auditoire se fit entendre: "Parlez-vous de Borden?"

Et M. Monk, d'une voix cavernueuse répondit: "Oui, mon ami, je vais vous parler de Borden. Je me suis séparé de M. Borden sur cette importante question et je continuerai la lutte avec mes amis les nationalistes tant que nous n'aurons pas remporté la victoire. Je n'entends pas renoncer à nos droits ni repudier nos principes pour l'amour de M. Borden."

L'honorable ministre des Travaux publics prétend cependant qu'il n'y a eu qu'un léger différend entre lui et le premier ministre. Voyons maintenant ce que disait notre joyeux ministre du revenu de l'intérieur (M. Nantel).

Le 21 août 1911, quelques semaines avant de devenir le collègue de l'honorable ministre des Finances (M. White) il a prononcé un discours, dont le "Devoir", le journal par excellence, nous a conservé le texte. Le ministre des Finances sait que la voix de Toronto s'est fait entendre à la dernière élection et il pourrait nous dire si l'opinion de son collègue est bien celle des électeurs de Toronto. Voici les paroles que le "Devoir" prête au ministre du Revenu de l'intérieur: "Pour ma part, j'ai cru devoir me séparer de M. Borden sur cette question vitale et si, comme je l'espère, je suis encore votre député, je me propose de conserver l'attitude indépendante que j'ai prise en cette circonstance."

Telle était la teneur des discours nationalistes dans la province de Québec et tous les membres du parti nationaliste ont été encouragés et dirigés, par le chef de la coalition, le ministre des Travaux publics. Il suffit de relire le discours tortueux et ambigu qu'il prononçait en 1910, un an après avoir approuvé la résolution, pour se rendre compte des desseins qu'il caressait. Son but était de soulever la population de Québec contre l'Angleterre, sur la question de la marine."

Pour lutter contre ces tactiques déloyales, quelle a été l'attitude du parti libéral dans la province de Québec sur cette question de la marine? Je nous avons d'abord repoussé l'idée d'un plébiscite, en disant que ce moyen de résoudre une question n'est pas conforme à la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord chancelier de la Grande-Bretagne: "Le mot et la chose sont également étrangers au pays. Nous vivons sous un gouvernement représentatif. Les électeurs dirigent la politique, et la législation en émanant des députés qui les représentent dans la Chambre des communes à qui est confié le soin, non seulement de régler les questions et de rédiger les lois, mais aussi de renverser les ministères. Le plébiscite, sous ses formes diverses, va à l'encontre de la doctrine constitutionnelle anglaise. Nous nous sommes tenus à la doctrine préchée par le lord ch

Le Canada

MONTREAL, 14 décembre 1911.

Où sont les nationalistes ?

PAS UN DEPUTE, A OTTAWA, NE SE RECLAME DU PARTI

La réputation des doctrines nationalistes, qui a été l'un des effets les plus curieux de la victoire conservatrice du 21 septembre et qui s'était affichée au grand jour par le vote du 23 novembre, vient d'être signée et paraphée par tous les républicains élus comme nationalistes avec l'appui de M. Bourassa et du "Devoir".

On sait que, à chaque nouveau parlement, il est publié à Ottawa, une sorte de "guide parlementaire", contenant les biographies des députés. Ce sont plutôt des autobiographies, car l'éditeur demande à chacun des parlementaires de lui en fournir les éléments, et de déclarer, sous sa propre signature, son âge, son état-civil, etc., et la religion ainsi que le parti auxquels il appartient.

C'est actuellement M. Chambers, l'huissier de la verge noire, qui édite ce guide, et il vient de recueillir des députés les notes nécessaires.

Or, sur aucune de ses notes on ne trouve la mention de "nationaliste", ni même de "conservateur-nationaliste". Tous ceux qui ont été élus sous ce titre l'ont répété comme une tare et se sont inscrits comme CONSERVATEURS, purement et simplement, sauf un seul, M. Bellefleur, député d'Yamachiche, qui s'est déclaré "conservateur-indépendant".

Voilà ! La farce est jouée : il n'est plus besoin de cacher ses couleurs et d'arborer un drapeau moins compromettant. Les appels à l'indépendance, les dénégations de l'esprit de parti, tout ça c'est du trompe l'œil électoral qui a fait son œuvre et dont on n'a plus besoin.

Tous conservateurs ! Il y a peut-être quelques libéraux qui regrettent aujourd'hui d'avoir écouté M. Bourassa et ses amis, et d'avoir contribué à élire des "bleus". Mais ces regrets sont tardifs. Les "bleus" élus se moquent d'eux, comme ils se moquent de la marine et des écoles du Nord-Ouest !

Et c'est bien fait, pour eux !

Il ne sait pas ce qu'il veut

LE GOUVERNEMENT BORDEN N'A PAS DE POLITIQUE

L'opposition a tellement abasourdi le gouvernement par ses questions sur la marine et le décret "Ne Temere", que ce pauvre M. Borden et ses collègues en ont perdu la tête.

Aux autres questions, même aux moins difficiles, ils ne savent plus répondre que par des faux fuyants, tellement ils ont pris le pli de dissimuler et de se cacher.

Leurs organes essaient bien d'excuser cet état comateux de l'intelligence ministérielle en alléguant que, arrivant au pouvoir, le gouvernement n'a pas encore eu le temps de se faire une conception ferme, définie des solutions à donner aux problèmes qui lui font face.

Ils ajoutent ainsi que le gouvernement n'a pas de politique ; que, composé d'éléments disparates, éloignés les uns des autres, d'opinions et de mentalités différentes dans l'opposition, il lui faut le temps de se faire une politique toute neuve, à laquelle tous ses membres pourront adhérer.

La prétention a été émise, d'ailleurs, qu'un parti dans l'opposition ne pouvait avoir de politique à lui, et que, s'il arrive au pouvoir, il y arrive avec un mandat en blanc, sur lequel il peut inscrire ce qu'il voudra.

Cette prétention sied bien mal à un parti qui n'a cessé de reprocher, fausement d'ailleurs, au parti libéral de ne pas mettre à exécution, une fois au pouvoir, son programme d'opposition.

Le parti conservateur a été mis au pouvoir par les électeurs qui ont cru, bien à tort sans doute, qu'il gouvernerait mieux le pays que le parti libéral. Il lui appartient, par conséquent, de dire dès le début, quelles sont ses intentions, quel est son programme, quelle est la solution qu'il donnera à telle ou telle question.

Il a promis de mieux faire que le parti libéral ; qu'il dise donc, tout net et sans circonlocution, ce qu'il entend faire. Le pays a le droit de le savoir et s'il ne reçoit pas de réponse satisfaisante, il en conclura, logiquement, que le gouvernement Borden ne sait pas ce qu'il veut.

C'est, d'ailleurs, ce qu'il y a de plus clair dans les réponses qu'il a données jusqu'ici aux interpellations de l'opposition.

Le gouvernement Whitney

ET LES ECOLES BILINGUES

Un confrère de Toronto faisait récemment ressortir l'embarras ou se trouvait Sir James P. Whitney, pour prendre une attitude nette et bien définie sur la question des écoles bilingues. Il mettait dans la bouche de Sir James les paroles suivantes, qui résumaient bien ses discours sur la question. Le confrère représente Sir James parlant à une assemblée et déclarant, en frappant du poing sur la table :

"Il n'y a pas d'écoles bilingues dans la province d'Ontario ; et j'ai chargé le Dr Merchant de les visiter et d'en faire rapport au gouvernement ; lorsque nous aurons ce rapport, nous en suivrons les recommandations."

Un des collègues de Sir James, l'hon. M. Foy, procureur général, est candidat pour Toronto Nord, circonscription orangiste ; il déclare lui aussi : "Il n'existe pas d'écoles bilingues dans l'Ontario et il est défendu par la loi d'enseigner dans les écoles publiques, aucune autre langue que l'anglais".

Voilà qui est catégorique.

Mais un autre de ses collègues, l'hon. Dr Rhéaume, ministre des Travaux Publics, est candidat dans Essex, comté habité par une nombreuse population de Canadiens-français. Pour lui, la question de l'école bilingue ne se pose pas à cette élection. On l'y a posée sans raison ; et si cette école rencontre de l'opposition, c'est dans des endroits où elle n'existe pas et où par conséquent, on ne connaît rien d'elle !

Et lorsqu'on lui remet en mémoire les déclarations de M. Foy, il dit que M. Foy n'a fait qu'exprimer son opinion personnelle et ne parle pas au nom du gouvernement.

Nous craignons bien que Sir James et M. Foy expriment beaucoup plus probablement l'opinion du gouvernement et nous conseillons fort à nos compatriotes d'Ontario de ne pas s'en rapporter à l'hon. M. Rhéaume. Qu'ils prennent les mesures nécessaires pour faire respecter par tout le gouvernement provincial d'Ontario les libertés qu'ils ont obtenues d'un gouvernement libéral.

La question des écoles séparées

COMME POUR LA QUESTION DE LA MARINE, LES NATIONALISTES SE DECLARENT MAINTENANT IMPUISSANTS.

Comme sur la question de la marine, le gouvernement Borden n'a pas de programme défini sur la question des écoles séparées. Il ne sait même pas s'il doit avoir un programme à ce sujet ou si, comme encore pour la marine, il songe à déclarer cette question réglée et désormais hors de la puissance du parlement fédéral.

La question des Ecoles Séparées est l'une de celles que l'élément castor, de notre province, dont l'hon. M. Pelletier est le plus bel ornement, a tenues avec le plus d'acharnement devant les électeurs pendant la dernière campagne.

M. Monk lui-même, quoiqu'il l'ait peu discutée en public, a cru devoir y référer assez longuement dans son discours sur l'adresse. Et maintenant que les conservateurs sont au pouvoir, et les libéraux dans l'opposition, MM. Monk, Pelletier et Nantel ont bien autre chose à faire que de s'occuper de la marine et des Ecoles séparées.

"Il est vrai", a déclaré M. Pelletier, que nous avons reproché au gouvernement Laurier de ne pas avoir rendu aux catholiques de l'Ouest tous leurs droits scolaires ; mais nous n'avons jamais promis que les conservateurs les leur rendraient."

Et il n'est même pas sûr, aujourd'hui, que le gouvernement fédéral ait le droit de faire ce que M. Bourassa et M. Lavergne, M. Monk, M. Pelletier et les autres ont tant et si souvent reproché à Sir Wilfrid Laurier de n'avoir pas fait !

Ces gens, dans l'opposition, criaient à Sir Wilfrid Laurier : "Pourquoi ne rendez-vous pas à nos coreligionnaires de l'Ouest la plénitude de leurs droits scolaires ?"

Maintenant qu'ils sont au pouvoir, leur porte-parole, l'hon. M. Pelletier, change de ton : "Nous ne savons pas, dit-il, si le gouvernement fédéral a le droit de le faire." Et s'il fallait en croire la version de "La Gazette", M. Pelletier aurait même affirmé que le gouvernement fédéral ne peut plus rien y faire.

Il y a quelques semaines, on prêtait à S. G. Mgr Langevin, archevêque de St-Boniface, l'intention de reprendre auprès du gouvernement fédéral, maintenant conservateur, l'agitation en faveur d'un nouveau règlement de la question des Ecoles séparées au Manitoba.

De nombreuses voix ayant une autorité morale considérable sur les électeurs de la province de Québec, se sont élevées pendant la dernière campagne pour demander de renverser le gouvernement Laurier, qui refusait de faire justice aux catholiques du Manitoba.

Maintenant que le gouvernement Laurier est renversé et remplacé par des gens en qui Mgr Langevin et les voix en question mettaient leur confiance, on vient leur dire que le gouvernement fédéral ne peut plus rien faire.

Devons-nous donc nous attendre à ce que l'hypocrisie des Monk, des Pelletier et des castors-nationalistes en général soit dénoncée avec autant de vigueur que le fut le gouvernement de Sir Wilfrid Laurier ?

Quoi qu'il en soit et quoi qu'on en fasse, il n'en restera pas moins ce fait, devant les électeurs de la province de Québec, que les prétendus champions des Ecoles séparées du Manitoba et du Nord-Ouest n'étaient que de misérables hypocrites qui ne sont pas plutôt au pouvoir qu'ils répudient leurs promesses et se cachent derrière un "non possumus" démentant toutes leurs déclarations, toutes leurs revendications.

La question des Ecoles séparées, comme la question de la marine, les deux questions avec lesquelles les castors-nationalistes ont soulevé tant de naïfs Canadiens-français, ont donné tout ce qu'on leur demandait : Laurier est renversé. Le reste n'a plus d'importance.

Ces cyniques aveux des archi-hypocrites que la province d'Ontario a mis au pouvoir, avec l'aide de Bourassa et de ses amis, vont-ils ouvrir les yeux à leurs dupes ?

L'Ungava et la province de Québec

OU EN EST CETTE QUESTION

L'honorable M. Lemieux a saisi l'occasion, récemment, d'une interpellation au sujet de la rectification des frontières d'Ontario et de Manitoba, pour rappeler que la province de Québec a, elle aussi, quelque intérêt dans ces expansions de territoire.

Nous avons déjà exposé l'état de la question. Le gouvernement fédéral est convenu avec la province de Québec, qui en a accepté les conditions, d'annexer à cette province le territoire de l'Ungava. Les deux parties sont d'accord et ont scellé cet accord par des résolutions du parlement et de la législature. Il ne reste plus qu'à signer l'acte, c'est-à-dire à faire adopter un bill conforme par le parlement fédéral.

Aucune autre province ne peut s'y opposer, car aucune ne peut émettre de prétentions sur ce territoire. D'ailleurs, il a été entendu que comme la population de Québec est le pivot sur lequel se détermine la représentation des autres provinces à Ottawa, cette population, pour le calcul de la représentation, ne comprendrait pas les quelques centaines de chasseurs, de mineurs ou de colporteurs qui habitent le territoire à annexer.

L'hon. M. Lemieux a eu une bonne inspiration en rappelant les droits de la province de Québec et Sir Lomer Gouin ne laissera pas, non plus, nous en sommes certains, échapper l'occasion de demander la consécration officielle et légale des arrangements conclus au sujet de l'Ungava.

La démocratie anglaise

ELLE ENVAHIT JUSQU'AU "PARTI DES DUCS"

On n'a peut-être pas assez remarqué un des côtés les plus curieux de l'accession de M. Bonar Law à la position de chef du parti unioniste anglais.

M. Bonar Law, un Canadien des provinces maritimes, retourna jeune au pays de ses ancêtres, s'y est fait une haute position dans le commerce et l'industrie métallurgique.

Il n'est ni lord, ni fils de lord, ni même un de ces gentilhommes ruraux qui, sans titre, sont parfois de plus ancienne famille que bien des ducs.

Il n'a pris aucun degré universitaire et n'a conquis — ce qui est une autre sorte de noblesse — aucun titre militaire.

C'est un simple roturier, un millionnaire sans doute, mais qui ne tient ni de près ni de loin, à l'aristocratie de naissance qui est le plus ferme soutien du parti tory.

Et c'est cet homme qui vient d'être choisi comme chef du parti unioniste, de ce parti que, il y a deux ans, on appelait le parti des ducs.

L'aristocratie financière a bel et bien, avec M. Bonar Law, pris le pas sur l'aristocratie de naissance ; et c'est, croyons-nous, la première fois en Angleterre. Disraeli, qui fut chef du parti tory avant d'être lord Beaconsfield, avait d'éclatants états de service, comme politicien, comme orateur, comme littérateur, avant d'arriver à cette haute position.

Décidément, l'aristocratie anglaise, la plus libre, la plus exclusive du monde, se démocratise puisqu'elle met à sa tête un simple roturier, un "marchand" !

Et cela nous fait bien augurer pour l'avenir de la démocratie en Angleterre.

Une autre victoire des "trusts"

Non content de refuser aux cultivateurs de l'Ouest la réciprocité avec les Etats-Unis pour leurs produits, le ministère des "trusts" vient de les priver du bénéfice de la concurrence américaine pour le bois de construction dont ils ont si constamment besoin.

Le bois est une nécessité pour le colon, autant que la terre : les cultivateurs de l'Ouest ont souvent réclamé contre la tyrannie de la combine des marchands de bois de la côte du Pacifique qui les exploitait à outrance.

Le gouvernement Laurier leur avait accordé une certaine mesure de soulagement en permettant l'entrée en franchise du bois scié, mais non blanchi sur plus d'une face, venant des Etats-Unis.

Aussitôt après la victoire des "trusts" du 21 septembre, la combine des marchands de bois de la côte du Pacifique s'est réunie en assemblée ; elle a décidé de suspendre sa production pendant quelque temps et de la réglementer ensuite. Première mesure pour asservir les colons consommateurs.

Puis elle est allée demander au gouvernement qui la représente à Ottawa, de veiller à restreindre l'importation des bois américains. Elle a obtenu, naturellement, ce qu'elle demandait.

Les bois admis en franchise ne doivent pas être blanchis sur plus d'une face. Or les scieries américaines blanchissent aussi l'un des bouts. Et voilà le joint trouvé pour leur fermer l'entrée des provinces de l'Ouest.

M. Reid, ministre des Douanes, a, sur l'ordre de la combine de la côte du Pacifique, donné instruction aux préposés sous ses ordres de percevoir le droit de 25 p.c. sur le bois importé des Etats-Unis, lorsque, en outre d'être blanchi sur une face, il est aussi blanchi à un bout.

Quelle différence cela peut-il faire ? a demandé naïvement M. Reid aux députés de l'Ouest qui protestaient.

La différence, lui a-t-on répondu, est de \$12,000,000 par année.

Et les capitalistes et les industriels millionnaires d'Ontario s'imaginent qu'ils ont tué la réciprocité et établi pour toujours la domination des Trusts sur les consommateurs du Canada !

Ils se trompent étrangement ! P. S. — Voilà maintenant qu'on annonce un "merger" des fabricants d'instruments aratoires pour l'Ouest.

Encore un résultat du rejet de la réciprocité ! Et cette fois, c'est un comble.

Instruments aratoires

M. Cockshutt, député conservateur anti-républicain de Brantford, Ont., est président de la Cockshutt Plow Co., qui prétend avoir besoin d'une protection de 17 1/2 p. c. et qui se disait ruinée si l'on réduisait cette protection à 15 p. c.

Or, la Cockshutt Plow Co., fabrique une charrue à six socs qu'elle vend \$600 à Brantford, \$450 à Winnipeg et \$705 à Saskatoon.

Mais la Cockshutt Plow Co., a cherché aussi des débouchés aux Etats-Unis. Elle a établi un dépôt à Péoria, Illinois. Mais à Péoria, cette charrue, sur laquelle elle a dû payer 15 p. c. de droits à la frontière, elle la vend \$525. Il paraît même, qu'elle l'offre à \$502 à Minneapolis.

Ainsi cette compagnie profite de la protection de 17 1/2 p. c., pour vendre, au Canada, ses charrues de \$150 à \$200 de plus qu'aux Etats-Unis, où elle a dû payer des droits à l'entrée.

Voilà les industriels qui ont crié à la ruine, pendant les élections et qui ont réussi à faire croire à un certain nombre de naïfs, que, s'il leur fallait lutter avec 2 1/2 p. c. de protection en moins, contre la concurrence américaine, le Canada allait être en danger d'annexion aux Etats-Unis !

Les employés civils et la politique

De la discussion qui vient d'avoir lieu, à Ottawa, il ressort clairement que, avant de mettre le service civil extérieur sous le contrôle de la commission, le gouvernement Borden a l'intention de la purger de tous les libéraux qui peuvent s'y trouver.

Nous avons déjà fait ressortir l'hypocrisie qui se cache derrière ces destitutions sous prétexte de politique.

On a invoqué, pour tenter de justifier les actes de patronage éhontés du gouvernement, la loi du service civil, qui défend aux employés civils de se mêler activement de politique. Mais, M. Borden a refusé de promettre qu'il traiterait de la même façon ceux qui ont fait de la politique conservatrice et ceux qui ont fait de la politique libérale.

Il serait donc plus honnête et plus franc de modifier la loi, et de lui faire décréter que tout employé du service civil pourra être destitué, s'il s'est mêlé de politique, "en faveur du parti qui aura perdu l'élection."

Le fiasco nationaliste

ET SA REPERCUSSION SUR LA POLITIQUE PROVINCIALE

Nous disions : Le fiasco nationaliste, parce que, de la victoire conservatrice du 21 septembre à laquelle ils ont aidé dans l'humble mesure de leurs forces, les nationalistes n'ont retiré ni honneur, ni profit.

Grâce à leur aide, c'est vrai, un certain nombre de députés conservateurs ont pu se faire élire contre des candidats libéraux. Mais dans la sphère où ils ont pu exercer leur influence, cette influence n'a pas été suffisante pour enlever à Sir Wilfrid Laurier la majorité des voix.

Et, en sus, les conservateurs qu'ils ont aidé à faire élire, les ont abandonnés, dès que la victoire a été gagnée, et qu'ils ont pu s'emparer du pouvoir.

M. Bourassa lui-même l'admet, puisqu'il traite M. Monk, dans le "Devoir", de ministre conservateur.

Le "mouvement" nationaliste avait pour objet avoué le rappel de la loi de la marine et la proclamation du principe que le Canada ne devait assumer aucune responsabilité pour la défense navale de l'empire.

C'était bien là le seul "motif" des harangues électorales nationalistes dans toute la province.

Les alliés conservateurs y ajoutaient bien, en guise de superfluité, la guitare du plébiscite. Les nationalistes, pour leur part, ont consulté le peuple sans s'assurer d'abord que le peuple voterait contre la marine, parlaient contre la marine et laissaient à M. Monk l'ennuyeuse théorie de l'appel au peuple, bien moins empoignante que l'appel aux préjugés et aux entrailles fumantes.

Or, le 22 septembre, le "Devoir" s'est cru vainqueur et a chanté victoire bien haut. Dès le 21 au soir, M. Bourassa lui-même adressait ses félicitations à ses collaborateurs d'Ontario.

Mais aujourd'hui ? La loi de la marine n'est pas rappelée ; au contraire, on continue à en exécuter les différentes dispositions ; on fait voter les crédits nécessaires, on continue l'école navale et on demande des cadets pour cette école.

Et le plébiscite même, cette excroissance bâtarde née de l'alliance avec les conservateurs, le plébiscite est renvoyé aux calendes grecques. Il n'en a pas été question encore une seule fois au conseil des nouveaux ministres.

Et lorsqu'on demande au gouvernement Borden, à la Chambre, quand il va consulter le peuple, il répond : "Nous allons consulter l'Amirauté !" Un résultat, pourtant a été obtenu : Laurier a été battu ; non pas par les nationalistes, mais par les torys orangistes d'Ontario.

Si donc même ils avouaient que leur campagne n'avait que cet unique but, ce qui serait en admettre cyniquement l'hypocrisie, les nationalistes ne pourraient pas nier que leur "mouvement" n'a été qu'un fiasco.

Au lendemain de l'élection fédérale, on a entendu les conservateurs, réveillés et regaillardis, s'écrier : Et maintenant, à Québec !

Quelques naïfs ont peut-être cru que Sir Lomer Gouin, effrayé des progrès faits par les "opportunistes", s'empresserait de faire aussitôt que possible des élections générales dans la province, afin de devancer ces progrès avant qu'ils ne le mettent en minorité ?

Sir Lomer Gouin connaît trop les gens à qui il a affaire pour s'effrayer de si peu. Il savait que le temps se chargerait bien tout seul de dénoncer l'alliance tory-nationaliste et de mettre les choses au point.

Et il n'a pas eu à attendre bien longtemps pour voir les chefs du "mouvement" nationaliste passer armes et bagages au parti conservateur, en oubliant même, dans leur hâte de s'attabler à la crèche, de parler de plébiscite à M. Borden.

Il voit la stupeur se répandre parmi les naïfs croyants de la religion bourrasque et, dans quelques jours, il pourra constater la lente mais continue pénétration du scepticisme parmi les disciples du Maître.

Comment ! dit-on déjà chez les "autonomistes", ne seulement on ne nous parle plus de plébiscite, mais on nous parle de consulter d'abord l'Amirauté britannique sur la question de la marine ?

Et pour peu que les conservateurs provinciaux, tout fiers d'avoir élu une vingtaine de députés, soient assez naïfs eux-mêmes pour escompter la continuation de l'appui des nationalistes dans leur campagne contre Sir Lomer Gouin ; pour peu que, à la suite de M. Jean Dumont et de M. Jean Prévoist — deux fortes têtes — on veuille soulever les préjugés à propos de colonisation, de persécution des colons par le gouvernement, dans l'intérêt des marchands de bois, ils pourront s'attendre à une réponse à peu près en ce sens :

"Où-dà ! Vous voulez que nous vous aidions à renverser Sir Lomer Gouin, parce qu'il ne protège pas assez les colons, et puis, quand vous aurez mis la main sur le ministère, si nous vous demandons ce que vous allez faire pour les colons, vous répondrez :

"Nous allons d'abord consulter les marchands de bois !"

Le fiasco du "mouvement" nationaliste à Ottawa est trop complet : la désinvolture avec laquelle MM. Monk, Pelletier et Nantel répudient les principes mêmes de leur campagne nationaliste est trop cynique, pour qu'il soit possible désormais à un nationaliste le moins du monde intelligent — on dit qu'il y en a quelques uns — de se fier aux promesses conservatrices et de se laisser bêtement "emplir" encore une fois.

La journée du 21 septembre a été, pour les nationalistes, la "Journée des dupes". Ils auront probablement assez d'amour propre pour ne pas s'y exposer une seconde fois.

Et c'est pour cela que Sir Lomer Gouin continue tranquillement et sans la moindre inquiétude, à administrer la province de manière à arracher des compliments, même à d'acharnés adversaires.

Le Home Rule

L'IRLANDE LE DEVRA AU PARTI LIBERAL

Le ministre Asquith vient à peine de faire accepter par le parlement deux réformes de la plus haute importance, qui ont été combattues avec le plus grand acharnement : la réforme de l'impôt et la réforme de la Chambre des Lords ; il a encore sur le chantier une autre réforme aussi très vivement combattue : l'assurance industrielle contre le chômage, et le voilà qui s'embarrasse dans une entreprise qui lui promet une lutte plus vive encore que celles qu'il a soutenues jusqu'ici.

Il s'est engagé à faire adopter le "Home Rule", le gouvernement local autonome pour l'Irlande, pendant le terme du présent parlement. La Chambre des Lords a conservé le droit de rejeter deux fois une mesure de ce genre : la troisième fois qu'elle est adoptée par les Communes, elle devient loi malgré les Lords.

M. Asquith, qui sait bien la profonde hostilité de la Chambre des Lords envers cette mesure, s'est donc engagé à la faire adopter trois fois successivement, aux Communes, si c'est nécessaire.

Nous sommes heureux pour nos amis d'Irlande de voir enfin luire pour eux le jour où ils pourront jouir d'une partie de cette autonomie dont les Dominions d'outre-mer ont su faire un usage aussi avantageux pour le bien-être général de l'empire.

Les querelles que nous pouvons avoir avec certains descendants d'Irlandais, parfois plus francophobes que la généralité des Anglo-canadiens, n'ont point diminué nos sympathies pour le vaillant peuple qui lutte depuis si longtemps pour sa liberté religieuse et politique.

Et comme, au Canada, c'est au parti libéral que le Dominion doit la plus grande partie de son autonomie ce sera également au parti libéral anglais que les Irlandais d'Irlande devront la liberté de régler eux-mêmes les affaires politiques qui ne concernent qu'eux.

Les droits de succession

UNE REPONSE A UNE CALOMNIE DU "DEVOIR"

C'est en 1892 seulement, longtemps après la province d'Ontario, que la province de Québec a commencé à percevoir un droit sur les successions. La loi que le gouvernement de Boucherville fit adopter en 1892 était rudimentaire : elle fut modifiée et rendue plus onéreuse en 1894, par le gouvernement Taillon. La loi de 1894 resta appliquée jusqu'en 1906, où le gouvernement Gouin la remania quelque peu.

En vertu de la loi de 1894, les successions en ligne directe entre époux, beau-père ou belle-mère ou gendre et belle-fille, étaient exemptes de droits, jusqu'à concurrence de \$3,000. Puis, elles avaient à payer, suivant leur importance : de \$3,000 à \$5,000, 1-2 p.c. ; de \$5,000 à \$10,000, 1 p.c. ; de \$10,000 à \$50,000, 1-4 p.c. ; de \$50,000 à \$100,000, 1-2 p.c. ; de \$100,000 à \$200,000, 2 p.c., et plus de \$200,000, 3 p.c.

En ligne collatérale, — entre frère et sœur ou représentants, sur tous montants, 3 p.c. Entre frère et sœur ou représentants du père ou de la mère du défunt, 5 p.c. ; et de l'aïeul du défunt, 6 p.c. Entre autres collatéraux, 8 p.c. ; et enfin, entre étrangers, 10 p.c.

Les amendements apportés par la loi de 1906 sous le gouvernement de Sir Lomer Gouin, loi qui, d'après le "Devoir", constituerait une augmentation de la taxe, ont eu pour but de dégrèver, autant que possible, les petites successions, celles qui sont incomparablement les plus fréquentes.

Et, incidemment, de faire contribuer un peu plus aux dépenses de l'Etat les grosses successions.

D'abord, la loi de 1906 exempte de toute taxe, jusqu'à concurrence de \$1,000, tout legs en faveur d'une institution religieuse, de charité et d'éducation. Première diminution dont le "Devoir" devrait tenir compte.

Ensuite, elle porte à \$5,000 au lieu de \$3,000 le montant exempt de toute taxe dans les successions en ligne directe, entre époux, entre beaux-parents et gendres ou belles-filles. Par suite de ce dégrèvement, toute succession en ligne directe, etc., jusqu'à une valeur nette de \$5,000, ne paie aucun droit, et de \$5,000 à \$75,000, inclusivement, paie un droit moins élevé que sous la loi de 1896.

A partir de \$75,000, le droit est un peu plus élevé, et, lorsqu'un héritier seul reçoit pour sa part, plus de \$75,000, une légère redevance supplémentaire est exigible.

Les droits sur les successions collatérales ont été légèrement augmentés.

Mais l'économie générale de la loi de 1906, a été d'augmenter considérablement les successions complètement exemptes de droits, et de diminuer les droits à payer sur les successions en ligne directe ou assimilées, qui ne dépassent pas \$75,000.

Nous trouvons, dans une statistique un peu vieillie, mais qui peut servir encore, car la base n'en a pas été changée, les chiffres suivants qui prouvent combien la loi de 1906 — cette fameuse loi que le "Devoir" reproche si amèrement à Sir Lomer Gouin — a soulagé le peuple, la masse populaire, ceux pour qui la moindre taxe peut être sensible.

En 1896-97, le nombre de successions ouvertes dans la province, a été de 2852. Et le nombre de celles qui ont été exemptes de l'impôt, a été de 1895.

Sont restées taxes 957. Sous la loi Taillon, il y avait donc 66 p.c., soit les deux-tiers des successions qui étaient exemptes de l'impôt.

En 1906-1907, sous la loi Gouin, le nombre des successions ouvertes, a été de 4,972. Dont exemptes de l'impôt 4,004.

Et sujettes à l'impôt 968.

Ainsi, sous la loi Gouin, 80.5 p.c., près des sept-huitièmes des successions ont été exemptes de l'impôt.

Tandis que le nombre des successions ouvertes augmentait de 1896 à 1906, de 2852 à 4972, soit 74 p.c., le nombre de celles qui ont été sujettes à l'impôt n'a augmenté que de 957 à 968, soit 1 p.c. environ, et que celles qui échappaient à toute taxe augmentaient de 111 pour cent.

Voilà le résultat pratique de la loi de 1906, de la loi de Sir Lomer Gouin, pour les petites successions, c'est-à-dire pour la très grande masse des héritiers.

Si nous considérons également les successions un peu plus fortes, jusqu'à \$75,000, nous voyons que, en ligne directe, elles ont moins à payer aujourd'hui, que sous la loi Taillon, à raison de l'exemption de \$5,000, au lieu de \$3,000.

Voici un tableau qui indique ce dégrèvement :

SUCCESSIONS EN LIGNE DIRECTE OU ASSIMILEES.

Valeur nette de la succession.	Loi de 1896	Loi de 1906
\$3,000	rien	rien
3,500	\$2.50	rien
4,000	5.00	rien
4,500	7.50	rien
5,000	10.00	rien
5,500	25.00	\$5.00
6,000	30.00	10.00
7,000	40.00	20.00
8,000	50.00	30.00
9,000	60.00	40.00
10,000	70.00	50.00
20,000	212.50	187.50
30,000	337.50	212.50
40,000	462.50	237.50
50,000	587.50	262.50
60,000	712.50	287.50
70,000	837.50	312.50
80,000	962.50	337.50
90,000	1,087.50	362.50
100,000	1,212.50	387.50

Nous laissons le "Devoir" à son entreprise d'ameuter l'opinion publique contre le gouvernement Gouin, parce que les richards qui héritent de plus de \$75,000 auront à payer quelques piastres de plus au trésor provincial ; nous gardons notre sympathie pour la masse du peuple que Sir Lomer Gouin a soulagée de la manière que nous venons d'exposer.

Que le produit de l'impôt sur les successions ait augmenté, on voit que ce n'est pas le peuple qui a fourni cette augmentation. Et, puisque, depuis 1906, l'impôt est resté virtuellement le même ; s'il a produit et continue à produire chaque année des sommes plus considérables, ce ne peut être que pour une seule raison ; parce que les défunts meurent plus riches, parce que le nombre des riches dans notre province augmente constamment ; par conséquent, parce que le peuple de la province est plus prospère.

Et c'est une chose dont il faut savoir gré au gouvernement de Sir Lomer Gouin, et au parti libéral.

Simple question

En ce temps de cumul, il est permis d'envisager toutes les contingences qui pourraient se produire par l'extension des principes posés par M. Borden au sujet des traitements reçus par l'hon. M. Doherty, le ministre de la Justice.

On sait que le ministre de la Justice nomme les juges et il est arrivé plusieurs fois qu'il est sorti du ministère pour entrer dans la magistrature, même à la Cour Suprême.

Or, supposons qu'il prenne envie à l'hon. M. Doherty, avec le consente-

ment du conseil exécutif, et du Gouverneur-général, de se faire nommer juge de la Cour Suprême.

Continuera-t-il à recevoir, en sus de son traitement de juge de la Cour Suprême, sa pension de retraite comme ex-juge de la Cour Supérieure ?

D'après M. Borden, il en aurait le droit, puisque ces paiements lui seraient faits en vertu des Statuts.

Mais ce serait tout de même une position assez délicate pour l'hon. M. Doherty.

Il y a là plus qu'une question de droit ; il y a une question d'honneur.

Sur la défensive

M. BOURASSA DORT DEPUIS LE 21 SEPTEMBRE. — UNE DESECTION ET UNE LACHETE.

Très avaré des manifestations de la pensée aux lecteurs du "Devoir", depuis les élections, M. Bourassa a cru bon, la semaine dernière, de faire acte de présence chez ses électeurs de St-Hyacinthe et de faire, devant eux, une défense en trois points de sa campagne pendant les élections fédérales.

D'être mis sur la défensive, voilà déjà quelque chose qui doit donner à réfléchir à M. Bourassa, dont le talent se prête beaucoup mieux à l'attaque. Mais qui donc attaquait, après avoir aidé dans la faible mesure de ses forces, les torys d'Ontario à s'emparer du pouvoir ?

Il s'est donc défendu, assez mollement d'ailleurs, contre le "Free Press" et le "Globe", appelant à la rescousse son nouvel ami de cœur, M. Cahon.

Ce n'est qu'en manière d'épisode qu'il a attaqué un peu Sir Wilfrid Laurier, ce géant tombé, qui lui fait encore peur !

Mais, nouveau Rip Van Winckle qui a dormi pendant que l'on parlait de marine à Ottawa, M. Bourassa en est encore, le malheureux, au plébiscite, et à la fédération impériale.

Qui pense encore au plébiscite, à Ottawa ? Aucun des membres du nouveau gouvernement n'en a parlé ; par contre, tout ont parlé de "CONSULTEUR L'AMIRAUTE".

Et pas un mot n'a été dit du nouveau dogme nationaliste : la consultation du Canada dans les relations extérieures de l'empire britannique.

Ni M. Borden, ni M. Monk, ni M. Hazen, ni M. White, n'ont même fait allusion à cette condition "sine qua non", posée, par MM. Bourassa et

Cahon, comme devant précéder toute contribution du Canada à la défense de l'Empire. Mais tous ont convenu qu'il fallait "CONSULTEUR L'AMIRAUTE".

La tirade la plus naïve, toutefois, de la harangue de M. Bourassa, a été celle où il a tonné encore une fois contre "l'esprit de parti" ; au lendemain même du jour où celui-ci se sont fait élire, avec son appui, comme indépendants, venant de réintégrer en paisibles moutons le parti conservateur, qui distribue aujourd'hui les portefeuilles et les places.

Il y a eu aussi dans ce discours, de St-Hyacinthe, le couplet habituel sur les droits de la langue française dans les autres provinces de la confédération.

M. Bourassa s'est vanté de recevoir nombre de lettres lui demandant d'expliquer la doctrine nationaliste dans les provinces anglaises.

Or, en ce moment même, il se fait dans les provinces d'Ontario, à nos portes, une élection, de laquelle dépendra probablement le sort de l'enseignement du français dans les écoles fréquentées par les enfants de nos compatriotes.

Et M. Bourassa n'a pas écrit une ligne dans le "Devoir", n'a pas prononcé un discours dans la province d'Ontario, pour aider nos compatriotes d'Ontario à conserver leurs écoles bilingues, menacées de suppression !

Si ce n'est pas de la lacheté, qu'on nous dise comment il faut appeler cette défection par M. Bourassa du champ de bataille où se décidait le sort de la langue française dans Ontario !

La réciprocité et l'Ouest

EXTRAIT D'UN DISCOURS DE L'HON. M. OLIVER, AUX COMMUNES.

(Journal des Débats, de la Chambre, édit. franç. pp. 474 et suiv.)

Monsieur l'Orateur, on nous dit qu'il y a des arguments d'ordre économique qui militent contre la réciprocité. Vous avez entendu formuler par le ministre des Finances le seul argument d'ordre économique qu'on ait jamais tenté de formuler, et je vous le demande, monsieur l'Orateur, est-ce là un argument valable ?

Avez-vous jamais songé qu'il est impossible d'avancer un seul argument économique valable contre la proposition tendant à réduire l'impôt, les taxes douanières et à donner de l'essor au commerce ? Il y aurait contradiction dans les termes mêmes. Il n'y a pas d'argument d'ordre économique s'appliquant à notre collectivité nationale qui milite contre la proposition tendant au dégrèvement de l'impôt et visant à donner une plus grande activité aux échanges, au bénéfice des producteurs canadiens.

Que la Chambre veuille bien me permettre de lui donner quelques chiffres se rattachant aux prix respectifs du plus important de tous nos produits, et cela des deux côtés de la frontière. Ces cotes datent du 15 novembre. Les voici :

	W.P.C.	Minn.	Différence.
1 Blé du nord	98 5-8	1 05 5-8	7
2 Blé du nord	95 1-2	1 03 1-2	8
3 Blé du nord	90 1-2	1 01 1-2	10-12
Avoine C. O. No 1	48 3-8	46 1-2	86
Orge No 1	55	52	120
Orge No 2	55	52	112
Orge pour anim.	50	48 1-2	125
Lin N.-O. No 1	1 87	2 04	17

Pour bien comprendre la question, il faut se rappeler que le blé du nord No. 3 au Canada est égal au blé du nord No. 1 de Minneapolis ; que l'avoine canadienne est de 34 livres le boisseau, tandis que l'avoine de Minneapolis n'en compte que 32. Mais il y a d'autres produits que le grain. Examinons les prix des bestiaux. Le 18 novembre, le prix des animaux de boucherie de première qualité à Winnipeg était de \$5 le quintal. A Chicago, le même jour, le bœuf se vendait de \$4.40 à \$9.10 ; le bœuvillon de l'Ouest, de \$4.30 à \$7.30 ; les animaux de réserve et d'engrais, de \$2.90 à \$5.75. Le prix des animaux mûrs à l'engrais à Chicago, on le voit, était de 75 cents le quintal supérieur au prix des bœuvillons de premier ordre pour exportation, à Winnipeg. Le prix des bœuvillons du Texas à Chicago oscillait entre \$4 et \$5.75. Le 25 août, le prix des bœuvillons engraisés à l'herbe variait de \$1 à \$4.50, à Winnipeg ; et de \$7 à \$7.10 à Chicago. Pour bien saisir le sens de ces chiffres, demandons-nous combien il se vend, à chaque saison, de boisseaux de blé, et d'orge, de lin, d'avoine et combien de têtes de bestiaux. L'association des marchands de grain de Winnipeg porte à 178,000,000 de boisseaux la totalité de la récolte de blé et d'après ses prévisions, les cultivateurs vendront. On estime que la récolte d'avoine est de 187,000,000 de boisseaux, celle de l'orge, 38,000,000, celle du lin, 5,500,000 boisseaux. Pour plus de précision dans ce calcul, je prendrai non pas les chiffres de la récolte de cette année qui est plus forte que celle de

l'an dernier, mais les chiffres de la récolte de l'année dernière inspectée par les fonctionnaires de l'Etat ; c'est-à-dire la récolte vendue par les cultivateurs et inspectée en vue du marché.

Il y avait environ 34,000,000 de boisseaux de blé, 38,000,000 de boisseaux d'avoine, 4,000,000 de boisseaux d'orge, 3,500,000 boisseaux de grain de lin et on a exporté 46,000 têtes de bétail.

Or, en évaluant la perte de l'agriculteur de l'Ouest à 6 cents par boisseau de blé, par suite du rejet de la réciprocité, et en admettant qu'il vende de toute sa récolte de cette année, sur 34,000,000 de boisseaux, il perd \$5,000,000 et si nous calculons l'augmentation de la récolte de cette année, à 46,000,000, il perd \$2,225,000 de plus. Sur les 28,000,000 de boisseaux d'avoine, à raison d'une perte de 5 cents par boisseau, il perd \$1,500,000, sur 4,000,000 de boisseaux d'orge, à raison d'une perte de 50 cents par boisseau, il perd \$2,000,000. Sur 3,500,000 boisseaux de grain de lin, avec une perte de 15 cents par boisseau, il perd \$500,000. Sur 46,000 têtes de bétail vivant, pesant 1,200 livres par tête, s'il ne perd qu'un centin par livre, il perd une autre somme de \$500,000. Sur les transactions de l'année en cours, en prenant le minimum des exportations et les prix actuels du marché du jour, les agriculteurs des trois provinces des prairies font une perte qui n'est pas inférieure à \$12,000,000, comme résultat du rejet de la convention qui faisait admettre en franchise leurs produits sur le marché américain. En évaluant à un million et demi la population de ces trois provinces, cela fait \$8 par tête, y compris les hommes, les femmes et les enfants des villes ou de la campagne, dans toute l'étendue de ces provinces, comme résultat du vote du 21 septembre. Mais si vous ajoutez qu'un tiers de la population vit dans les villes, alors la perte s'élève à \$12 pour chaque habitant établi hors des villes dans ces provinces. En évaluant le nombre de chaque famille à cinq membres, c'est une perte de \$60 pour une famille de cinq personnes, perte causée par l'arrivée au pouvoir de nos honorables amis. Je tiens à leur dire que quels que soient leur talent et leur capacité sur beaucoup de choses, nous estimons que ce prix est trop élevé et qu'ils ne valent pas cela.

J'ai dit quelque chose des monopoles, des trusts et des coalitions. J'ai donné à la Chambre le résultat du triomphe des monopoles, des trusts et des coalitions pour un des côtés des opérations des agriculteurs. Permettez-moi de jeter un peu de lumière sur l'autre côté, c'est-à-dire sur ce qui a trait aux acquisitions des agriculteurs. On donne de bonne source que la Cocksbutt Plough Company, de Brantford, qui fabrique une charrue à vapeur à huit socs, vend cet instrument à Brantford pour \$600. Elle vend la même charrue à Winnipeg pour \$680 ; à Saskatoon le prix du même instrument est de \$705. Mais cette industrie dans l'enfance, qui a besoin d'un tarif protecteur

d'environ 17 1-2 p. 100 pour empêcher ces vilains Yankees de vendre des charrues au Canada, peut, paraît-il, payer un droit de 15 p. 100 et vendre ses charrues meilleur marché aux Etats-Unis.

Ce qui est remarquable, c'est qu'après avoir payé un tarif de 15 p. 100 elle vend ses instruments à Péoria, Illinois, à raison de \$525 et à Minneapolis \$502. La même charrue qui est vendue à Brantford \$600 est vendue à Minneapolis \$502 après avoir acquitté un droit de 15 p. 100 en plus du paiement du transport. Il n'y a absolument pas lieu de douter que la Cocksbutt Plough Co. a dû éprouver un soulagement merveilleux en apprenant le résultat des élections.

M. Borden à New-York

L'hon. M. Borden parlant au Canadian Club de New York, a voulu donner une preuve que le Canada n'avait aucune répugnance à faire du commerce avec les Etats-Unis, en citant les chiffres des importations et des exportations entre les deux pays.

Ces chiffres qui, autrefois, faisaient bondir les conservateurs et leur faisaient déplorer la misérable situation où nous plaçait l'adverse balance de ce commerce, servent aujourd'hui à d'autres fins.

La "Gazette" et ses congénères avaient l'habitude de reprocher au gouvernement Laurier le fait que nous achetions aux Etats-Unis beaucoup plus que nous ne leur vendions ; et ils demandaient un relèvement du tarif pour empêcher cela.

L'hon. M. Borden a presque promis qu'il n'y aurait pas de relèvement de tarif ; il a déclaré que le Canada est satisfait de ne vendre aux Etats-Unis de \$104,000,000 de produits par année, tandis qu'il y achète pour \$285,000,000.

Lorsque le gouvernement Laurier a voulu diminuer cette différence en obtenant l'entrée libre aux Etats-Unis pour nos produits naturels, le parti conservateur s'y est opposé avec succès, sous le prétexte que nous serions amenés inévitablement à l'annexion.

Alors, il faut compter que, désormais, on ne nous rebattra plus les oreilles de cette guitare de la balance du commerce !

Les taux du câble

L'hon. M. Samuel, ministre des Postes du gouvernement impérial, vient d'annoncer, comme on l'a vu par nos dépêches, un arrangement avec les compagnies de câbles transatlantiques qui a fait l'objet de négociations entamées l'été dernier, sur l'initiative de l'hon. M. Lemieux, alors ministre des postes du Canada. Cet arrangement permettra de se servir du câble, à des prix abordables, pour les correspondances de nature sociale, qui n'ont pas le même caractère d'urgence que les dépêches commerciales et financières.

Il y aura les dépêches non urgentes, qui pourront être retardées jusqu'après la presse des marchés, les lettres cablogrammes, qui seront transmises aux heures de relâche du trafic et les lettres-hebdomadaires, aux fins de semaine.

En faisant cette réduction, les compagnies s'assurent un trafic qu'elles ne pouvaient pas atteindre et qui leur permet de mieux exploiter leur réseau qui, jusqu'ici, restait oisif une partie de la journée. L'arrangement est donc en même temps dans l'intérêt des compagnies et du public.

L'hon. M. Samuel a aussi annoncé que le gouvernement impérial imposait, comme condition d'une licence pour atterrir en Grande Bretagne, le contrôle de l'Etat sur les taux des compagnies.

On sait qu'une législation semblable a déjà été adoptée au Canada. L'hon. M. Lemieux mérite les félicitations du public pour cet heureux aboutissement de ses efforts pour faire baisser les taux exorbitants des compagnies de câble.

Il faut espérer que son successeur poursuivra la réforme si bien conduite jusqu'ici par l'hon. M. Lemieux.

Correspondance

Le nouveau ministre des postes

M. le directeur,

Le nouveau ministre des Postes, l'hon. M. Pelletier, est ce qu'il a toujours été : un fanatique, un étroit, un intolérant.

Un accident électoral l'a conduit au ministère, mais il entend bien dépasser ses collègues en cruauté, en petitesse, en mesquineries.

Pour se créer une popularité parmi la majorité, il a, mercredi, permis solennellement de décapiter tous les maîtres de poste qui lui seront dénoncés. Et il a été applaudi par les toriers, ses nouveaux alliés.

M. Pelletier recommence le jeu de 1892. Il érige la guillotine sur la place publique, et il remet les PETITS BANCs en honneur.

S'il pouvait faire traduire Laurier à la Cour Criminelle, il en crèverait de bonheur.

C'est d'ailleurs, ce qu'il a fait avec ses collègues de 1892, lorsque, à l'achet, ils voulurent déshonorer M. Pelletier. Mais le peuple ne tarda pas à se révolter contre ces assassins politiques.

Ils avaient été élus en 1892. En 1897, cinq ans après, ils étaient chassés du pouvoir, couverts d'opprobre. Ce sont les Pelletier et les Nantel, tyrans de 1892, qui préparent la revanche de 1897.

Laissons faire les Pelletier et les Nantel de 1911. Ils préparent la revanche prochaine. Haut les cours, libéraux !

A. J.

Ottawa, le 2 déc. 1911.

BILLETS DE LA SEMAINE

I Un sage II Jurys de Femmes

Monsieur Jules-Edouard Prévost, et son vaillant journal, "l'Avenir du Nord", sont de fermeté après la réforme de l'éducation dans la province ; depuis plusieurs années, ils ont soutenu à ce sujet de rudes polémiques et prêté le progrès avec un courage toujours ardent.

Ce beau zèle n'a pu naturellement conquies au directeur de "l'Avenir du Nord", les bonnes grâces des castors, de ceux qui croient "que tout va bien" et que l'Europe "nous envoie" nos institutions.

Aussi "l'Avenir du Nord" a-t-il été de tout temps cible pour ces feuilles pseudo-saines, qui se sont fait une religion à elles, et un culte exclusif, et qui n'admirent pas qu'un catholique ne relève de leurs décrets, fut-il le cardinal Taschereau.

Que M. Prévost se soit trouvé en butte aux attaques de ces "petits papiers" comme les appelle le curé Labelle, il ne faut pas en être surpris, ces inquisiteurs d'un autre âge se croyant la mission d'attaquer tout ce qui respire la tolérance et le progrès.

Mais M. Prévost n'en est pas moins un modéré, et un sage. S'il prêche la réforme et s'il se dévoue à la cause de l'éducation, il tient à la faire dans un esprit pratique, non pour le plaisir ou la réclame de l'article, mais dans l'espoir d'obtenir quelque résultat sérieux.

Combien de gens dans cette province s'attachent à l'éducation, dans le seul but de poser à l'esprit fort, ou de se donner l'air d'avoir un programme. Les discours fait ou l'article publié, notre réformateur se complaît dans le bruit qu'il a pu répandre ; et il ne se soucie plus du problème qu'il a posé, — jusqu'à une prochaine occasion de recommencer la fête.

Autre chose est de chercher patiemment une solution, non pas dans l'état d'une théorie extrême et relativiste, mais dans le domaine des réformes possibles et auxquelles on peut raisonnablement attendre.

Evidemment, cela ne fait pas l'affaire des jonqueurs de grosse caisse, pour qui l'éducation n'est qu'un tambour sur lequel on tape, jusqu'à ce que la peau en crève. Et M. Prévost, déjà pris à partie par les castors, a chance de l'être aussi par ce groupe d'ardents réformateurs qui se réfèrent tout l'ordre social en un jour si on ne les laisse faire.

Placé ainsi entre les ultra-castors, et les ultra-radicaux, le directeur de "l'Avenir du Nord" nous semble en excellente position, et tout près de la saine raison.

"Ne pas avancer, c'est reculer", soit !

Mais quand on avance inconsidérément et sans regarder où on met le pied, on risque aussi de dévaler dans le fossé, et de s'y embourber.

L'homme prudent et sage va bon pas, mais il sait où il marche.

Ne soursions pas trop ! Il y a eu, au dernier terme, des jurys masculins qui ont rendu des verdicts autrement graves et ridicules.

GRAINDORGE.

Une histoire vraie des colons

Voici assez longtemps que M. J. E. Laforce s'est attribué le monopole des histoires de colons et de colonisation ; c'est à notre tour d'en conter une.

Elle sera courte, mais nous la garantissons authentique ; nous sommes certains que M. J. E. Laforce lui-même ne pourra y contredire.

Notre histoire sera simple, elle sera d'une famille de colons de la région, même qu'habite M. Laforce.

Et au lieu de phrases et de paraphrases, nous nous en tiendrons aux faits, aux simples faits indiscutables.

Dans les histoires de M. J. E. Laforce, les pauvres colons persécutés par un infâme gouvernement ne peuvent jamais avoir de lots ; quand par hasard ils parviennent à en décrocher "un", un pauvre petit lot, ils peuvent entonner le "Te Deum" ; par exemple jamais, au grand jamais, de mémoire de M. J. E. Laforce, un colon n'a reçu un lot autrement que dépouillé de tout son bois.

A côté de la littérature, dite de colonisation, de M. J. E. Laforce, nous allons placer l'histoire vraie et simple d'une famille de colons de la dite région.

Le public jugera par comparaison avec les faits, de ce que vaut la littérature de M. Laforce et autres romanciers de la même école.

La famille en question, que nous désignerons sous le pseudonyme de "Baptiste", arrivait en août 1911 dans cette région. Son histoire est donc celle de l'histoire de la colonisation contemporaine de ces dix dernières années. C'est un cas typique.

La famille Baptiste se composait du père et de quatre fils ; ils arrivaient des environs de Nicolet.

Colonne du Cultivateur

—On nous annonce pour la mi-juin mariage d'une blonde de cette paille avec un gentil M. de St-Valéris.

LES DÉLAISSÉS

Je les aime entre tous, les très pauvres tombeaux
Fait d'une herbe sauvage et d'une croix pourrie ;
Leur couronne de buis se déchire en lambeaux,
Et leur terre affaissée se dérobe sans qu'on y prie ;
Je les aime entre tous, les très pauvres tombeaux
Fait d'une herbe sauvage et d'une croix pourrie.

Ils s'allongent, étroits et sinistrement seuls,
Dans les coins ignorés au fond des cimetières,
Et leurs morts, dans les plis humides des linceuls,
Y dorment sous le poids de l'humus et des pierres ;
Ils s'allongent, étroits et sinistrement seuls,
Dans les coins ignorés au fond des cimetières.

Le vent, qui grince autour des rigides cyprès,
Leur siffle son refrain dolent et monotone,
Et, froid, froisse sur eux, avec des cris distraits,
Les bouquets d'or cueillis dans les branches d'automne ;
Le vent, qui grince autour des rigides cyprès,
Leur siffle son refrain dolent et monotone.

Plein du calme sacré de l'éternelle nuit,
On les laisse dormir dans la paix de leurs fosses ;
La foule des vivants le dédaigne et les fuit ;
Lois des regards banaux et loin des larmes fausses,
Plein du calme sacré de l'éternelle nuit,
On les laisse dormir dans la paix de leurs fosses ;

Eh ! les morts sont bien morts dont nul ne se souvient.
Et c'est pourquoi mon cœur les aime et les envie.
Leur nom même a croulé dans l'oubli qui les tient ;
Le Néant a dompté tout ce qui fut leur vie...
Eh ! les morts sont bien morts dont nul ne se souvient.
Et c'est pourquoi mon cœur les aime et les envie.

EDMOND HARAUCOURT.

ENTRE NOUS

Tout a fait entre nous, mes amis,
Confions-nous que si nous ne devenons
pas plus que-parfaits, ce ne sera
pas faute de conseils et de critiques.

Voilà que par toute la province les
journalistes, se posant en réformateurs
des femmes, rivalisent d'un saint zèle
dont nous n'aurions qu'à profiter, si nous
n'étions pas un peu hésitantes à cause de la triste figure
que feraient des hommes ordinaires
après de nous dévotement et extraordinairement.

Il ne faudrait pas oublier, tout de
même, que "qui veut faire l'ange fait
la bête", et que la correction en masse
de nos défauts aurait de graves inconvénients.

D'abord, nos moralistes n'auraient
plus rien à dire, et ce serait dommage.
Ensuite, nos meilleurs amis ne nous
reconnaîtraient plus, cesseraient de nous
aimer, et voilà de quoi faire réfléchir notre fervor.

Il y a des défauts hideux et ceux-là
je vous les abandonne : la mesquinerie,
le mensonge, l'envie, et quelques-uns
de leurs pareils. Mais il y a des
gentils défauts qui servent surtout à nous
distinguer les unes des autres.

Une de mes amies est curieuse, un
peu bavarde et légèrement moqueuse ;
spirituelle, vive, éveillée comme un
chevreuil, amusante au possible, elle
deviendrait terne et quelconque si elle
perdait ces trois minimes défauts qui ne
l'empêchent pas d'être adorablement bonne.

Et cette autre, ardente et enthousiaste,
volontaire et violente à ses heures,
je ne la vois pas acceptant bêtement
ce qui la fait aujourd'hui bondir d'indignation,
pas plus que je ne la vois pesant sagement
le pour et le contre quand il s'agit d'un plan
général, d'une prodigieuse folie mais si
belle et si aimable.

Il y a longtemps que je ne prononce
plus la correction des défauts : c'est une
perte de temps ; en connaissant-vous
des personnes qui se corrigent d'un défaut ?
Pas moi : j'en connais qui les cachent,
les fourrent dans les coins, et quand une
belle occasion se présente, ils sortent en
coup de vent et gâtent les plus jolies
combinaisons. C'est donc un effort
général, inutile et toujours fort laborieux.
Il me paraît plus logique et plus facile
d'utiliser ce qu'on a que de se donner
ce qu'on désire. Et ce que nous avons,
vous et moi, c'est au moins une qualité
naturelle qui s'exerce sans effort, tout aussi
aimable que notre défaut le plus actif.

Eh bien, je prétends que si, nous
attachant à cette qualité, — notre
plaisir et notre gloire, — nous l'agrandissons,
nous l'élargissons, nous l'élevons, nous
remplissons notre âme et notre vie, nous
atteindrons des résultats visibles et
encourageants que nos efforts infructueux
pour éradiquer un défaut qui nous
casse la tête !

DANIELLE AUBRY.

LES DÉBARRASSE PROMPTEMENT DES CORPS ET CALLOSITÉS

Vous, les pauvres souffrants de cors durs, pour-
qu'en ne pas agir, oublier
que vous avez un cor ou
un oignon. Vous pouvez
vous débarrasser de tout
ce qui gêne de l'extérieur
sans douleur, en vous servant
simplement de l'extracteur
à base d'huile de ricin de
Pain, qui dissout
l'œuvre durant votre
sommeil. L'extracteur sans
doute des cors durs est
un remède merveilleux. 30c.
Mettez-vous des bandes
adhésives.

la bouteille.

CHOSSES FÉMININES

VARIATIONS SUR LA FOURRURE

Comme des bêtes ressuscitées — des
marmottes désengourdies dont les gr-
tes, les trous et les tanières seraient
les boîtes, les cartons et les coffres
de santon — les fourrures sortent de
leurs mystérieux réduits de l'été, se-
couant leurs poudres et leurs poivres
qui font étourdir. Et tout de suite,
elles nous rejettent en pleine enfance.
L'âge où nous nous chauffions au coin
du feu à la délicieuse petite flamme
des Contes de Perrault en est rempli.
C'est "Peau d'Âne, le Chat botté", la
Pantoufle de Cendrillon ornée de
vair..." Le joyeux tonnet qui se
dresse et ricane sur le vaste front de
Riquet à la houppe semble lui-même
une vraie queue rousse d'écureuil et
s'agite sous la barbe de Barbe-
Bleue était un renard. Voilà, je
crois bien, pour nous, la plus sou-
vent, la première apparition des four-
rures, et nous n'en finissons pas de
les admirer. Elles nous font voir les
pattes d'écureuil, qu'à partir du
moyen âge, quand le métier de pelle-
tier "fourreur et garnisseur de cha-
peaux" s'achetait entre deniers au
roi !

Nous nous plaignons aujourd'hui

La première fois que l'homme eût
égorgé la bête toffue et qu'après l'a-
voir dépouillé, il jeta sur son torse,
mal séché et comme palpitant en-
core, cette peau lourde et chaude, quel
émoi physique dut éprouver sa chair
surprise et hâlée ! quel feu péné-
trant, onctueux et doux dut ruisseler
dans le canal embrasé de ses veines !
D'abord il portait à même la
sienne la peau de la victime, ce qui
semble bien la seule et convenable
manière de l'endosser, car n'est-ce pas
un sacrilège charnel et crime d'épi-
derme que d'interposer entre le tissu
de son corps et celui de son frère im-
médiate et inférieur : l'animal, des é-
paisseurs de linges et de vêtements
qui suppriment le contact et l'adhé-
rence des deux cuirs faits pour se
connaître et s'apprécier ? Je me suis
toujours plu à croire que la fourrure
à jamais déçue, avait la nostalgie
des âges préhistoriques où elle était
l'inséparable compagne de la nudité
humaine qu'elle enrobait dans la
couverture. Se figure-t-on Hercule
avec une flanelle sous sa toge de lion ?
et saint Jean-Baptiste sans son mou-
ton ? Le manteau de Noé dormant
dans les flaque de vin, fut une peau
de bique. La fourrure, pour paraître
vivante et animée, a besoin de s'ad-
apter sans intermédiaire aux mem-
bres du chasseur, du guerrier, du pas-
teur, du pèlerin, de l'anachorète, du cou-
reur des forêts, des camps et de la lan-
de ; sans quoi elle en fait un paquet ridi-

d'éponge, elle y conserve sa légèreté,
son fluide vaporeux... Les gouttes rou-
lent sur elle sans s'y arrêter, comme
des petites pilules de cristal, ainsi
que sur le dos d'archange du cygne,
ou l'aile verte et pensée du canard
mandarin.

Vous avez vu maintes fois en tas,
jetés sur des sièges
sans des couturiers et des fourreurs
de la rue de la Paix, ces toisons d'un
lustre si riche et comme étincelantes
de toutes les convoitises qu'elles allu-
ment. On les dirait électrisées par les
désirs de celles qui, en les enviant,
ont souffert de ne pas pouvoir les
acquiescer. Elles jettent des paillettes
de tentations, de pétilllements de re-
grets... elles sont attirantes et redou-
tables comme des pêches non mûres
encore ! En les contemplant je suis
la longue route qu'elles ont déjà faite
avant d'en arriver là... Je me les
représente aux pays d'Alaska et de
Sibérie, martres, renards, hermines,
guettant le poisson dans l'eau d'un
vert clair si froide, trottant sur la
glace et sur la neige où leurs pattes
laissent des petits trous. Cette neige
dont leurs poils, clairsemés d'un
blanc plus blanc, semblent les flocons
qui ne fondent jamais... et puis... je
les compte, centaines vidées, la tête
aplatis, enfilées les unes aux autres
par la boutonnière d'un de leurs yeux,
entassées dans les sacs de caravanes,
versées aux marchés du Japon, de la
Chine, passant les mers dans le fond

FANFRELUCHES



Voici une fourrure qui a rencontré beaucoup de faveur aux yeux des femmes. C'est le lynx noir,
fourrure douce et soyeuse, riche et commode. Nos vignettes en représentent deux fois exemples, l'un con-
siste en un magnifique set et l'autre un collet sur un manteau d'agneau.

que la terre se refroidit, et nous im-
aginons qu'aux époques lointaines où
passé les saisons devaient être toutes
les plus clémentes, et cependant nous
voyons — ce qui semble prouver le
contraire — que dans le temps du
quatrième siècle le costume ne variait
pas. Hier comme aujourd'hui on portait
des fourrures. Et l'on se couvrait
ainsi deux fois plus qu'à présent, car,
s'il faisait froid, l'on ajoutait un ou
plusieurs vêtements. A ceux de des-
sous, quitta à les retirer quand la
température s'apaisait. Ces four-
rures avaient des noms charmants sur-
 lesquels il fait bon passer les yeux,
en quelque manuscrit caparoté de
parchemin, dans la savoureuse or-
graphie de nos vieilles chroniques.
Elles sont rien qu'à prononcer, dou-
illettes, mignottes et soyeuses. Tou-
chez-les en esprit : voici le ventre de
petit-gris qu'affectionnait Philippe le
Long, voici le vair, les escureaux, le
chevre, l'aingnal, la loire, le roseril,
les goupiz... les martres crues qui
furent très à la mode au cours de
l'an 1467. On les portait "autour du
col" ou à une deux rubis qui font
les yeux, un cœur de diamant sur
le nez, et les ongles et les dents
du museau et les ongles et les dents
du museau d'or." Si effrénés que soit au-
jourd'hui le luxe de nos élégantes,
aujourd'hui ne portant pas encore at-
teint ce degré de raffinement dans
la richesse, et quant à l'hermine et
au menuvet, c'est par milliers qu'on
cherche grand personnage, homme ou
femme, en faisant une incroyable
consommation. Une couverture de lit
en prenait cinq mille peaux et une
houppelande deux mille. Et cependant
ces espèces, si décimées déjà, étaient
bien moins que de nos jours où elles
sont devenues, par suite de la sau-
vage et coupable chasse dont elles
sont l'objet, d'une telle rareté que
l'on en peut obtenir la prochaine et
totale disparition. Peut-être un jour
viendra-t-il où il n'y aura plus de
fourrures, et ce sera bien dommage,
car alors aura péri une des plus pré-
cieuses beautés de la terre.

des bateaux, et après avoir été ma-
nifés, préparés, accommodés, tail-
lés, cousus, parés, au salon d'es-
sayage sur les hauteurs épaules du
mannequin en attendant les caprices
du sort et les soubresauts de la
fortune.

Pauvres petites bêtes féroces et fi-
nes, si coûteuses, si jolies, qu'on ne
voit jamais vivantes !... furets du
torrent lointain, fourrés de race, be-
lles du poil, écuries des rivières
comme les autres le sont des bran-
ches sibylliques, au nom de princesses
polonaises, loutre qui fait penser au
museau de velours brun d'arlequin,
chinchillas en plumes couleur de pi-
geon, de perle et d'argent, gloutons,
blaireaux, rats musqués du lac Hu-
ron, dont les yeux sont des gouttes
de lumière noire, hermines du Gotha
qui n'avez plus de voix à charger et
à immobiliser de votre poids sur l'es-
trade du trône... je vous conserve sur-
tout en moi telles que vous ont im-
mortalisées dans l'histoire et dans
l'art vos porteurs et vos porteuses
favorites : je vous vois manteau de
saint Louis, bonnets de Louis XI, de
Louis X et de Marie, garnis d'olivier
le Daim, toques de Zamore, bordure
de la robe de Marie Leczinska et de
la tunique en velours de l'empereur,
à Eylau...

HENRI LAVEDAN.

LES CONSEILS DE A MEN GERE

Le chevreuil

Le chevreuil présente les qualités
alimentaires les plus variées, se-
lon ses habitudes d'existence et les
localités où il réside. Jusqu'à l'âge
de dix-huit mois environ, il est
de chair tendre et délicate, et
facile, surtout son filet et ses
lambes. A partir de l'âge de deux
ans, on est forcé, pour rendre la
viande acceptable, de la soumettre à

NE PAS VIEILLIR

Ne pas vieillir !... Mourir viril et jeune encore,
Ainsi que les Aïeux sont morts, comme mourront
D'un coup d'épée au cœur ou d'une balle au front
Ceux dont la torche est de l'aurore...

Ne pas vieillir !... Mourir ainsi qu'un carnassier
Dans sa puissance intacte, avec sa force sauve
Et ses dents de félin et ses muscles de fauve,
Marbre éblouissant et souple acier !...

Mais quand le Sage a fui, quand le Juste se cache,
Se lever dans l'orgueil du stoïque, en mépris
Du préau des captifs et du roc des proscrits,
Narguer les faiseaux et la hache !...

Rire, quand, ébranlant le tiède corridor,
La crosse des fusils sonne au seuil de la chambre,
Voir du même regard les piques de Septembre
Et l'échafaud de Thermidor...

Et face au peuple fou qu'un sang rouge fascine,
Comme Chénier jadis et son ami Roucher,
Vers la mort magnétique et muette marcher
En disant des vers de Racine !...

SEBASTIEN-CHARLES LECONTE.

(Le Masque de fer).

une marinade prolongée : et dans cet
état le goût de chevreuil n'existe
plus guère. Aussi mes lecteurs ne s'é-
tonneront-ils pas de la confiance insu-
lante que nous voulons leur faire à
l'oreille : "La plupart des filets de
chevreuil des restaurants, sont des
filets de CHEVAL marins." Le fait
m'a été certifié par un grand res-
taurateur, qui s'y connaît.

La viande des animaux forcés est
mauvaise au goût et en même temps
fort malsaine. Le surmenage, en ef-
fet, fait souvent mourir l'animal a-
vant que le fusil ne parte. Épuisé
de fatigue, il tombe, et il se produit
alors dans son organisme des trou-
bles si profonds que sa chair noircit,
se fonce en couleur. Le muscle, dés-
organisé par les phénomènes chimi-
ques de la contraction exagérée, se
putréfie avec rapidité et exhale bien-
tôt une odeur d'urine très prononcée.
Ces faits sont fort connus, puisque
l'on n'abat jamais les animaux de
boucherie qu'après les avoir laissés
reposer : excellente habitude, les a-
nimaux surmenés donnant une viande
mauvaise. L'homme n'est pas à l'a-
bri de la mort par fatigue : c'est
ainsi que succomba le Spartiate en-
voyé par Léonidas et ses compagnons
pour courir à Lacédémone. À peine
ent-il le narré l'ibérique défense des
Thermopyles, qu'il s'affaissa pour ne
plus se relever.

Pour en revenir à notre chevreuil,
étant donné la façon dont il est tué,
après une course prolongée, la seule
ressource culinaire acceptable est
donc le marinade plus ou moins ac-
centuée. D'ailleurs le prix de la vi-
ande pour toutes les bourses ; vous trou-
vez notamment du chevreuil pour
mettre en ragout, à des prix qui di-
ffèrent peu des viandes très ordina-
ires de boucherie.

PASSONS AUX DIVERSES RECETTES CULINAIRES :

CUISOT DE CHEVREUIL ROTI.
— Si le chevreuil n'était pas bien
frais, lavez-le avec du vinaigre tiède ;
retirez-en la peau de la noix et pi-
quez avec du lard. Faites-le mariner
cinq à six heures avec huile, vinaigre,
oignons émincés, et persil ; puis
faites-le rôtir à la broche, en l'arro-
sant d'abord avec du beurre, avec sa
marinade ensuite. Cuisez-le une heu-
re, salez avant de déboucher.

Papillotes de la manche et servez à
part une sauce poivrée finie avec le
cuisson du chevreuil, dégraissée. On
peut très bien cuire le chevreuil en
four dans un plat de rebords.

On opère de même pour une selle

de chevreuil.

ÉPAULES DE CHEVREUIL EN CIVET. — Coupez deux épaules de
chevreuil en morceaux ; retirez-les
des os aussi bien que possible
et faites mariner cinq à six heu-
res avec oignons, persil, aromates et
vinaigre.

Egouttez les viandes sur un linge.
Faites fondre cent grammes de lard
haché dans une casserole ; ajoutez
les morceaux de chevreuil et 150
grammes de petit-salé coupé. Faites
revenir un quart d'heure. Assaisonnez,
saupoudrez de farine et mouillez
avec vin rouge et eau chaude ; ajoutez
un bouquet garni d'aromates, sel,
gros poivre.

Cuisez sur feu modéré, jusqu'à trois
quarts de cuisson. Ajoutez alors deux
ou trois douzaines de petits oignons
colorés à la poêle, et finissez de cuire.

Servez avec le petit salé et les oi-
gçons autour ; ajoutez un peu de ca-
ramel à la sauce, et passez-la sur
les viandes.

ÉPAULES DE CHEVREUIL EN DAUBE. — Désosez deux épaules de
chevreuil ; coupez-les en gros carrés ;
lardez-les chacun avec un fillet de
lard ; assaisonnez et faites mariner
au vinaigre vingt-quatre heures.

Egouttez les viandes. Faites fondre
dans une marmite en terre cinq vingt
grammes de lard ; hachez ; ajoutez les
morceaux de chevreuil ; faites les re-
venir douze minutes ; puis mouillez
avec de la marinade et un verre de
vin rouge ; cuisez dix minutes. Ajou-
tez deux gousse d'ail non pelées, un
bouquet, un oignon, gros poivre.
Couvrez la marmite d'un rond de pa-
pier puis d'une assiette, et cuisez qua-
tre heures, simplement sur des cen-
dres chaudes. Dégraissez et servez.

FILETS-MIGNONS DE CHEVREUIL PUREE MARRONS. — Si
les filets-mignons ne sont pas très
beaux, mieux vaut les employer en
émincé ou en hâchis que de les ser-
vir entiers.

Prenez cinq à six filets-mignons ;
battés légèrement ; piquez avec du
lard, sur le haut. Faites mariner
quelques heures avec sel, oignon, per-
sil, huile, sauce vinaigre. Rangez-les
dans un plat à gratin, arrosez-les
avec du beurre, couvrez avec un pa-
pier et faites cuire quinze minutes au
four. Egouttez et dressez sur une purée
de marrons, quinze minutes au
four. Egouttez et dressez sur une purée
de marrons.

EMINCE DE CHEVREUIL. — Pre-
nez un morceau de selle ou cuisot de
chevreuil de desserte ; retirez-en les
parties sèches ; émincez les viandes en
tranches minces et épaisses.
Faites revenir au beurre deux cuille-
rées d'ail hachées. Mouillez
avec quelques cuillerées de vinaigre.
Faites réduire de moitié ; ajoutez

alors ce qui reste du jus de chevreuil
et un peu de bouillon. Cuisez et liez
avec un morceau de beurre manié.
Cinq minutes après, ajoutez une pin-
cée de poivre, une pincée de persil
haché et les tranches de chevreuil.
Chauffez sans ébullition et servez sur
un plat chaud, avec des croûtons frites
autour.

HACHIS DE CHEVREUIL. — Pré-
parez une petite saucisse à la viande
dit pour l'émincé. Faites-lui les chairs
de chevreuil hachées. Chauffez en
tournoyant, sans faire bouillir. Assai-
sonnez avec sel et poivre, servez avec
des demi-cuirs durs.

MELANIE.

BRUNETIERE ET LA VERITE

M. le comte d'Haussonville, membre de
l'Académie française à l'inauguration du
monument Brunetiere au cimetière Mont-
parnasse à Paris, le premier la parole
pour rendre l'hommage au nom des
souscripteurs qui ont entendu honorer
moins l'écrivain et l'orateur que l'homme
lui-même, et rendre hommage moins
à une œuvre qu'à une vie.

Ce que furent la vie et l'œuvre de Fer-
dinand Brunetiere, M. le comte d'Haus-
sonville l'expliqua avec une vigueur so-
brie et éloquente. Il montra ensuite le
grand écrivain s'obstinant à la poursuite
de la vérité.

La vérité, dit-il, il s'est acharné à sa
poursuite, sans tenir compte des in-
convénients, des caprices de la mode, ni
des courants de l'opinion qu'il semblait
parfois se complaire à remonter. Dès
ses premiers écrits, il cherchait à réta-
blir la vérité littéraire qui, à ses yeux,
se confondait avec la vérité. A l'encontre
d'une école à laquelle il reprochait pré-
cisément de la trahison en prétendant
la reproduire avec une fausse exactitude,
et il la retrouvait dans les modèles de
notre littérature classique, où il admira
l'art d'une peinture plus fidèle des passions
humaines que dans les exagérations du
naturalisme.

Il la cherchait également dans les
théories nouvelles de l'histoire naturelle,
et il donnait la preuve de ses rai-
sonnements dans quelques-unes de ses fa-
cultés d'assimilation en s'appliquant à
déterminer dans quelle mesure pou-
vaient s'adapter à l'histoire de la litté-
rature les théories de l'évolution. Il
s'adonnait ensuite à la recherche de la
vérité philosophique. Il discutait les
affirmations d'un système alors triom-
phant dont il n'adoptait pas les prémi-
ses, mais dont il ne repoussait pas tou-
tes les conclusions, et il s'efforçait de
faire, dans la doctrine positiviste, le dé-
part entre les conséquences qu'il fallait
relever, comme enseignées mal à propos
par des disciples infidèles du maître, et
celles qu'il fallait au contraire conserver
comme pouvant être utilisées au profit
des vérités d'un autre ordre. Et tout
cela au prix de quel travail, de quelles
recherches, de quelles lectures, le moi-
dre volume laissé par Brunetiere en
porte la trace, car, perpétuellement il
débordait la suite qu'il traçait et jetait à
droite ou à gauche des coups de sonde
dans la profondeur des doctrines dont il
ne parlait qu'en passant.

PATRONS DU "CANADA"



No. 3826.—Costume de garconnet. A
grande taille. 6, 8, 10, 12 ans.
Matériau : 4-13 verges en 27
pour 9 ans.

COUPON

Patron No. 3826

Nom
No
Ville
Rue
Province ou Etat
Mesure de buste
De Taille
Remplissez le coupon, écrivez très
légèrement et adressez avec 10c. de
paiement des patrons au "Canada".
Montréal.
En demandant un patron pour fil-
lette ou enfant, ne mentionnez ja-
mais la mesure, mentionnez l'âge.

210-1-Pom.

NOS DENTS sont
très belles, natu-
relles, et nous
vous les offrons
à un prix très
avantageux.
OAIN, l'Inconnu,
192 rue Saint-Denis,
Montréal.

FEUILLETON

du "CANADA"

MARTYRE DE MONTE

PAR CHARLES SOLO

Suite

No 10

Ce qu'il avait appris de l'entretien entre le meunier et l'abbé, les paroles bizarres qu'il avait échappées à ce dernier et l'iniquité que le teillait chaque fois que Barbe s'abandonnait à des demi-confidences, tout cela le laissait rêveur.

Il pesait et soupesait les faits qu'il avait déjà retenus et les rapprochait de ce qu'il venait d'entendre chez le rebouteux.

Quelle affinité, se demandait-il, existe entre le meunier et ce vieux gredin de sorcier qu'il est obligé de ménager et qui, du reste, ne le craint pas. Que signifient les allusions de la vieille et les réticences de Pacôme ? Evidemment ce mystère se rapporte au meurtre de M. Madieu et j'ai obéi à une intuition providentielle en faisant parler ces gens, Michel Catalan et le rebouteux, dont les complots ou bien ce lui-ci a-t-il tout bonnement surpris le secret de celui-là. Le roman se colore et s'élève. Le roman se colore et s'élève, en plein, dans mon rôle.

L'idée fixe, nous pourrions dire la conviction, que le meunier avait été mêlé au drame le travaillait et il résolut de tout mettre en œuvre pour suivre le fil qu'il croyait tenir. Profondément absorbé par ces pensées, qu'il essayait de coordonner, il allait sans se soucier de l'heure. Quand il entra à la maison Madieu, Paul était remonté dans sa chambre et il dut remettre au lendemain les intéressantes nouvelles qu'il brûlait de lui communiquer.

La vieille Madelon qui, malgré son âge, gardait toujours la haute direction de la maison, n'avait voulu s'en remettre à personne du soin d'attendre l'heure de son maître et le jeune homme la trouva à son poste, somnolant sur une chaise basse, dans la cuisine.

Tout en faisant honneur au souper qu'on lui avait tenu en réserve, il parla avec enthousiasme de ses projets et de ses espoirs.

La bonne vieille l'écoutait, les mains jointes ; dans sa foi naïve et simple, elle partageait entièrement la conviction de l'artiste.

— Monsieur Catalan dit-elle, je ne sais comment ça se fait, mais il y a quelque chose, dans mon cœur, qui me dit que les assassins du pauvre monsieur vont être démasqués... Est-ce qu'on aura encore le droit de les punir ?

— Non, Madelon ! Ils ne seront pas punis parce que les faits sont couverts par la prescription.

— On me l'avait dit, mais je ne voulais pas y croire. Et alors qu'arriverait-il si vous arriviez à prouver que notre Jean est innocent ?

— Nous demanderions la révision de son procès ; nous ferions réhabiliter sa mémoire.

— Sa mémoire ! Vous croyez donc, vous aussi, qu'il est mort ?

— Hélas ! L'acte de décès que Paul a reçu d'Amérique ne laisse aucun doute à cet égard.

Nombreuses Douleurs au Dos, Maux de Tête et Dépression

Beaucoup de souffrances des femmes sont évitées, et peuvent être prévenues en prenant des Pilules du Dr Hamilton.



Cette douleur, comme un coup dans les reins, est un indice certain d'un dérangement aux reins.

Mme Anna Rodriguez, écrit ce qui suit, de sa demeure, à Valencia : J'ai souffert longtemps d'épuisement et de maux de tête atroces. Mon état devenait graduellement pire, mes jambes enflaient et tremblaient ; j'avais un teint jaune et j'étais malade, souffrais de douleurs rhumatismales, étourdissements et frissons. Malheureusement, je ne pensais pas à mes reins et j'étais presque morte, quand je découvris la véritable cause de mes souffrances. J'ai lu tant d'histoires concernant la santé et la force merveilleuses qui viennent à ceux qui prennent des pilules du Dr Hamilton, que je me sentis sure qu'elles me soulageraient. Je reçus des pilules du Dr Hamilton de tels bienfaits pour la santé et de confort que je ne puis les décrire. Ils me remirent bien en peu de temps et leur emploi permanent me tient active, énergique, forte et heureuse. Je consomme fortement aux autres de régulariser et tonifier leur système, car les pilules de Mandragora et de Noix longues du Dr Hamilton.

Aucun remède meilleur existe que les pilules du Dr Hamilton pour la guérison de l'indigestion, de la constipation, flatulose, du foie, de la vessie et des maux de reins. Réservez les substituts. 25c la boîte, ou 5 boîtes pour \$1.00, chez tous les marchands ou Catarrhoes Co., Kingston, Ont.

— Un acte de décès, ce n'est jamais qu'un papier et on met sur le papier tout ce qu'on veut...

La vieille secoua plusieurs fois sa tête chue et acheva :

— Voulez-vous que je vous dise, monsieur Catalan. Eh bien ! moi ! je n'ai jamais cru à la mort de notre Jean !... C'est une idée que j'ai eue, ça et que vous ne m'avez jamais de la tête ! Je suis à l'âge où l'on compte les semaines plutôt que les années, mais vous verrez que je ne mourrai pas sans que j'aie revu ce pauvre petit !

LE VOILE SE DECHIRE

Debout sur sa porte, le docteur avait regardé Paul s'enfoncer dans la nuit, puis il était rentré dans sa chambre d'un pas chancelant ; des larmes coulaient le long de ses joues.

Il se laissa tomber au pied de son fauteuil ; ses genoux heurtèrent les dalles ; ses mains se joignirent sur sa poitrine ; son front s'inclina et il resta figé dans une immobilité de statue.

Le tic-tac de la vieille horloge martelait le temps qui s'écoulait. Lentement, la bougie se consumait, éclairant, de sa lueur faiblie, cet homme dont le corps, anéanti dans une pose de supplication, se confondait avec les choses inertes qu'il entouraient.

Enfin le docteur remua la tête, un nom vint expirer sur ses lèvres et il se releva, les traits détendus, adoucis par une grande expression de calme.

— Tont à coup, le marteau de la porte d'entrée fit entendre son appel ; sans manifester la moindre surprise, M. Clark alla ouvrir. Une femme était devant lui.

— Monsieur, dit-elle, Pierre Renaud, le patron du "Soleil qui Tourne", a fait une chute en montant au toit de sa grange et pourrait bien s'être cassé la jambe. Il souffre beaucoup et ne peut attendre l'arrivée du médecin de la ville, alors la Renaude m'envoie vous demander si vous ne voudriez pas venir.

— Allez dit simplement M. Clark, je vous suis.

Il entra, choisit quelques instruments qu'il mit dans sa trousse, échangea sa robe contre une redingote et sortit.

Quand il arriva au "Soleil qui Tourne", la Renaude se répandit en larmes.

— Que vous êtes bon d'être venu, monsieur ! Quel malheur ! Ce pauvre Pierre !

Il interrompit la commère et lui ordonna de le conduire auprès du patient.

La femme le précéda dans le tortueux escalier qui conduisait à l'étage. Arrivé au haut des marches, M. Clark s'arrêta ; d'une main il s'appuyait contre la muraille, de l'autre, il se précipitait vers la rampe.

— Qu'avez-vous, monsieur ! demanda la Renaude.

— J'ai marché trop vite et il m'en est venu comme un étourdissement, mais voilà que c'est fini. Entrez.

La pièce où il venait d'être introduit était celle où, jadis, Jean Madieu passa la nuit qui précéda son arrestation.

Les murs avaient été repeints et les croisées repeintes ; les objets disparates qui encombraient les encadrements s'en étaient allés au grenier ; quelques meubles avaient été renouvelés ; mais, à part ces détails, la physionomie de la chambre restait la même.

Le docteur alla droit au lit où gémissait Pierre Renaud.

Après l'avoir soigneusement ausculté, il constata que l'accident se bornait à une foulure qui serait peut-être longue à guérir mais qui ne devait entraîner aucune conséquence fâcheuse pour le blessé. M. Clark procéda lui-même au premier massage enveloppant le pied de bandes et recommanda le repos le plus absolu.

En le reconduisant, la Renaude le fit passer par la petite pièce qui tenait à la salle de l'annexe.

— Alors je suis sûr être rassuré ? demanda-t-elle.

— Votre mari l'a échappé belle, car dans sa chute il eût pu se briser la colonne vertébrale. Si vous vous conformez exactement à mes instructions dans quinze jours la foulure sera guérie, mais il devra s'entourer de précautions et ne pas fatiguer la jambe malade.

— Ah ! monsieur ! Je me suis bien effrayé, allez ! Pensez donc ! S'il était arrivé malheur à mon homme, que serais-je devenue avec sept enfants dont le plus jeune n'a pas cinq ans. Pour sûr il aurait fallu renoncer au commerce.

Et, avec cette familiarité respectueuse dont les campagnards ont gardé la tradition :

— Je sais que vous n'acceptez jamais d'argent et que vous aidez le pauvre monde par pure charité. Il faut pourtant que je vous fasse une politesse. Allez-vous prendre un verre de vin vieux ?

— Je ne bois jamais que de l'eau. — C'est de bon cœur.

— Je le sais ; aussi serais-je désolé si vous preniez mon refus en mal.

Et comme pour donner un autre tour à la conversation :

— Y a-t-il longtemps que vous tenez cette auberge ?

— Il y a cinq ans à la Toussaint prochaine. Nous l'avons reprise des anciens tenanciers qui n'y faisaient plus d'affaires à cause de leur négligence. Les commencements ont été durs et il a fallu s'y mettre pour ramener la pratique.

— N'est-ce pas ici qu'on a arrêté Jean Madieu ?

— Oui ! Il avait couché dans la chambre où vous avez vu mon mari. Ah ! c'est une histoire qui n'a jamais été dite en cette auberge. On dit que

le pauvre garçon a réussi à s'évader. Est-ce vrai ?

— Les journaux en ont donné la nouvelle.

— Si les journaux l'ont dit, il faut croire que c'est la vérité !

Pauvre monsieur Jean ! Il doit être mort puisqu'on n'a jamais eu de ses nouvelles. Ceux qui l'ont cru innocent espéraient que la vérité éclaterait un jour, mais maintenant, c'est fini bien fini !

Elle secoua la tête et ajouta d'un air mystérieux :

— Il y a eu dans cette histoire des choses qu'on n'a jamais comprises, mais voilà les juges, quand ils ont envoyé quelqu'un aux galères ne s'occupent plus de ce qui arrive après. Avez-vous connu Bertine Souquet, celle qu'on appelait la Souillotte et qui était, en ce temps-là, servante à l'auberge ?

— Eh bien ! la Souillotte ne valait pas pour et on ne m'aurait jamais de l'esprit qu'elle a fait avaler des couleuvres au tribunal. On a eu tort de la croire sur parole et de ne plus s'occuper d'elle quand elle a quitté le pays.

— N'est-elle pas partie, un an environ après la condamnation ?

— Oui ! et sous prétexte de la conduire chez une parente du meunier, elle emmenait la petite que Louise m'avait confiée avant sa mort. J'ai beaucoup aimé mes propres enfants, mais une bouche de plus à nourrir ne m'aurait pas mise sur la paille.

— A ce souvenir, la Renaude passa le revers de son tablier sur ses yeux humides.

— J'estime avec vous que la conduite du meunier fut assez bizarre, dit M. Clark. Pourquoi ne gardait-il pas son enfant ?

— Vous ne savez donc pas qu'il l'avait prise en grippe cette pauvre petite et cela parce que...

Encouragée par l'attention que lui prêtait son interlocuteur, la Renaude se mit à lui raconter, par le menu, les tristes conséquences que la vue du cadavre de M. Madieu avait entraînée pour l'infortunée Louise.

— Oui, monsieur, conclut-elle, l'enfant portait à la naissance du cou une marque rouge qui ressemblait tout à fait à la blessure du pauvre vieux.

À part cet accident, la petite était jolie comme un amour et je me suis dit que quel démon a morde le cœur du meunier, le jour où il l'a confiée à cette canaille de Bertine.

Adossé contre la cheminée, M. Clark fouillait nerveusement dans sa barbe et, sous le verre épais de ses lunettes, son regard avait d'étranges fulgurations.

— Ce que vous m'avez appris m'a beaucoup intéressé, mais l'heure avance. Je reviendrai demain visiter le malade, dit-il, en faisant un pas vers la porte.

— Voulez-vous que le garçon de labour vous accompagne ?

— C'est inutile. Je connais la route et la clarté des étoiles suffira à me guider.

Il salua et s'en alla.

Malgré son calme apparent, il devait se passer quelque chose d'anormal dans l'esprit de cet homme, car ses yeux continuèrent à briller d'un éclat singulier. Par moments, ses lèvres s'agitèrent et laissaient échapper des mots intelligibles que le vent saisissait pour les éparpiller dans la nuit.

Arrivé près du chemin qui conduisait à sa demeure, il eut une hésitation ; brusquement, il obliqua de l'autre côté, s'engageant dans un sentier qui dévalait la colline. À mi-côte, il vit une lumière scintiller dans l'alignement ; alors il pressa le pas et courut vers la clarté qui semblait le fasciner.

C'était le Moulin Perdu.

Sur le sol détrempé et couvert de mousse, son pas glissait assourdissant ; il s'arrêta près du petit pont sur la vaine et regarda la fenêtre derrière laquelle il voyait s'agiter deux ombres que la position du luminaire rendait indistinctes.

Il fit un mouvement pour avancer encore ; mais s'arrêta à la fenêtre. Il eut juste le temps de se jeter derrière le buisson d'aulépine qui se trouvait de l'autre côté du chemin.

Le docteur Clark resta longtemps ainsi, invisible sous le feuillage, murmurant ses mains aux épinettes, regardant de tous ses yeux ce qui se passait dans la grande salle du moulin.

Après une demi-heure environ, la porte s'ouvrit et dans le sillon lumineux qui traversait la cour, deux hommes parurent.

L'un était le meunier ; l'autre, dont il ne pouvait distinguer le visage, avait la taille d'un colosse et dépassait son compagnon de toute la hauteur de la tête.

Ils allèrent sans prononcer une parole jusqu'au petit pont. Là, l'inconnu tendit la main à son hôte et dit assez haut pour que le docteur l'entendît :

— A samedi soir.

— Oui, à samedi soir ! répondit Michel Catalan.

Puis le géant s'éloigna en faisant moulinier, autour de lui, l'énorme gourdillon dont il était armé.

Déjà le meunier avait refermé sa porte ; on entendit le grincement du verrou, la lumière changea de place et ce fut l'obscurité.

Quant tout fut silencieux au moulin, le docteur quitta son poste d'observation.

Mais il marchait avec peine et son corps semblait plus affaibli, plus cassé que jamais.

Un grand calme pesait sur la nature ; autour de lui, tout se taisait, et, seuls, les hôtes nocturnes des bois purent l'entendre quand il dit d'une voix que l'émotion rendait chevrotante :

— Mon Dieu ! mon Dieu ! Le voile s'est-il enfin déchiré ? Les morts seront-ils vengés ?

VI

LE COMPLICITÉ

Que s'était-il passé dans la maison du meunier et quel était l'homme dont le docteur Clark n'avait fait qu'entrevoir la haute silhouette ?

Quand Michel Catalan quitta la mesure des Janvier après l'altercation que nous connaissons, sa démarche n'était pas très assurée, mais les paroles de Pacôme avaient dissipé, en partie, les relents qui emplissaient son cerveau.

La physionomie de l'assassin, et de voir ses traits déprimés, ses épaules voûtées, ses yeux fixes et ternes on pouvait juger des troubles profonds que ravagait son moral. Ce n'était plus le même homme et beaucoup de ceux qu'il avait fréquentés autrefois ne l'eussent pas reconnu.

Comme tant d'autres, il avait cru braver impunément ce juge qui tout homme porte en soi et qui reste l'arbitre incorruptible de nos actions, bonnes ou mauvaises. Sa conscience

qu'il avait née s'était réveillée et peuplait ses rêves d'ombres menaçantes. Il s'était efforcé de réagir et, alors, pour imposer silence aux voix qui grondaient en lui, pour aveugler les visions qui le harcelaient, il avait cherché l'oubli dans l'ivresse, descendant d'étape en étape, jusqu'à la dégradation la plus abjecte.

Depuis des années, la roue du moulin dormait. Le meunier ne travaillait plus et, solitaire, se livrait à son travail de l'âme. Au début, il était allé fournir quelques journées de louage chez ses anciens confrères des environs, mais il n'avait pas tardé à laisser ce genre de travail pour se livrer à un trafic qui fit gloire, sous le couvert, ceux qui soupçonneraient la vérité.

A certains moments, il disparaissait, restait plusieurs jours absent et ne revenait de ces mystérieuses incursions que les poches lestées d'un argent qu'il dépensait en d'interminables beuveries. Il allait de cabaret en cabaret, triquant avec les plus mauvais garçons du pays et payant à la régalade aussi longtemps qu'il possédait un sol vaillant.

Ce jour-là, ses stations dans les salons avaient été particulièrement longues et c'est mi par ave de ces fantaisies qui éclosent spontanément dans le cerveau des ivrognes qu'il s'était avisé de réclamer à Pacôme Janvier une dette dont, jusqu'alors, il n'avait jamais osé faire état.

C'est qu'il avait des motifs pour ménager les susceptibilités de cet extraordinaire localité. Malgré lui, il subissait l'influence de maître Pacôme, car le rusé comptait, tout en évitant des allusions trop directes au drame dont il connaissait le secret, était resté fidèle à son système d'équivoques qui plongeaient le meunier dans l'effroi quand il était en état de comprendre.

Et maintenant que l'ivresse commençait à se dissiper, Michel regrettait son imprudence et en appréhendait les suites.

Il entra donc chez lui très inquiet et très surexcité.

Sans se déchausser, sans se débarrasser de ses vêtements ruisselants d'eau, il se laissa tomber sur un siège et s'abandonna au tohu-bohu de ses pensées.

Si, vu du dehors, le "Moulin Perdu" avait un air de délabrement et de tristesse, l'intérieur était d'une sordide propreté.

Cette grande pièce si gaie et si propre, quand Louise y faisait résonner l'ordre le plus méticuleux, n'était plus reconnaissable. Tout y dénotait la ruine et la misère. Sur les meubles, la poussière s'accumulait, depuis des années, en couches successives. Les portes des hauts, arrachées de leurs joints, pendaient lamentablement et laissaient voir, aux arêtes, des planches déformées, les débris de papier dentelés que la maîtresse maison y posait jadis. Ah ! qu'ils avaient un aspect lugubre, ces pauvres festons noirs, ratatinés, révoqués par le temps et que de tristes choses ils devaient raconter à ceux qui renouaient la maison vivante et prospère. De vaisselle, il n'y en avait plus, car tout s'en était allé, pièce à pièce, au gré des brutales colères de l'ivrogne et c'est à peine si quelques ustensiles couverts de rouille et de vert de gris s'apercevaient encore accrochés, ça et là, à des pitons de fortune. Les quatre murs, jadis badigeonnés de chaux vive, avaient revêtu d'une couche incertaine qui tient le milieu entre la crevasse et le noir de fumée ; au plafond, les araignées tendaient leurs toiles de poutre en poutre et, sur les dalles, les ordures ménagères, accumulées en tas, pourrissaient en dégageant une odeur qui prenait à la gorge.

L'orage avait cessé. Par la porte, qu'un coup de vent avait jetée au large, on apercevait la clarté des étoiles. Michel se sentit gagné par la fraîcheur de la nuit et il se levait pour aller fermer quand une haute silhouette vint s'encadrer dans l'entree.

— Déjà ! fit le meunier. Je ne t'attendais pas de si tôt !

— Comme tu dis ça, mon petit. Est-ce que par hasard, ma visite te serait déplaisante ?

— Pourquoi me serait-elle déplaisante ? Tu as toujours une façon à toi d'interpréter ce qu'on te dit. Nous ne devions nous rencontrer que le mois prochain et le puis m'étonner de te voir aujourd'hui.

(A suivre)

INVITATION A LA VIE

Mon amie, voici les mois s'écouler... Il y a presque plus de fleurs dans les jardins noirs, et celles qui y restent encore sont, celles-là, destinées aux tombes. Les corbeilles de fleurs, au milieu des gazons froids ont un air morne et funéraire. Là-bas, dans les campagnes, les grands labours s'étendent et gagnent tout l'horizon. Dans les forêts dépouillées, les feuilles retournent à la terre qu'elles recouvrent, mais qui bientôt les reprendra, insatiable et nourricière. O mois si tristes ! O mois si doux !

Mais les arbres squelettiques, mois sans corolles, mois sans oiseaux, mois sans fleurs, mois sans soleil et sans ombres. Mois de brumes, mois de parfums de pourriture, mois dans le nom duquel passe comme le plaineur le long du vent. Novembre, te le dis-je, n'est que la terre nue !

Vois-tu, mon amie, la terre immense et nue, dans ses épanouissements, ses ramures ou ses herbes semble un champ des morts infini, et où sur tant de trépassés enroulés, étendus, cachés par cette terre et cependant si près de nos pieds vivants, les arbres se dressent comme des morts debout. Et les bruyères, les vapeurs de l'aube et du soir sont des fantômes. Et avec l'humidité du crépuscule qui laisse à nos lèvres un goût si froid toute la mort semble vouloir entrer en nous et nous faire toutes pareilles à ce qui nous environne, arbres gérolants, brumes errantes.

Pourtant ne sois pas triste, ô mon amie. Ne redoute pas la terre qui te guette et où s'accomplissent tes dernières lassitudes. Qu'importe ? Ton pied dans la terre encore, et pendant la saison resplendissante de l'été elle t'a donné ses fleurs et ses fruits et ses ombres, elle te fut douce. Que ta coquetterie sans trayer contemple sa teinte brune et sombre, et songe que ce sera là ton dernier manteau, jusqu'à tous les pauvres corps dépouillés de sa robe, elle accorde un pan de sa robe charitable.

Mais ne sois pas triste surtout. Penche-toi sur la pensée de la mort comme sur une coupe d'ambrosie dont

L'AGE CRITIQUE

Termine les étapes de la vie de la femme. C'est alors pour elle, plus que jamais, le temps de recourir aux

PILULES ROUGES

Le seul remède qui ait pu guérir Mme A. Beauchemin, 395 rue Drolet, Montréal.

Les derniers troubles de la femme relativement à sa santé, ce sont ceux du retour de l'âge ; mais combien cette époque est justement redoutable.

Il semblerait que, pour clore sa carrière toujours si tourmentée, la nature ait voulu exercer une dernière fois ses droits avec encore plus de sévérité.

En effet, l'âge critique porte bien son nom puisque c'est peut-être la période la plus difficile à franchir.

On pourrait, cependant en diminuer les dangers et même en éloigner tous les soucis si l'on savait seulement s'entourer à temps des soins nécessaires.

Prévenir les troubles du retour de l'âge est chose relativement facile mais les dissiper, est toujours un problème épineux.

Ce n'est que dans l'emploi des Pilules Rouges qu'on en trouvera la solution, et c'est ce même remède qui pourrait aussi faire éviter d'innombrables ennuis. Grâce à ce tonique qui est à la fois un préservatif et un curatif dans toutes les maladies des femmes, les périodes les plus difficiles peuvent passer inaperçues et les troubles les plus sérieux, disparaître.

L'on sait que les Pilules Rouges sont, avant tout, productrices du sang, c'est cette vertu première qui leur donne tant d'efficacité, attendu que la plupart des troubles féminins proviennent de la pauvreté et de l'impureté de ce liquide vivifiant, ce grand transmetteur de la vie humaine.

Or, le retour de l'âge, n'est, ni plus ni moins, que le moment précis d'une révolution du système sanguin, qui marque aussi l'arrêt définitif des fonctions génératrices de la femme. Ne suivant plus son cours habituel pour maintenir demeure et se répandre tout entier dans l'organisme, le sang a donc besoin d'être encore mieux clarifié et surtout plus pur, autrement il infecterait certains organes pour être ensuite la cause de sérieux embarras internes qui se font voir jusqu'au dehors, comme les éruptions, etc.

Puisqu'il est admis et prouvé surabondamment que les Pilules Rouges purifient le sang et le rendent plus riche et plus abondant, il en résulte donc qu'elles peuvent atténuer de beaucoup et même rendre presque nuls tous les troubles de l'âge critique.

L'important est bien d'y avoir recours à temps.

Pas une seule femme ne devrait négliger d'avoir chez elle quelques boîtes de Pilules Rouges pour pouvoir en prendre au besoin, c'est-à-dire aux premiers maux, au moindre affaiblissement.

Prendre d'autres moyens, essayer d'autres remèdes, c'est beaucoup risquer, et le moindre risque est téméraire quand il s'agit d'une chose délicate comme la santé.

CONSULTATIONS GRATUITES. — Les Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine sont à la disposition de toutes les femmes malades, à leurs bureaux, au No 274 rue Saint-Denis, Montréal, tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir. Les personnes qui ne peuvent venir les voir, sont invitées à leur écrire.

Les Pilules Rouges, jamais vendues autrement qu'en boîtes de 50 pilules, portant le nom de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, se trouvent chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées : COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274 rue Saint-Denis, Montréal.

COMMENT SOULAGER LE SIROP DES ENFANTS DU Dr CODERRE

J'ai donné bien souvent à mes enfants le SIROP DES ENFANTS DU Dr. CODERRE, et c'est celui qui, selon moi, est le meilleur. Il calme les douleurs, favorise le sommeil, enfin assure le bien-être. Mme ARTHUR TANGUAY, 204 rue LaSalle, Montréal.

Mère, ne laissez pas votre enfant souffrir inutilement ; ne le laissez pas pleurer et passer des nuits sans dormir. Donnez-lui du SIROP DES ENFANTS DU Dr CODERRE, il n'y a rien de meilleur.

Mais, défiez-vous, il y a des imitations de ce sirop, et pour être sûr d'avoir le véritable, voyez si la signature, en rouge, du Dr. J. EMERY CODERRE est bien sur chaque bouteille.

En vente chez tous les marchands de remèdes. Prix, 25c la bouteille.



Mme TANGUAY

On respire les forts parfums sans en tarir l'envie et pour y trouver non l'épouvante et la détresse inutile, mais un goût plus riche de la vie. Que tout alors te semble plus précieux et chaque petite heure plus précieuse ; penses-tu à juger à son juste prix cet acte continu et mystérieux qui est "vivre". Vois-tu, pauvre petite Ame mélancolique, il ne faut pas songer que tout meurt et que tout finit, pour t'aligner dans une résignation cruelle. Crois-moi, tout n'est pas vain ; le parfum sans pareil survit aux roses mortes ; et si les fleurs ont été naquit peuvent s'éteindre, la flamme des amours vrais reste, en dépit du temps, inextinguible et brillante ; l'écho des belles paroles sincères se réveille, alors que les langues sont desséchées. Oh ! laisse-moi croire que rien n'est vain ! Même pas le reflet d'un joli visage ; il n'est pas inutile d'avoir été belle ; et le souvenir d'une tendre grâce, d'un privilège de charme et d'harmonie, doit être longtemps si doux...

ETAT DES RECOLTES DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

Octobre 1911

D'une manière générale, la saison de culture qui s'achève a été caractérisée, dans la province de Québec, par des périodes prolongées de chaleur et de sécheresse, qui, sans avoir les effets désastreux constatés dans quelques autres pays, ont cependant réduit dans une certaine mesure le rendement total obtenu au début.

Dans beaucoup d'endroits de la Province, la maturation des récoltes s'est trouvée avancée de deux à trois semaines et il a fallu hâter en conséquence les travaux de la moisson.

Les districts les plus affectés par la sécheresse sont les Cantons de l'Est et surtout la région de Montréal.

Le rendement général des récoltes, qui était de 84 points en juillet dernier, est descendu à 82 points en octobre; en somme, c'est encore un beau résultat si on le compare avec les moyennes générales des années précédentes.

ETAT MOYEN DES RECOLTES POUR LES SIX DERNIÈRES ANNÉES.

Années : 1896 1907 1908 1909 1910 1911
Moyennes générales : 85 71 80 80 83 82

POMMES DE TERRE

De toutes les récoltes de cette année, c'est celle des pommes de terre qui présente la cote la plus faible (79 points) et c'est dans la région de Montréal qu'elle a le moins rapporté (76 à 77 points).

Les meilleurs rendements moyens (80 à 83 points) se trouvent au Nord de l'Ottawa et du St-Laurent et dans une partie du Nord-Est de la Province. Trois comtés en particulier ont atteint la cote 84 pour la récolte des pommes de terre : ce sont les comtés de Québec, de Portneuf et de Beauce.

AVOINE.

La récolte de l'avoine a une bonne moyenne générale (83 points); sa cote la plus élevée (86 points) se trouve au Lac-St-Jean et dans la région Ouest de la Province, tandis que les cotes les plus faibles (76 et 80), appartiennent à la région de Montréal.

FOIN DE MIL.

Cette importante récolte est presque uniformément bonne dans toute la Province (83 points). Un peu faible (81 points) dans la région de Montréal, son rendement garde une bonne moyenne, variant de 83 à 84 points, dans tout le reste du pays.

BLE D'INDE.

Le blé d'Inde, qui supporte une sécheresse modérée et aime surtout la chaleur, a très bien réussi et a atteint une moyenne générale élevée de 84 points. C'est une de nos plus brillantes récoltes de cette année. Cote 81 et 82 points dans la région de Montréal, elle a atteint 85 points dans le district de Québec.

PATURAGES.

A part quelques comtés du sud et de l'ouest de Montréal où les herbages ont beaucoup souffert de la sécheresse, l'ensemble des pâturages comporte une bonne moyenne générale qui a dépassé la cote de 83 points en plusieurs régions.

FRUITS.

Dans la région du Sud et du Sud-Ouest de la province les pommes de terre ont donné une récolte de moyenne à bonne. Les McIntosh Red, Fameuse et Wolfe River sont en-dessous de la moyenne, mais de qualité supérieure et la demande en est grande.

Les poires "Flemish Beauty" ont donné une meilleure récolte que d'habitude, mais pas suffisante pour la demande. Les prunes rustiques n'ont donné qu'une récolte moyenne à faible.

Dans la région Nord-Est, les pommes de terre ont produit une bonne récolte; le rendement des variétés d'automne et d'hiver est au-dessous de la moyenne et pas suffisant pour satisfaire la demande locale.

NOTES DE QUELQUES CORRESPONDANTS

FABRE, CO. PONTIAC.

Le printemps ayant été très sec, du premier mai au vingt juin, la levée du grain a été beaucoup retardée, mais la chaleur et les quelques bonnes pluies que nous avons eues ont fait pousser le grain et la foie avec une très grande rapidité et de là la récolte en général a donné un bon rendement. Les cultivateurs d'ici sont enchantés du bon résultat de la présente récolte.

L'industrie laitière fait aussi beaucoup de progrès au Témiscamie et les directeurs des écoles agricoles comprennent que pour faire de l'industrie laitière payante, il faut améliorer nos troupeaux. C'est pourquoi ils n'épargnent rien pour se procurer de bons sujets enregistrés; cette année le cercle agricole de Fabre a acheté onze sujets enregistrés pour la reproduction, 1 boeuf, 3 porcs et 7 moutons.

NAP. DEMERS.

ALLAN'S CORNERS, CO. CHATEAUGUAY.

La saison est assez bonne et l'industrie laitière rend bien.

THOS. DRYSDALE.

COMTE DE CHATEAUGUAY.

Le rendement est moyen mais de très bonne qualité.

N. R. LABERGE.

ST-GEORGE DE CLARENCEVILLE, CO. MISSISSQUOI.

Sécheresse générale et cela a influé désastreusement sur plusieurs récoltes.

THOS. HUNTER.

LACHINE, CO. JACQUES-CARTIER.

La saison sèche que nous avons eue a beaucoup influé sur la récolte.

ANDREW J. DAWES.

ST-GUILLEME, CO. YAMASKA.

La récolte en général est bien bonne; la sécheresse a nui à la paille, mais n'a pas empêché la récolte d'être au-dessus de la moyenne. On y a de la perte, c'est causé par les mauvaises herbes qui ont été semées avec les semences importées par le commerce, qui, ici, laissent à désirer dans tous les cas.

LOUIS LAVALLEE.

COMTE DE LEVIS.

Le foin des prairies nouvelles a donné un excellent rendement. La cause

du manque dans les pâturages est due au manque de soins et à la rotation trop longue. Les pommes de terre ont mal réussi, parce qu'elles sont cultivées dans des terrains mal préparés, semées trop profondément, trop peu sarclées et rechaussées.

A. L. GARBAU.

ST-PASCAL, CO. KAMOURASKA.

Bonne récolte en général; c'est à peu près la plus juste appréciation de la récolte dans cette localité.

ALPH. BEAUDET, Ptre.

STE-ANNE DE LA POCAITERIE,

CO. KAMOURASKA.

La récolte, prise en bloc, donne satisfaction. Dans les terrains bas, les céréales n'ont pas souffert de la sécheresse; c'est le contraire que l'on a constaté dans les terres sablonneuses ou élevées. La température a été tout particulièrement favorable aux blés d'Inde, aux tomates et au tabac. On attend la pluie pour labourer.

O. MARTIN, Ptre.

NOTRE FOIN EST EN GRANDE DEMANDE A L'ETRANGER

Cette année, la sécheresse qui a sévi en plusieurs pays d'Europe et d'Amérique a réduit considérablement la récolte de foin et la demande pour le foin canadien est telle qu'on s'est posé la question de savoir si les provinces de Québec et d'Ontario seraient capables de fournir à l'étranger toute la quantité de foin que réclame le commerce. Le "Trade Bulletin" de Montréal, qui a étudié cette question, répond affirmativement en faisant ressortir l'importance de la récolte obtenue dans les provinces d'Ontario et de Québec. Il croit que le Canada a une production de fourrages suffisante pour satisfaire à tous les besoins et qu'il pourrait exporter 750,000 à un million de tonnes de foin.

M. Alex Clément (Vernon House, Sicilian Avenue, Southampton Row, London, W. C.) nous écrit de Londres qu'il y a, cette année, disette de foin en Angleterre et qu'en conséquence il y a des demandes fréquentes pour le foin canadien.

Récemment, un grand marchand de foin de Philadelphie, Pa., est venu à Montréal visiter les diverses maisons qui s'occupent de ce commerce et a exprimé l'opinion que l'Etat de Pennsylvanie aurait besoin d'une grande quantité de foin canadien pour l'hiver et le printemps.

L'Etat de New-York importe également beaucoup de foin de la province de Québec.

On reçoit aussi des commandes de foin pour les Etats de l'Ouest, pour l'Angleterre et pour les ports Européens.

LA COLONISATION AU TEMISCAMINGUE

QUESTION, XXX, Clinton, Mass., U. S. A.

Que pensez-vous des terres du Témiscamie? Je suis ici depuis 3 ans, mais je suis encore aussi canadien que quand je suis arrivé ici et je suis décidé de retourner ce printemps. J'ai vu avec intérêt les détails sur le Témiscamie par M. l'abbé Ivanhoe Caron. Comme je voudrais correspondre avec ce monsieur, veuillez donc me donner son adresse. J'ai un petit capital qui me permet de m'établir assez avantageusement.

REPONSE.—Je ne puis que vous féliciter d'être resté bon canadien-français et de votre intention de revenir au pays. Le plus tôt vous viendrez mieux ce sera. Vous faites bien d'aller au Témiscamie, car les terres sont excellentes. J'ai visité cette région deux fois, et je l'ai trouvée très riche et très avantageuse. La vente des produits est assurée pour de bons prix, pour un temps indéfini. Le foin, l'avoine, le blé, le beurre, les œufs, les patates, tout se vend deux fois plus cher qu'à Montréal, à cause des chaudières et des villes minières qui sont à la porte, telles que Cobalt, Haliburton, etc. Pour plus de détails, adressez-vous au révérend M. Ivanhoe Caron, ptre colonisateur, Ville-Marie, Qué.

DR. W. GRIGNON.

LA VOIRIE

Considérations générales—Historique

Le mot "Voirie" signifie l'ensemble des voies de communication répondant aux besoins agricoles, industriels et commerciaux d'un pays ainsi qu'aux nécessités de la vie sociale. Mais ce mot s'applique aussi tout spécialement à des routes, chemins, rues construits en matériaux solides, bien établies, capables d'être utilisées constamment en dépit des mauvaises conditions climatiques ou atmosphériques. Les routes doivent pouvoir répondre à tous les besoins du roulage sans autre déformation que celle due à l'usage résultant du passage répété, continu des véhicules de toutes sortes.

L'existence et, par-dessus tout, la qualité des routes sont d'une importance capitale dans le développement de la richesse d'un pays. C'est grâce à elles que s'établissent les relations entre les agglomérations, et ce sont ces relations qui donnent naissance aux transactions.

De mauvais chemins défectueux ou les voitures s'enlèvent dans les ornières, où les animaux doivent produire de grands efforts gigantesques pour transporter des charges insignifiantes, les pertes de temps et les accidents résultant des conditions défavorables font haïr les plus entreprenants et nuisent au développement d'une région et plus généralement d'un pays. Les transactions auxquelles se trouvent restreintes les possibilités rendent vains tous les efforts qui seraient tentés par quelques esprits hardis désireux d'écouler dans un plus grand rayon les produits agricoles ou industriels répartis inégalement sur la surface du Globe et cependant utiles à tous les individus.

L'amélioration des routes et la création de nouveaux chemins ne sauraient donc être traitées avec indifférence et c'est pourquoi le Gouvernement de la Province de Québec, en face des richesses inhérentes à notre territoire, désireux d'en hâter le développement, a donné depuis deux ans une vigoureuse impulsion dans ce sens, soit en faisant exécuter directement, soit encore en aidant les

PAGE du CULTIVATEUR

seils de ses ingénieurs et de ses subventions les municipalités désireuses d'entreprendre plus avant dans la voie du progrès.

Elles sont déjà nombreuses les agglomérations qui ont compris l'utilité de sacrifier dès maintenant des sommes plus ou moins considérables pour mettre au service de leurs citoyens des routes convenables, judicieusement construites, jugant avec raison qu'il est beaucoup plus économique de faire bien que de faire mal. Le prix de revient d'une route bien exécutée n'est pas sensiblement plus élevé que celui d'une mauvaise voie de terre, de bois etc., dont les fréquentes réparations, les périodes d'immobilisation, augmentent sous une forme ou sous une autre les sommes qu'il faut y consacrer.

En un mot, de bonnes routes aidant à la rapidité des communications et facilitant les transports, accroissent leurs ressources puisqu'elles permettent l'établissement d'industries nouvelles et l'expédition des produits, naturels ou industriels.

L'importance de la qualité des moyens de communication n'est pas une question nouvelle, elle remonte à l'époque de la domination de la Gaule par les Romains. Et, bien que ceux-ci n'eussent pas à leur disposition les matériaux ni les procédés dont nous disposons aujourd'hui, l'utilisation, ils nous ont laissés des routes si bien construites que vingt siècles plus tard nous en retrouvons encore les traces.

L'on pourrait suivre l'histoire des routes, comme l'on suit l'histoire des peuples et l'on constaterait que l'usage qui a toujours dominé lors d'une amélioration était intimement lié au développement des relations commerciales et qu'à une amélioration à toujours correspondu un accroissement du bien-être général.

Nous ne fatiguerons pas nos lecteurs en leur exposant les progrès successifs qui se sont produits à des intervalles plus ou moins longs, nous nous contenterons d'indiquer l'origine

L'EMPLOI DU BETON A LA FERME.—SES APPLICATIONS.—SES AVANTAGES.

Dans le journal paru en septembre dernier, nous attirions l'attention sur la facilité avec laquelle les fermiers peuvent se procurer d'excellents tuyaux de drainage, à des prix avantageux et sans l'embarras des expéditions. Le ciment que l'on trouve partout, puisque son emploi se généralise de plus en plus, permet à chacun d'être son propre fournisseur.

Mais là ne se borne pas l'emploi de ce produit, ce n'est qu'une des nombreuses applications auxquelles il peut se prêter et, lorsque ses avantages pratiques auront été nettement établis, il n'y a aucun doute que la consommation en sera rapidement et considérablement augmentée.

Déjà actuellement dans nombre d'endroits, mais surtout dans les provinces anglaises, l'emploi du ciment à la ferme est entré dans le domaine des choses pratiques et la satisfaction qu'en ont éprouvée les propriétaires n'ayant pas tardé à être connue, son utilisation se répand de jour en jour.

THE ATLAS PORTLAND CEMENT CO., de New-York et "THE UNIVERSAL PORTLAND CEMENT CO.", de Chicago, qui se sont spécialisés dans les installations agricoles, méritent que leurs usines soient mentionnées. Grâce à leurs efforts, des fermes entières ont été transformées et le ciment a remplacé le bois dans bien des cas.

Si l'on réfléchit un instant à la facilité de combustion du bois, dont l'usage est presque général pour la construction des habitations, des hangars, des silos, etc., etc., il est facile de s'imaginer les terribles

faire lui-même à ses moments perdus, peut s'étendre pour les mêmes raisons aux planchers des granges dans lesquelles sont conservés les fourrages, les grains etc., etc.

Dans le même ordre d'idées, des trottoirs propres, faciles à entretenir, peuvent être établis aux abords des maisons d'habitation ou encore pour relier les diverses parties de la ferme.

Il pourra par exemple établir des abreuvoirs, des auges pour les bestiaux. Sur ce point encore, le béton présente des avantages sensibles au point de vue de l'hygiène, car le nettoyage en est des plus faciles. Nous donnons ci-dessous la photographie d'un abreuvoir, mais nous ajoutons que l'aspect en peut différer, car le béton peut se couler dans des moules variés et par suite épouser les formes les plus diverses, sans que la solidité en souffre d'aucune façon.

Ajoutons qu'il se prête aussi facilement à toutes les ornementsations, qu'il permet de semer dans un jardin d'agrément des rochers artificiels, d'établir des bassins, des piliers décoratifs pour les portes d'entrée; les portes elles-mêmes, si l'on en a le désir. Mais ici le travail est plus délicat et ce n'est qu'après une certaine pratique que l'entreprise peut en être faite. Nous ne l'indiquons maintenant que pour montrer combien l'emploi du ciment est général.

Dans un prochain article nous exposerons les qualités que doivent remplir les divers matériaux qui entrent dans la composition du béton, puis par la suite, nous montrerons les moules qui sont nécessaires pour l'exécution des divers ouvrages, ainsi que la façon de les utiliser.

P. de LESTANG.



FERME DE M. PAUL TOURIGNY A VICTORIAVILLE. — 1 B EL ETALON ARDENNAIS.

ECOLE DE LAITERIE PROVINCIALE A ST-HYACINTHE

Programme 1911 - 12

OUVERTURE

L'ouverture des Classes d'Hiver aura lieu le 4 Décembre 1911.

COURS.

1er Cours, (Anglais). — Du 4 au 22 décembre 1911.

2me Cours, (Français). — Des candidats-inspecteurs, du 8 au 27 janvier 1912.

3me Cours. — Du 29 janvier au 10 février.

4me Cours. — Du 12 février au 29 février.

5me Cours. — Du 4 mars au 17 mars.

6me Cours. — Du 19 mars au 31 mars.

7me Cours. — Du 1er au 13 avril.

L'entrée des élèves se fera toujours le lundi et les étudiants sont tenus d'assister à la première leçon le mardi matin à 8 heures précises.

Les étudiants devront écrire à l'avance pour obtenir leur admission. Les salles de classe ne peuvent recevoir que 120 élèves à chaque cours.

PROFESSEURS

O. E. DALAIRE, Directeur.

J. D. LECLAIR, Surintendant des Etudes, Inspecteur Général des Fromageries.

L. P. LACOURSIERE, assistant Inspecteur Général des Fromageries.

E. BOURBEAU, Inspecteur Général des Fromageries.

J. A. PLAMONDON, Assistant Inspecteur Général des Fromageries.

GEORGES CAYER, Assistant Inspecteur Général des Fromageries.

Spécialistes pour sujets particuliers.

ENSEIGNEMENT.

Tout ce qui concerne directement la fabrication du Beurre et des Fromages—Principes de Comptabilité.—Epreuves du lait.—Acidimétrie.—Machines centrifuges.—Pasteurisation.—Ferments.—Travail du beurre.—Emballage.—Installation des fromageries, etc.

Epreuve du lait à la présure et au caillé.—Fabrication des fromages.—Maturation.—Emballage.—Installation des fromageries, etc.

Conduite et inspection des bouillies.

res et engins.—Travaux d'ajustage et de réparations.

Rapports entre inspecteurs, propriétaires, fabricants, fournisseurs de lait et de fromage, etc.

CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION.

Etre membre de la Société d'Industrie Laitière.—Savoir lire, écrire et compter couramment.

Certificats et Diplômes

L'Ecole de Laiterie décerne aux étudiants :

1° UN CERTIFICAT D'ASSIDUITE.

2° UN CERTIFICAT D'EXPERT-ESSAYEUR DE LAIT, après un examen spécial sur les épreuves du lait, etc.

3° UN DIPLOME DE FABRICANT aux étudiants d'au moins deux ans d'expérience, après examen satisfaisant.

Ce diplôme de fabricant devra être contre-signé par un inspecteur officiel pour être valable et est révoqué en tout temps si la tenue de la fabrique n'est pas jugée convenable.

4° UN PERMIS D'INSPECTION de fromageries et fromageries, bon pour un an.

Les demandes d'admission comme candidat-inspecteur doivent avoir été faites avant le 1er Juillet.

Le candidat inspecteur devra avoir fabriqué durant les trois années précédant immédiatement sa demande d'admission.

5° UN DIPLOME D'INSPECTION, révoqué en tout temps par la Direction officielle sur preuve d'inconduite, de négligence grave, etc.

Laboratoire Officiel de la Province de Québec.

VERIFICATION D'INSTRUMENTS

Service de vérification de certains instruments destinés à l'INDUSTRIE LAITIERE.

ANALYSES.

Analyse de Lait, Analyse de Fromages, Analyse de Beurre, Analyse de Présures, Analyse de diverses Substances.

MINERALOGIE.

Examen de Pierres, de Minéraux, etc. Analyse des terres, etc.

SERVICE DES ESSAIS DE GRAINES DE SEMENCES

A. L. TOURCHOT,

Directeur du Laboratoire Officiel.

St-Hyacinthe, Qué.

EXPOSITION DE CHEVAUX ARDENNAIS ET ARDENNO-CANADIENS

Ste-Adèle, 11 Octobre.

La Société d'Agriculture No. 2, du Comté de Terrebonne, vient de tenir trois expositions de chevaux aux endroits suivants : le 9 octobre à St-Jovite; le 10, à Ste-Agathe et le 11, à Ste-Adèle.

Il y eut à chacune de ces trois expositions beaucoup de concurrents et les sujets soumis à l'inspection des juges étaient très beaux et représentaient très bien la race de trait, l'Ardennois.

Certes, depuis quelques années les cultivateurs de la région du Nord ont beaucoup amélioré leur race de chevaux, au point qu'aujourd'hui ces mêmes cultivateurs peuvent mettre sur le marché des chevaux de trait de tout premier ordre et à des prix élevés. Donc, depuis l'introduction du cheval ardennois on a eu qu'à se féliciter et à louer les efforts de nos gouvernements qui tendent constamment à améliorer la situation de nos cultivateurs.

A chaque exposition, il y eut discours et conférences. Ste-Agathe, Messieurs Parent et Docteur S. Grignon adressèrent tour à tour la parole et reçurent des applaudissements bien mérités.

Les conférences aux trois expositions furent données par le Dr W. Grignon et son fils, Louis-M. Grignon, récemment sorti premier Bachelier des Sciences Agricoles de l'Institut d'Oka.

Le Dr. Grignon donna des conseils pratiques aux cultivateurs et toujours avec une verve entraînante et ses réparties drôles. Monsieur Louis Grignon traita de l'élevage du cheval, de l'alimentation et des soins à donner aux juments poulinières et aux poulains. Il termina ses conférences en faisant appel aux jeunes agriculteurs pour les engager à rester sur la terre paternelle et leur demanda de s'intéresser plus que par le passé à l'agriculture. Il s'adressa ensuite aux commissaires d'écoles et leur fit comprendre l'importance qu'il y a d'avoir des jardins scolaires dans nos écoles rurales, et il ajouta que les cultivateurs devraient prendre toutes les sortes de moyens pour river leurs enfants au sol, soit par exemple leur donner un petit poulailler, et diviser les bénéfices entre eux.

Le jeune et brillant conférencier acheva en engageant les cultivateurs à lire avec plus d'attention que jamais les journaux où l'on traite de l'agriculture et de la coopération. Monsieur Louis-M. Grignon fut très applaudi et particulièrement à Ste-Adèle où l'on entendit plus d'un cultivateur dire : "Voilà un jeune homme qui s'intéresse à la culture, qui aime l'agriculture, et qui cherche à la faire aimer à nos fils; c'est le conférencier des jeunes".

En somme, les expositions ont été un vrai succès et les directeurs de la Société d'Agriculture méritent les félicitations les plus chaleureuses.

Les juges aux trois expositions furent le Docteur Labelle, de St-Jérôme et Louis Grignon, B. S. A., étudiant en médecine vétérinaire.

Voici maintenant la liste des heureux gagnants :

ST-JOVITE:

POULAINS DE L'ANNEE. — 1er prix: Pierre Bélanger; 2me prix: Nazaire Matte; 3me prix: Samuel Charbonneau; 4me prix: François Therrien.

POULAINS D'UN AN. — 1er prix: Gédéon Sanche; 2me prix: Alphonse; 3me prix: Evariste Cadieux; 4me prix: W. Thibault.

POULAINS DE DEUX ANS. — 1er prix: W. Lapointe; 2me prix: David Dégue; 3me prix: Michel Gauthier; 4me prix: G. Lauson.

POULAINS DE TROIS ANS ET PLUS. — 1er prix: Alb. Prud'homme; 2me prix: Simeon Paquette; 3me prix: David Dégue; 4me prix: Isidore Prud'homme.

JUMENTS POULINIÈRES. — 1er prix: Cyrien Prud'homme; 2me prix: Gédéon Sanche; 3me prix: Gédéon Sanche; 4me prix: Gédéon Sanche.

Aucune femme ne se plaint. Aucun homme ne grogne à propos des

ECREMEUSES TUBULAIRES DE SHARPLES

Ce qui démontre la grande différence des Tubulaires de toutes les autres.

Les Tubulaires de laiterie, voyez-vous, ne contiennent aucun danger à laver, à rouler et à user. Deux fois la force d'écrémage des autres. Ecrément plus vite et deux fois plus proprement. Se paient maintes fois que d'autres perdant.

C'est pourquoi les autres séparateurs sont rapidement mis de côté pour des Tubulaires Sharple's. Pour votre propre considération, demandez à la plus ancienne manufacture de séparateurs de ce continent, le plus long le séparateur mon catalogue, No 27, décrivant toutes les qualités des Tubulaires qui durent toute une vie. Garantie 10 ans. Pour renseignements, écrire à :



THE SHARPLES SEPARATOR CO.

Toronto, Ont. Wm. Sharp, Man.

Samuel Charbonneau; 4me prix : François Therrien.

STE-AGATHE.

POULAINS DE L'ANNEE. — 1er prix: Jos. Giroux; 2me prix: Hermas Doré; 3me prix: Jos. Grenier; 4me prix: Dollar Monette.

POULAINS D'UN AN. — 1er prix: Jos. Deslauriers; 2me prix: Alexis Guindon; 3me prix: Chrysologue Robert; 4me prix: Antoine Deslauriers.

POULAINS DE DEUX ANS. — 1er prix: Procule Ménard; 2me prix: Hermas Doré; 3me prix: W. Groulx; 4me prix: Adam Piché.

POULAINS DE TROIS ANS ET PLUS. — 1er prix: Joseph Deslauriers; 2me prix: Elie St-Jean; 3me prix: Elise Bigras; 4me prix: Cyrille Lortie.

JUMENTS POULINIÈRES. — 1er prix: Joseph Deslauriers; 2me prix: Alexis Guindon; 3me prix: Joseph Grenier; 4me prix: Procule Ménard.

SAINT-ELENE.

POULAINS DE L'ANNEE. — 1er prix: Noël Maillet; 2me prix: Alphonse L'Avelline; 3me prix: Eustache De Repentigny; 4me prix: Alfred Gagnon.

POULAINS D'UN AN. — 1er prix: David Beaulieu; 2me prix: Delphis Béle; 3me prix: Casimir Lator; 4me prix: Théophile Marlier.

POULAINS DE DEUX ANS. — 1er prix: Zoël Lamoureux; 2me prix: Georges Legault; 3me prix: Zoti-que St-Germain; 4me prix: Joseph Locas.

POULAINS DE TROIS ANS. — 1er prix: Frs. Labonté; 2me prix: Prosper L'Avelline; 3me prix: Jos. A. Legault; 4me prix: Aimé Beauchamp.

POULAINS DE QUATRE ANS ET PLUS. — 1er prix: W. Grignon; 2e prix: Ovide Beauchamp; 3me prix: Alph. Gauthier; 4me prix: Wilfrid Millette.

JUMENTS POULINIÈRES. — 1er prix: W. Grignon; 2me prix: Ovide Beaulieu; 3me prix: Alph. Gauthier; 4me prix: Michel Gagnon.

LA MEILLEURE PAIRE DE CHEVAUX. — 1er prix: Michel Gagnon; 2me prix: Alph. Gauthier.

Les prix étaient de \$5.00, \$3.00, \$2.00 et \$1.00.

FRS. BEAUCHAMP, Président.

Société d'Agriculture No 2 du comté de Terrebonne.

LA CULTURE DU TREFOLE AU LAC ST-JEAN.

Normandin, Lac St-Jean, 12 octobre 1911.

La culture du trèfle au point de vue de la production de la graine fait de grands progrès au Lac St-Jean, surtout au nord du Lac. Je pourrais citer le nom de certaines parcelles qui ont plusieurs milliers de livres de graine de trèfle à vendre cette année, graine qui a été récoltée à la première coupe. D'après la différence qui s'annonce dans le rendement, je dois dire que cette année au Lac St-Jean la récolte de la première coupe a été préférable à celle de la deuxième, mais l'on peut attribuer cela à la grande sécheresse que nous avons eue cet été, qui a empêché le trèfle de repousser franchement après la première coupe; cependant, dans d'autres endroits non loin de Québec, nous avons eu une très bonne récolte de la deuxième coupe, mais ces localités ont moins souffert de la sécheresse qu'au Lac St-Jean.

Très bonne récolte en général, au Lac St-Jean; les granges n'ont pas pu tout contenir, et l'on voit presque tous les cultivateurs de grosses meules de grain aux portes des granges, même des moulins installés pour battre la récolte sur le champ.

Une chose qui se généralise au Lac St-Jean et qui est très recommandable, c'est une allée clôt

Des éloges à Sir Wilfrid Laurier

M. CARNEGIE REND HOMMAGE AU PREMIER MINISTRE FRANÇAIS QUI A SU GOUVERNER LES ECOSSAIS. — IL PROMET AU CANADA L'AIDE DES AMERICAINS EN CAS DE DANGER — M. STRAUSS DEMANDE QUE LA LOI LEMIEUX SOIT APPLIQUEE AUX ETATS-UNIS.

New-York, 10. — Le comité exécutif du comité National pour la célébration du centième anniversaire de paix entre peuples de langue anglaise, a offert un dîner hier soir, en l'honneur de l'hon. M. Borden, premier ministre du Canada et de M. Andrew Carnegie. M. Carnegie est le président du Comité National.

Parlant du Canada, M. Carnegie, dans son discours, fit les éloges de Sir Wilfrid Laurier, ex-premier ministre du Dominion, disant qu'il l'admire surtout parce que lui, Français, avait été capable de gouverner les Ecossais.

« Les Français qui peuvent faire cela, dit M. Carnegie, n'ont pas besoin d'autres diplômes. Mais maintenant que le Canada a un premier ministre Ecossais, je prévois un grand avancement pour ce pays. Je n'ai jamais rien fait pour les Etats-Unis, que je n'aie en même temps fait pour le Canada, aussi bien en bibliothèques qu'en fonds de héros. Je n'ai jamais trouvé en Canada un homme qui était en faveur de l'annexion aux Etats-Unis, mais je n'ai jamais trouvé non plus un homme qui se fut objecté à ce que le Canada s'annexât les Etats-Unis. »

Quand nous fûmes en peine, le Canada nous envoya 40,000 hommes. Si le Canada est jamais dans le même cas, nous lui enverrons 400,000 hommes. » Et prenant la main de M. Borden, M. Carnegie ajouta : « Télégraphiez-moi quand vous en aurez besoin. Vous connaissez mon adresse. »

M. Borden prit ensuite la parole. Il assura des bons sentiments du Canada envers les Etats-Unis. Il parla ensuite de la réforme du service civil en Canada.

M. Strauss fut le seul orateur qui fit allusion à la défaite de la réciprocité. Il dit qu'elle n'influait en rien sur les bonnes relations des deux pays.

M. Strauss ajouta que les lois qui apportent l'accord entre les patrons et les ouvriers au Canada, devraient être adoptées aux Etats-Unis, car elles sont justes dans leurs moindres détails.

M. Job. E. Medges président au dîner. M. Borden a rendu visite dans l'après-midi au Colonel Théodore Roosevelt, ex-président des Etats-Unis. Il eut aussi un entretien avec M. Henry W. Taft, frère du président. L'hon. M. Borden et Mme Borden sont repartis ce soir pour Ottawa.

Encore un drame chez les Italiens

UN HOMME ANTONIO DOLTOLA FRAPPE UN DE SES COMPATRIOTES EN PLEIN COEUR, HIER SOIR. — ON L'ARRETE ALORS QU'IL BAIGNAIT DANS SON SANG ; IL DISAIT ETRE TOMBE SOUS L'ARME D'UN ENNEMI. — SA VICTIME SUCCOMBE.

Un crime atroce a été commis hier après-midi dans une maison italienne; un nommé Antonio Doltola a frappé un de ses compatriotes en plein cœur et sous les yeux de sa femme, un nommé Pietro Calabro : voici les circonstances du drame :

Au No. 82, de la rue Panet, demeure la famille Francesco Wedori, chez qui se rendait, hier après-midi, Pietro Calabro et sa femme, y faire une visite.

La se trouvaient déjà réunies quelques autres personnes entre autres Antonio Doltola, jeune Italien de 25 ans, demeurant dans les environs de la gare du Grand-Tronc. La conversation marchait bon train, quand quelques paroles blessantes mirent aux prises Doltola et Calabro. La querelle devint sérieuse et quelques coups furent échangés : cependant le maître de la maison avait presque réussi à faire sortir Doltola, quand celui-ci s'élançant du petit passage qui conduit à la porte, fonce sur Calabro et une lutte terrible s'engagea.

Bientôt Calabro tomba baissant dans son sang en s'écriant « Je meurs ». Doltola, qui, lui aussi, avait reçu plusieurs blessures à la figure et à la main, s'enfuyait par les rues.

Le lieutenant Girard, du poste No. 2, informé du fait, accourut au No. 82 rue Panet et voyant le blessé, fit demander l'ambulance de l'hôpital Notre-Dame.

A l'arrivée du médecin le blessé

exhalait le dernier soupir ; le corps a été transporté à la morgue.

Comme nous le disons plus haut, Doltola, son forfait accompli, s'est sauvé. Sur la rue Vitré, près St-Denis, il était signalé aux constables Dagenais et Desjardins, qui, voyant un homme le visage en sang, le conduisirent au poste No. 4. L'officier de service avertit la Sûreté de cette prise et le détective Lajoie fut envoyé au poste No. 4, pour s'enquérir des causes des blessures de l'homme arrêté.

Lajoie avait déjà connaissance du meurtre de la rue Panet.

Mis en présence du blessé qui venait d'être pansé à l'hôpital Général, Lajoie lui demanda le nom de son agresseur.

Vu les contradictions, le blessé, qui avait donné son nom, Antonio Doltola, Lajoie eut le pressentiment qu'il se trouvait en présence de l'agresseur de Pietro Calabro. Il le mit en état d'arrestation et le fit conduire dans les cellules de la Sûreté.

A 8 heures, le détective Lajoie, conduisit devant le présumé meurtrier, Francesco Medori, et sa femme, qui ont identifié Doltola pour être celui qui s'est querellé avec Calabro, chez eux.

Il faut hautement féliciter le détective Lajoie d'avoir mené si rapidement cette affaire, car c'est grâce à sa perspicacité que l'arrestation de Doltola a pu être faite.

Une crise commerciale menace Ottawa

A LA SUITE DES DESTITUCTIONS FAITES PAR LE GOUVERNEMENT, PLUSIEURS CENTAINES D'EMPLOYES CIVILS SE VOIENT REFUSER LE CREDIT AUQUEL ILS ETAIENT HABITUÉS.

Ottawa, 10. — (Spécial) — L'effacement en permanence et à l'état d'instabilité de la « guillotine », a causé une perturbation indicible parmi la population d'Ottawa et des environs. Tel au temps de la Terreur, le couperet fonctionnait incessamment, et telle que nuée de moettes à la suite d'un navire les chercheurs de places arrivent à plein convoi pour s'abattre sur tout ce qui pourrait se présenter. Pour déloger de bons et honnêtes employés dont le seul tort est d'être des libéraux ou d'avoir été placés par le parti libéral, on a couru à toutes sortes de moyens : les plus infâmes sont les plus usités, et depuis près de deux mois des centaines de pères de familles ont été destitués sans raison, ou vivent dans une inquiétude mortelle du sort qui les attend, qui d'un L. Philippe Pelletier, qui d'un Frederick Monk, qui d'un Bruno Nantel.

L'état d'anarchie et d'affolement créé par les ministres et les députés conservateurs, a jeté la consternation parmi la population, en même temps

qu'elle a causé une perturbation effroyable dans les affaires. On rapporte plusieurs circonstances où des employés du gouvernement se sont vus refuser le crédit auquel ils étaient habitués par leurs fournisseurs, sous le prétexte qu'étant des employés nommés par le parti libéral, il était plausible de croire que leur situation était en péril et que partant il fallait payer comptant jusqu'au jour où il plaira aux bureaucrates bleus de faire cesser l'action de la guillotine.

D'autres, qui avaient acheté des propriétés dans une partie demeurait payable à terme, se sont vus soudainement prévenus d'avoir à faire remise sous le plus bref délai, sans quoi la foreclosure sans coup férir.

On s' imagine ce qu'une telle situation peut créer d'embarras et il serait à souhaiter que les ministres conservateurs fissent leurs exécutions en masse ; les victimes sauront du moins à quel point et feront plus tôt la place pour les corbeaux à leur poursuite.

Pas de plébiscite pour la marine

L'HON. M. PELLETIER CONFIRME LA RECENTE DECLARATION FAITE PAR L'HON. M. WHITE DANS LA CHAMBRE DES COMMUNES.

Québec, 10. — Un dîner a été offert hier soir à l'hon. L. P. Pelletier, ministre des postes. L'hon. Thomas Chénais présidait. Des discours furent prononcés par l'hon. M. Pelletier, l'hon. Sam Hughes, l'hon. M. Burrell et l'hon. M. Nantel.

Dans son discours, l'hon. M. Pelletier, parlant de la question navale, a dit que M. Borden avait annoncé franchement à la Chambre des Communes que la politique navale de

Sir Wilfrid Laurier avait été abandonnée ; que l'on serait obligé de garder le « Niobé » et le « Rainbow », puisque l'ancien gouvernement les avait achetés, mais que les dix autres navires ne seraient pas construits. Il ajouta qu'il n'y avait aucune nécessité de demander un plébiscite pour décider cette question, car tout le cabinet était d'accord à abandonner la politique du cabinet Laurier sur cette question.

Deux cents mineurs ensevelis

TEL EST LE RESULTAT D'UNE EXPLOSION DANS UNE MINE DE TENNESSEE. — AUCUN CADAVRE N'A PU ETRE RETROUVE ENCORE. — LES TRAVAUX DE SAUVETAGE SE POURSUIVENT. — DIX MILLE PERSONNES SONT SUR LA SCENE DE L'ACCIDENT

Knoxville, Tenn., 10. — Une explosion dans la principale des mines « Cross Mountain », près de Briceville, a hier, enseveli plusieurs ouvriers qui y travaillaient.

Les secours furent aussitôt organisés et à 10 hrs, les ouvriers des mines environnantes commencèrent le sauvetage mais aucun cadavre n'a encore été trouvé. On est certain, maintenant qu'au moins 100 mineurs sont ensevelis dans la mine.

Le président Stephenson, de la « Knoxville Iron Company » à qui appartient la mine est arrivé sur les lieux apportant avec lui des appareils de sauvetage. M. J. J. Rutledge, ingénieur des mines attaché à l'arsenal du bureau des mines de Pittsburg a reçu l'ordre de prendre le premier train pour diriger les travaux de sauvetage.

Briceville, 10. — Les travaux de sauvetage se continuent. Dix mille personnes sont sur les lieux de la catastrophe, si bien que les vivres commencent à manquer à Briceville.

C'est un spectacle navrant que de

voir les parents des malheureux mineurs qui sont ensevelis et dont on n'a encore aucune nouvelle. Un train spécial a apporté ce soir deux cents cercueils dans lesquels seront placés les victimes de cet horrible catastrophe.

Le Rév. E. M. Ritchie s'est rendu sur la scène et a exhorté les familles des victimes, les préparant à recevoir avec courage les peines qui leur sont réservées.

Tous les directeurs de la mine dirigent les travaux. On débale mais les experts disent que la plupart des corps doivent être loin de l'ouverture, et qu'il faudra plusieurs jours avant de pouvoir les trouver.

On a aucun détail sur les causes de la catastrophe. Les directeurs de la compagnie refusent également de dire le nombre des ouvriers qui sont entrés dans la mine samedi, mais le nombre approximatif est de deux cents.

Briceville, 10. — Huit cadavres horriblement mutilés viennent d'être sortis de la mine. Sept d'entre eux ont été identifiés.

Le crime de Papineauville

UN CADAVRE EST TROUVE A NAMUR. — SERAIT-CE LA VICTIME DE DEROUIN ?

Le chef K. P. McKeckill, du département provincial des détectives a quitté la ville samedi pour Papineauville, dans l'espoir de trouver le corps de la prétendue victime de Derouin, qu'on recherche depuis un mois.

Ce n'est pas la première fois que le chef est appelé à éclaircir une affaire criminelle dans ce district. Il y a six ou sept ans, un vieillard fut tué par un homme qui, une fois son crime accompli, se barriqua chez lui et menaçait de mort quiconque voudrait l'approcher. L'assassin fut arrêté et mis en prison.

Cette fois c'est un nommé Derouin qui est supposé avoir tué un inconnu. Malgré les témoignages des voisins de Derouin, et les recherches faites dans tous les environs de Papineauville, on ne trouva aucune trace du corps. La justice abandonna donc toute poursuite contre le pseudo-meurtrier et l'affaire en était là, lorsqu'un rapport reçu samedi annonce qu'un cadavre percé de deux balles de fusil, a été trouvé à un endroit nommé Namur, situé au nord de Papineauville.

LES McNAMARA EN PRISON

ILS SONT ENTRES CE MATIN AU PENITENCIER DE SAINT-QUENTIN.

Saint-Quentin, 10. — Les frères McNamara sont entrés aujourd'hui au pénitencier de Saint-Quentin. Partis de Los Angeles, ce matin, de bonne heure, les prisonniers sont montés à bord d'un vapeur et sont arrivés à la prison à 10 heures. Aussitôt les prisonniers subirent les différentes formalités à remplir telles que le numéro d'ordre, la mesure, la photographie, et le bain. James B. No. 25,314 et John J. No. 25,315 occupent la cellule No. 18.

UNE LUGUBRE DECOUVERTE

EN POURSUIVANT DU GIBIER, QUATRE CHASSEURS DE ST-LUC TROUVENT UN SQUELETTE.

(Dépêche spéciale au « Canada ») Saint-Jean, 10. — On nous informe de Saint-Luc que quatre chasseurs ont fait hier après-midi une bien lugubre découverte.

Ils poursuivaient ensemble un gibier quand tout à coup ils furent arrêtés à la vue d'une forme humaine dans les broussailles. Ils étaient alors dans le bois de M. Edmond Brosseau.

Comme bien on pense ils ne tardèrent pas à se renseigner mieux ; en voulant remuer ce corps, ils constatèrent que ce n'était plus qu'un squelette. Les vêtements qui le recouvraient ne sont pas beaucoup endommagés. Le défunt portait un complet noir, propre, un chapeau brun et des chaussures jaunes. On a trouvé une montre de valeur près de lui.

Personne à Saint-Luc n'a pu identifier cet homme ; et on ne peut dire s'il est mort de violence, s'il a lui-même mis fin à ses jours. Une enquête sera faite.

La Maladie de Bright Guérie Encore une Foie

LES PILULES DE DODD POUR LES ROGNS VAINQUENT DE NOUVEAU CETTE TERRIBLE MALADIE.

Aleide Tremblay fait une déclaration pour le bien des autres. Bonnes nouvelles pour ceux qui souffrent de la maladie des rognons.

Mistassini, Lac St-Jean, Qué., 8 déc. (Spécial). — Malgré que la maladie mortelle de Bright, la plus fatale des maladies des rognons, peut être guérie, par les pilules de Dodd, pour les rognons, après que tous les autres moyens aient failli, a été de nouveau prouvé par le cas de M. Aleide Tremblay, un résident bien connu de cet endroit. Dans le but de faire bénéficier de son expérience les autres personnes souffrantes, M. Tremblay a donné la déclaration suivante pour être publiée :

Je souffris de la maladie de Bright, de rhumatisme et de gravelle durant sept ans. Trois médecins me traitèrent, mais ne me soulagèrent pas. « Mon sommeil était agité et peu réconfortant. J'étais toujours fatigué et nerveux et avais les yeux cernés. »

J'entendis parler d'autres guérisons accomplies par les pilules de Dodd pour les rognons et commençai d'en prendre. A la fin d'un mois, le résultat fut que j'étais complètement guéri et j'ai joui d'une bonne santé, depuis ce temps.

La maladie de Bright est une maladie des rognons. La gravelle et le rhumatisme sont causés par les rognons malades ne pouvant filtrer les impuretés du sang. Les pilules de Dodd pour les rognons les guérissent toutes en guérissant les rognons.

ON LE TROUVE PENDU

UN SOLDAT DE ST-JEAN MET FIN A SES JOURS.

Spéciale au « Canada ») Saint-Jean, 10. — En faisant la tournée des cellules de la prison militaire aujourd'hui un officier a trouvé un soldat, qui voulant mettre fin à ses jours, s'était pendu avec une courroie d'un barreau de sa cellule.

On ne connaît pas en ville le nom de ce soldat, qui purgait en prison une sentence pour indiscipline.

UN PRETRE SE NOIE A BERSIMIS

Québec, 8. — Une dépêche reçue en ville aujourd'hui de Bersimis, annonce que le Rév. Père Bressel s'est noyé en traversant la rivière sur la glace trop mince. On ne connaît pas encore les détails de l'accident.

CINQ TUES DANS UNE COLLISION

Paris, 10. — Cinq personnes ont été tuées et huit autres blessées dans une collision sur le chemin de fer du Nord, aujourd'hui, près de Paris.

CHEZ LES HOMMES

L'estomac et les reins font surtout souffrir. Les

Pilules MORO

Sont pour eux un remède incomparable qu'ils devraient employer sans retard.

Tous les hommes qui souffrent de l'estomac et des reins auraient le plus grand intérêt à consulter les Médecins de la Compagnie Médicale Moro

Combien d'hommes digèrent mal ! Combien éprouvent après chaque repas, les symptômes pénibles des mauvaises digestions ! Combien sont obligés de se priver des aliments qu'ils préfèrent parce que ces aliments augmentent encore leurs maux. Et combien enfin ont essayé de tous les traitements connus, aussi bien ceux prescrits par les médecins que ceux recommandés par les journaux, sans en retirer aucun soulagement !

Quelle est la cause des mauvaises digestions ?

On peut la définir en deux mots : la fatigue de l'estomac, l'épuisement de tout le système. C'est parce que le système est affaibli que l'estomac se fatigue, est paresseux et digère mal. Alors, au lieu de se voir comme il devrait, par quelques contractions énergiques, l'organe inerte conserve les aliments qui le distendent, qui fermentent, qui s'aigrissent, donnant ainsi naissance à tous les symptômes des dyspepsies.

Puisque les aliments digèrent mal et ne passent pas, que l'estomac est trop faible et fatigué, il faut fortifier l'estomac.

Généralement, quand un homme souffre de l'estomac, il souffre aussi des reins ; il a les reins affaiblis et douloureux. Ces douleurs se font parfois sentir dans le dos, entre les épaules. Parfois le ventre se gonfle, se ballonne, le cœur est oppressé, la respiration est difficile, la tête congestionnée, les jambes fatiguées et comme trop faibles pour soutenir le corps. La bouche est souvent desséchée, la gorge irritée, la langue chargée ; le sommeil fait défaut, toutes sortes de maux surviennent, de la mélancolie, de la lassitude ; enfin l'on est propre à rien et l'on se trouve bien malheureux.

En effet, elle est bien triste la vie de l'homme affligé de cette façon, mais elle peut promptement être améliorée.

Le seul traitement, le remède véritablement sûr qui purifie et enrichisse le sang, comme il convient, fortifie le système comme il faut, se trouve dans les Pilules Moro.

Comme on demandait à M. Octave Cyr pourquoi il appréciait si hautement les Pilules Moro, il répondit : « Pour la meilleure raison du monde, parce qu'elles m'ont guéri et m'ont guéri alors que bien d'autres remèdes avaient échoué ». Et il continua :

CONSULTATIONS GRATUITES. — Les Médecins de la Compagnie Médicale Moro ne demandent rien pour leurs consultations et ils donnent à l'homme malade qui s'adresse à eux une opinion honnête sur son état, lui indiquant le moyen de se guérir.

Si leurs conseils sont suffisants pour guérir, ils éparpillent le coût des consultations ; si le cas demande traitement suivi, leurs prescriptions sont à la portée de toutes les bourses. Tous les hommes malades peuvent les consulter ; ceux qui ne peuvent se rendre à leurs bureaux, sont invités à leur écrire. Leurs bureaux de consultations, au No 272 rue Saint-Denis, sont ouverts tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 9 heures du soir, les mardi et samedi et 6 heures les autres jours.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de nouveautés. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c, une boîte, \$2.50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées : COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272 rue Saint-Denis, Montréal.

Le Dr Magee et sa femme

Ils veulent tous les deux la garde de leur enfant.

Toronto, 8. — Le docteur Magee, de Cornwall, dont les disputes avec sa femme causent une catastrophe il y a quelques temps, a quitté Osgoode Hall cet après-midi avec sa femme et son enfant, après une séance secrète devant le juge Middleton.

Le verdict est secret, mais on croit que la demande de M. Magee pour la possession de son enfant a été prorogée de six mois avec l'idée qu'un arrangement à l'amiable sera fait d'ici ce temps-là entre sa femme et lui.

Le cordial dysentérique du Dr Kellogg est spécialement composé pour combattre la dysenterie, le choléra moride et toutes les maladies inflammatoires résultant du change de nourriture ou d'eau qui puissent se former dans l'estomac ou les intestins. Ces maladies sont plus communes en été qu'en hiver, mais ne sont pas seulement dues aux mois de chaleur, car la relaxation des intestins peut se produire chez tout homme en tout temps. Une telle personne souffrante trouvera un soulagement immédiat en prenant du cordial. 37-1-g

UN INCENDIE FAIT quatre morts

Québec, 8. — Un incendie a fait quatre victimes aujourd'hui en brûlant la maison occupée par l'hon. M. Jones, dans la rue Champlain.

Les victimes sont Mme Jones, 35 ans ; ses trois enfants, Charles, 5 ans ; Alfred, 4 ans, et le bébé, âgé de deux mois. Il est probable que les malheureux ont été asphyxiés avant que les flammes ne les atteignent. On ignore les origines du feu qui fut découvert par des gens se trouvant au St-Lawrence Club, au-dessus des appartements de la famille Jones.

Le tarif des pâtes et du papier

Washington, 8. — La Chambre des Représentants a adopté aujourd'hui une résolution demandant au président Taft si la section du bill de réciprocité canadien qui touche aux papiers à la pâte de bois est maintenant en vigueur et quels sont les autres nations qui demandent ce même privilège.

Cette section du bill de réciprocité devint efficace alors même que le traité fut rejeté par le Canada. La résolution présentée par le député Harrison, de New-York, est secondée par le Comité des Voies et Moyens, demande une explication complète au sujet de l'exécution actuelle du tarif sur les pâtes et papiers.

trésorier. L'élus à cette fonction devra être reconnu foncièrement honnête, d'une probité qui inspirera à tous les autres une assurance complète. Cette confiance dans la justice du trésorier favorisera beaucoup le recrutement de nouveaux membres et contribuera ainsi à l'expansion, au prestige et à la puissance de l'Union.

Or, ce trésorier désiré, nous l'avons en la personne de M. Oliva St-Denis, notaire et courtier à Fall-River, Mass., zélé patriote ; M. St-Denis fait partie de sept sociétés, dont il a été soit le trésorier, soit le secrétaire. Actuellement, il est trésorier du Conseil Général, de l'Union St-J-B. d'Amérique et trésorier de la Garde Napoléon Ier. M. St-Denis se mêle à tout ce qui peut contribuer au progrès de notre nationalité, et ce qui n'est pas peu dire, sa probité est aussi grande que son dévouement patriotique. Voilà l'homme de parole, d'honneur et d'activité que nous recommandons vivement à messieurs les délégués de l'Union.

En choisissant M. St-Denis pour trésorier, messieurs les délégués élisent un des citoyens les plus estimés en vente partout. 37-1-g.



M. OCTAVE CYR

« Je n'avais pas d'appétit, je ne pouvais presque plus manger, même des plats que j'aime le mieux, parce que ma digestion ne se faisait pas ; j'étais maigre et devenais chaque jour de plus en plus faible. Des douleurs de reins venaient encore assombrir davantage ma vie et je n'avais plus de même goût au travail. On me recommandait tant d'essayer les Pilules Moro que j'y consentis sans trop de confiance cependant, plutôt par acquit de conscience, car j'avais déjà employé une foule de remèdes sans aucun succès. Cette fois il en fut autrement. Je fus étonné, au bout de quelques semaines, de me sentir plus d'appétit, de trouver plus de goût aux aliments, d'avoir les jambes plus fermes et d'être plus courageux à l'ouvrage. La raison était que sous l'effet des Pilules Moro tout mon être avait acquis des forces, la cause des maux d'estomac et des douleurs de reins s'était dissipée. Depuis, les Pilules Moro sont restées mon remède favori, je n'en manque presque jamais et c'est en en prenant quelques boîtes de temps en temps que je me maintiens en bonne santé. » — M. OCTAVE CYR, 410 rue Huntley, Montréal.

CONSULTATIONS GRATUITES. — Les Médecins de la Compagnie Médicale Moro ne demandent rien pour leurs consultations et ils donnent à l'homme malade qui s'adresse à eux une opinion honnête sur son état, lui indiquant le moyen de se guérir.

Si leurs conseils sont suffisants pour guérir, ils éparpillent le coût des consultations ; si le cas demande traitement suivi, leurs prescriptions sont à la portée de toutes les bourses. Tous les hommes malades peuvent les consulter ; ceux qui ne peuvent se rendre à leurs bureaux, sont invités à leur écrire. Leurs bureaux de consultations, au No 272 rue Saint-Denis, sont ouverts tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 9 heures du soir, les mardi et samedi et 6 heures les autres jours.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de nouveautés. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c, une boîte, \$2.50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées : COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272 rue Saint-Denis, Montréal.

Le silence de M. Bourassa

SON OEUVRE EST ACCOMPLIE.

M. Bourassa, comme dirait son allié Cahan, IS RESTLESS. Malgré ses amis qui le conjurent, au nom de la raison, de se calmer, il s'agit encore, il s'agit toujours.

Laurier a été renversé par la coalition orange-castor. C'est déjà un beau triomphe pour la sainte alliance des fanatiques et des balaiseurs, mais cela ne suffit pas à notre évergumène national. Il lui faut piétiner et vomir sur le grand Canadien.

A ses yeux, Laurier est atteint de sénilité et le voilà descendu dans les tréfonds et bas-fonds. C'est là le résumé de deux articles parus dans le "Devoir" et du récent discours de St-Hyacinthe.

Et plus notre exalté insulte Laurier, plus les castors, petits, et grands, applaudissent.

Laurier, voyez-vous, s'est relevé au lendemain de sa défaite. Il a repris son siège au Parlement, — au Parlement où il est, d'embelle la figure la plus importante. — Et de son siège, il a pu dire au pays, avec la sérénité et l'éloquence qui le caractérisent, la vérité, TOUTE LA VERITE sur les causes de sa défaite.

D'un mot, il a stigmatisé la coalition hybride qui l'a renversé. D'un geste, il a flétri ces appels aux passions mauvaises dont les Sproule, les Hughes, les Monk, les Pelletier et les Bourassa ont si largement fait usage pour égarer l'opinion.

Et de partout, ont afflué des sympathies vers ce vieillard qui, depuis quinze ans, a donné au pays une orientation si intelligente, si progressive. L'on peut dire que la renaissance du parti libéral date du lendemain de la défaite. Tous les esprits éclairés comprennent qu'avec Sir Wilfrid Laurier à la tête de l'Opposition, la revanche ne saurait tarder.

La brillante bataille parlementaire livrée en ces dernières semaines, par la députation libérale, l'entraîne des clubs libéraux à réformer leurs rangs, les déceptions, les humiliations qu'a fait naître le nouveau régime, voilà des gages certains de la victoire prochaine.

Et c'est tout cela qui entourage M. Bourassa et son école de haineux.

Une réaction salutaire se fait déjà sentir contre le castorisme dont M. Bourassa est l'apôtre. La province de Québec, facilement impressionnable, sait maintenant ce que valent les promesses de ce visionnaire dangereux. Elle sait qu'elle ruine, dans le domaine politique, national et religieux, M. Bourassa et les castors laissent derrière eux.

La défaite libérale, disait-on, devait sauver l'autonomie du Canada. Comme Saturne, Laurier avec sa marine, allait dévorer nos enfants!

Or, la loi de Laurier n'est pas rappelée et M. Haasen se rendra bientôt à Londres pour consulter l'Amirauté. Il reviendra au pays et nous dira que l'Amirauté demande de l'argent et des Dreadnoughts — précisément ce que Laurier refusait de donner. Et les Borden, les Foster, les Hughes et les Cahan applaudiront et donneront argent et Dreadnoughts.

Avec Laurier, nos droits étaient méconnus, ignorés, au dire des castors.

Et pourtant, c'est sous le nouveau régime que le nombre des ministres canadiens-français est réduit.

C'est depuis le 21 septembre que la présidence du Transcontinental a été enlevée à la province de Québec.

C'est depuis l'entrée de Robespierre Pelletier dans l'armée fédérale que des centaines d'employés canadiens-français sont décépités.

Laurier et Aylesworth avaient tué dans l'ouf l'agitation contre le "Ne Temere" en se retranchant derrière le principe si équitable de la souveraineté des provinces en ce qui a trait à la célébration du mariage. Voici qu'à l'ouverture de la session, pour célébrer la victoire orange-castor, M. Lancaster présente une loi décrétant l'invalidité du "Ne Temere."

Sam Hughes, qui, à une récente session, éclairait que les religieux "WERE GOOD ONLY FOR BREEDING PURPOSES," est nommé ministre de la Milice et de la Défense.

Le Dr Sproule, ancien grand-maître de l'Ordre Orangiste, qui tout récemment encore dénonçait le Congrès Eucharistique, est nommé président de la Chambre.

Dans l'Ontario, nos écoles bilingues sont d'ores et déjà sacrifiées. M. Foy, procureur général, ne nous l'envoie pas dire, et malgré la noble et loyale attitude de M. Rowell et de ses amis, les Canadiens-français de la province d'Ontario boiront la coupe d'amertume jusqu'à la lie.

Et à Rome, quelle influence avons-nous depuis le 21 septembre?

Le consistoire tenu ces jours derniers n'est pas de nature à relever le crédit de la minorité française et catholique du Canada.

L'Eglise de Québec a pourtant produit des hommes aussi éminents par la science et la vertu que les nouveaux cardinaux américains.

Mais la haine des castors est aveugle. Il fallait renverser Laurier — parce que Laurier dominait notre génération de toute la hauteur de sa taille.

Il fallait renverser Laurier — parce que Laurier, par sa culture, intellectuelle, par sa dignité de vie, par son prestige au Canada et à l'étranger, gênait tous ces envieux et ces jaloux.

Nos concitoyens anglais qui ont pour eux le nombre et la fortune, soutiennent et encouragent ceux des leurs qui arrivent au premier rang. Nous, qui sommes de la minorité et qui n'avons pas au même degré les avantages de la fortune, nous nous acharnons à démolir ceux qui font à notre race l'amorce d'un peu de gloire.

De l'Atlantique au Pacifique, pas un Acadien, pas un Canadien-français qui n'ait senti un peu d'orgueil à la pensée qu'un fils de la race conquise occupait avec honneur le poste de Premier Ministre du Canada. Les banques, les assurances, les chemins de fer, le haut commerce, tout cela est un peu beaucoup le domaine quasi exclusif de la majorité anglaise.

Nous avions Laurier... et grâce à son génie politique, le pays traversait une période de prospérité inouïe. Et nous avions la grande satisfaction de pouvoir dire aux rois de la finance et de l'industrie: "Laurier n'est pas étranger à la prospérité dont vous vous glorifiez. Il en est même le facteur principal."

Mais, nous le répétons, le prestige de Laurier gênait nos envieux. De là la coalition orange-castor.

Le grand Canadien a été renversé et les castors bénissent le Ciel de ce glorieux événement. La barre d'un Bourassa vaut bien un Premier Ministre tel que Laurier!

Sam Hughes blasphémateur

LE COLLEGE DE MM. MONK, PELLETIER ET NANTEL EST LE PIRE INSULTEUR DE LA RELIGION CATHOLIQUE, DONT IL RIDICULISE LES DOGMES ET DIFFAME LES MINISTRES.

Quelques échantillons des insultes du ministre de la milice.

Les dénominations du fanatique Sam Hughes, que nous avons faites hier, dénominations tirées d'articles écrits par le ministre de la Milice lui-même, et publiés dans son journal, le nanasabond "Victoria Warder", de Lindsay, Ont., ont causé une sensation facile à comprendre, au lendemain du jour où ce fanatique d'entre les fanatiques, cet insulteur du clergé et ce blasphémateur de la religion catholique, venait de s'attirer les applaudissements des biens de Québec, réunis pour fêter, samedi soir dernier, cet autre bistrion de la politique qui s'appelait autrefois Thomas Pelletier et qui est aujourd'hui connu comme l'hon. Louis-Philippe Pelletier, ministre des Postes dans le cabinet Borden.

Les bleus et les nationalistes qui ont applaudi Sam Hughes auraient dû savoir que ce bêteleur dangereux est parmi ceux que notre religion et notre nationalité comptent de pires ennemis.

Le "Canada" n'avait levé qu'un coin du voile des ignominies dont le ministre de la Milice s'est rendu coupable envers la religion catholique, la nationalité canadienne-française et la province de Québec. Mais comme nous ne voulons pas demeurer en reste de compte avec M. Sam Hughes, nous continuons aujourd'hui à rappeler aux convives du banquet Pelletier, les incongruités de toutes sortes de l'homme qu'ils applaudissent l'autre soir à Québec. Si, après cela, ils ne sentent pas le rouge leur envahir le visage, ils seront mûrs pour remplacer les honnêtes pères de famille que M. Pelletier, Louis-Philippe, destitue depuis que M. Bourassa l'a fait nommer ministre.

Sous le titre de "We are Anxious to Please," le colonel Hughes écrivait et publiait ce qui suit, dans son journal, le "Victoria Warder", le 11 octobre 1889. Les mots en lettres capitales sont du "Warder", nous en avons respecté soigneusement la typographie:

"For years we have been trying to please the Romish church; but it seems to go. Her defects in politics,

her overbearance, her determination to keep her people in a solid phalanx, owning allegiance not to Canada or Great Britain, but to a dotting old fellow away on the banks of the Tiber in Italy; HER TRAINING OF MEN AND WOMEN, CREATIONS MADE AFTER GOD'S IMAGE, TO ENSLAVE THEIR WILL AND BODIES AND BECOME TOOLS OF PRIESTS; all these have been pointed out. And yet we have not pleased the priests.

"Now we will try another plan. EVERY PRIEST IS DIRECTLY INSPIRED BY SOME ONE, BE IT FROM ABOVE OR BELOW; AND EVERY CITIZEN'S DUTY IS TO GO TO THAT MASS OF FAT, and find out from the oracle how he should think and act. No one has any right to a mind of his own, but all should go to the priest. They alone should run the town, the county, the province, the nation. Any one running foul of their views, i.e., anyone daring to think for himself, should be 'set on.'

"Therefore, we suggest that a BOX-STALL be placed in some convenient part of the town where one of the 'divinely inspired' should be in attendance DURING CONVENTION HOURS, TO BE CONSULTED BY MEN. THE WOMEN COULD GO AS USUAL TO THE MORE RETIRED PLACE OF OBTAINING COUNSEL AND DIRECTION.

"Thus we could save the expenses of the town council, the board of education, the county council the provincial and Dominion parliaments. The priests could run the whole show, and save people the bother of thinking.

"Or how would it do for priests to mind their own business, and let the people do their thinking?"

(Traduction.)

"Depuis des années, nous avons essayé de nous rendre agréables à l'Eglise catholique romaine, mais ça ne marche pas. Ses défauts en politique, son arrogance, sa détermination de tenir son monde en une phalange solide, ne devant pas alléger au Canada ou à la Grande-Bretagne, mais à un vieux radoteur des rives du Tibre, en Italie; l'ENTRAÎNEMENT DES HOMMES ET DES FEMMES, créations créées à l'image de Dieu, POUR ASSERVISSEUR LEURS VOLONTÉS ET LEURS CORPS ET DEVENIR LES OUTILS DES PRETRES; nous avons parlé de tout cela. Et cependant nous n'avons pu nous rendre agréables aux pretres.

"Maintenant, nous allons essayer autre chose. TOUT PRETRE REÇOIT DIRECTEMENT L'INSPIRA-

TION D'EN HAUT OU D'EN BAS; ET IL EST DU DEVOIR DE CET CITIZEN DE S'ADRESSER A CET AMAS DE GRAISSE, et d'appréhender de l'oracle comment il devrait penser et agir. Personne n'a le droit d'avoir une opinion personnelle mais tous doivent s'inspirer de celle du prêtre. Eux seuls devraient gouverner la ville, le comté, la province et la nation, et quiconque diffère d'opinion avec eux, ou ose penser par lui-même doit être pris à partie.

"C'est pourquoi, nous suggérons qu'un COMPARTIMENT D'ECURIE, (BOX-STALL) soit installé dans un endroit convenable de la ville, où les 'divinement inspirés' recevraient DURANT LES HEURES CONVENABLES, LES CONSULTATIONS DES HOMMES, LES FEMMES POURRAIENT, COMME D'HABITUDE, DANS LES ENDOITS LES PLUS RETIRES, OBTENIR DES CONSEILS ET UNE DIRECTION.

"En faisant ceci, nous nous épargnerions les dépenses de conseils municipaux, de bureaux d'éducation, de conseils de comtés, de parlements provinciaux et du Dominion. Les pretres pourraient mener toute la boutique et enlever au peuple le trouble de penser.

"Où la chose pourrait s'arranger autrement, pourquoi les pretres ne se mettraient-ils pas de leurs affaires, et ne laisseraient-ils pas le peuple penser par lui-même?"

A-t-on jamais lu blasphème plus diaboliquement méchant, et plus odieuse diffamation?

M. Bourassa, qui connaît bien, pour l'avoir employé souvent, le vieux cliché de "style de portefaix", est-il content du vocabulaire de son nouvel allié, et M. Héroux ne trouve-t-il pas qu'à l'instar du précédent qu'il a lui-même établi avec le "Toronto News", il devrait envoyer ses félicitations à l'éditeur du "Victoria Warder"?

Et les convives du banquet Pelletier n'ont-ils pas dans le fond de leur cœur une voix qu'ils cherchent à étouffer, mais qui leur crie: JUDAS!

Hier et aujourd'hui, nous avons exposé la haine de M. Sam Hughes, pour la religion et le clergé catholique. Demain, pour faire diversion, nous publierons ce que ce même M. Hughes, ministre de la milice, a écrit et publié contre la race canadienne-française, contre la France et contre la province de Québec.

Montréal reçoit royalement ses hôtes royaux

LEURS ALTESSES LE DUC ET LA DUCHESSE DE CONNAUGHT SONT L'OBJET DE BELLES DEMONSTRATIONS HIER APRES-MIDI ET HIER SOIR.

Le maire et les échevins se portent au devant du gouverneur-général et de son illustre femme. — Réception officielle à l'hôtel de ville.

McGILL CONFERE LE TITRE DE DOCTEUR ET DE DOCTRESSE AU DUC ET A LA DUCHESSE.

Hier soir, des milliers et des milliers de citoyens sont présentés à Leurs Altesses Royales.

L'ARRIVEE DE LEURS ALTESSES

Leurs Altesses Royales, le duc et la duchesse de Connaught, accompagnés de la Princesse Patricia et du Major Murray, sont arrivés à Montréal, hier après-midi. Le train spécial qui portait les visiteurs royaux est entré à la gare Windsor, à trois heures. Le parti officiel se composait de S. A. R. le duc de Connaught et de la princesse Patricia.

De Miles Pelly, dame d'honneur de la duchesse; Adam, dame d'honneur de la princesse Patricia; du major M. D. Murray, écuyer et contrôleur du duc de Connaught; du lieutenant-colonel Lowther, secrétaire-militaire du capitaine T. H. Rivers-Bulkeley, écuyer et contrôleur de la ville; du lieutenant H. Bullock, capitaine Talbot et de M. Arthur Sladen, secrétaire privé.

Le train spécial se composait de cinq wagons; les wagons privés Cornwall et York, un wagon pour la suite et deux wagons de bagages. Le train s'est arrêté une quinzaine de minutes à Lachine à la demande du duc qui voulait y saluer quelques-uns de ses amis. Le lunch a été servi à bord du train.

Son Honneur le maire Guérin et les membres du comité de réception attendaient les distingués visiteurs à la gare.

Une garde d'honneur composée de cent vingt-cinq soldats des Royal Victoria Rifles, sous le commandement du capitaine Winans et des lieutenants J. H. Edgar et F. W. Ward avec le corps des clairons et de la fanfare du régiment a présenté les armes au gouverneur, lorsqu'il est descendu du wagon. La fanfare a joué l'hymne national.

En dehors de la gare étaient alignés seize membres des Royal Canadian Dragoons, de l'école militaire de St-Jean, N.B. Ils ont escorté le duc de Connaught de la gare à l'hôtel de ville.

Leurs Altesses sont montées en automobiles et se sont rendues à l'hôtel de ville en passant par les rues Dorchester, Côte du Beaver-Hill, St-Jacques, St-Laurent et Notre-Dame.

LA RECEPTION OFFICIELLE.

La réception officielle offerte par la municipalité à l'hôtel de ville, par les autorités municipales de la ville de Montréal, a été superbe, et elle s'est passée sans aucun incident, le cérémonial ayant été suivi au pied de la lettre.

A 3 heures 25 exactement, le duc descendait d'auto, à l'entrée principale de l'hôtel de ville, rue Notre-Dame, accompagnée de la duchesse et de la princesse Patricia, nouvellement arrivées au Canada.

À la porte, le maire Guérin attendait notre nouveau gouverneur-général, en tenue de gala, entouré des échevins et des commissaires. Une rangée de vétérans se tenait de chaque côté du vestibule et sur l'escalier, conduisant aux appartements du maire.

Le duc était accompagné de son état-major et suivi de quelques personnes, faisant partie de la maison Royale à laquelle titre que ce soit. Il fit d'abord sa visite officielle au premier magistrat de la ville, le lieutenant H. Bullock, pendant que la fanfare des vétérans jouait les airs nationaux et vers 4 heures moins vingt il rentrait dans la salle du Conseil, où la réception avait lieu, en passant par les Bureaux du greffier.

Leurs Altesses Royales prirent alors place sur le trône et la cérémonie commença. A ce moment, la salle du Conseil était absolument bondée de monde et l'on y remarquait les dignitaires municipaux, les hauts employés de la ville accompagnés de leurs dames; c'est-à-dire, que les toilettes rivalisaient de beauté et que le spectacle était réellement magnifique.

Monsieur l'archevêque de Montréal et le chanoine Dault étaient au premier rang. Quant aux galeries, réservées au public, elles étaient littéralement remplies.

Le maire Guérin s'avance au pied du trône et après avoir fait les salutations d'usage, aux hôtes royaux, lut en anglais d'une voix forte, en accentuant plus particulièrement les passages principaux, l'adresse de la ville dont nous donnons ci-dessous le texte officiel français.

FIELD-MARSHAL, SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE ARTHUR WILLIAM PATRICK ALBERT, DUC DE CONNAUGHT ET DE STRATHMARE, COMTE DE SUSSEX, (DANS LA PAIRIE DU ROYAUME-UNI), PRINCE DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE, DUC DE SAXE, PRINCE DE SAXE-COBURG ET GOTHA, K.G., K.T., K.P., P.C., G.M.B., G.C.S., L., G.C.M.G., G.C.I.E., G.C.V.O., A.D.C., PERSONNEL DE SA MA-

JESTE LE ROI, GOUVERNEUR GENERAL ET COMMANDANT EN-CHIEF DU DOMINION DU CANADA.

Pendant que les gloires du couronnement de notre nouveau et bien-aimé roi projettent encore leur rayonnement sur toutes les parties de l'Empire, le Canada, la fille chérie de la mère-patrie, se lève pour recevoir de ses mains puissantes la plus insignifiante et la plus sacrée des couronnes, celle d'un membre de la famille royale, qui vient vivre au milieu de nous en qualité de représentant de Notre Roi.

L'accueil que nous offrons à votre Altesse Royale à toute la grandeur des horizons de notre pays, de l'étendue de notre territoire. Dans les riches campagnes du Canada, au sein de ses villes florissantes, théâtre d'une activité commerciale incessante, dans les vastes plaines dont les granges regorgent des produits merveilleux de nos champs, dans les profondeurs de notre sol où nos mineurs recueillent des moissons d'or, des milliers d'hommes et de femmes robustes, le cœur joyeux et le sourire sur les lèvres, souhaitent la bienvenue à votre Altesse.

La Ville de Montréal est heureuse de vous accueillir comme un fils revenant au foyer, car les échos de son Mont Royal ont répété autrefois les échos joyeux de votre jeune voix, ses rues ont porté l'empreinte de vos pas, ses foires vous ont donné l'hospitalité. Il sont nombreux ceux qui se souviennent du jeune prince, qui a vécu au milieu de nous d'une vie simple et modeste, dans la joie et le bonheur, et qui savait si bien gagner les cours par une conduite et des manières aussi nobles que charmantes.

Nous sommes heureux de vous revoir chargé des honneurs que des années de travail et de services signalés rendus à l'Empire, vous ont mérités. Nous saluons aussi en vous, avec émotion, le frère de notre défunt et bien-aimé roi, dont le nom est vénéré par notre peuple.

Aussi loyale et aussi ardente que notre amour pour notre pays est notre bienvenue au digne représentant de Notre Roi, notre Gouverneur-général, ainsi qu'à Son Altesse Royale, votre noble et gracieuse épouse.

Puisse votre séjour au milieu de nous vous être agréable. Que le bonheur et la santé soient votre partage. L'affection et la loyauté de vo-

Les élections d'Ontario

LE BON COMBAT DES LIBERAUX. — LES ECOLES BILINGUES

Personne ne s'attendait à ce que les libéraux d'Ontario, si complètement battus le 21 septembre, et qui, en 1908, n'avaient élu que 18 députés sur 106, allaient mettre en danger le gouvernement Whitney.

Mais le gouvernement Whitney, qui avait avancé les élections de deux ans pour profiter de l'élan donné le 21 septembre, et qui comptait gagner la bataille "dans un fauteuil" comme on dit aux courses, s'est trouvé avoir sur les bras une lutte vigoureuse, et a dû faire usage de toutes ses ressources pour conserver son terrain.

Et malgré l'influence de deux gouvernements, malgré l'influence des marchands de liqueurs, qui redoutaient les succès du parti libéral, malgré les efforts de Sir James Whitney, qui a donné de sa personne d'un bout à l'autre de la province, la vaillante phalange libérale a réussi à faire reculer la vague conservatrice et à gagner plusieurs sièges sur ses adversaires.

Evidemment, ce n'est pas une victoire, même morale, et nous comprenons que les conservateurs, malgré leurs pertes, soient dans l'allégresse. Et s'ils se réjouissent tant, c'est qu'ils ont eu peur.

Mais cette défaite libérale est de celles qui conduisent à la victoire. C'est à force de se battre que les libéraux d'Ontario retrouveront leurs succès d'autrefois; et le seul fait que pris à l'improvise, dans le désarroi de l'écrasante déroute du 21 septem-

bre, non seulement ils ont conservé leur terrain, mais en ont gagné sur leurs adversaires, suffit à démontrer que la victoire n'est pas impossible. Que nos amis d'Ontario prennent donc leur courage à deux mains; qu'ils continuent leur réorganisation, qu'ils persévèrent dans leur campagne d'éducation populaire et un jour prochain, le peuple sera de nouveau avec eux.

Nous ne pouvons terminer ces commentaires sur l'élection de lundi, sans exprimer notre grave inquiétude du résultat que le succès du parti conservateur peut avoir sur les écoles bilingues, auxquelles les écoles attachées à bon droit nos compatriotes d'Ontario.

Que les journaux conservateurs de notre province acclament avec joie le maintien au pouvoir de Sir James Whitney, c'est dans l'ordre; pour eux, la cause de notre langue n'est intéressante que lorsqu'il s'agit d'attaquer les libéraux.

Nous allons les voir sans doute, déclarer maintenant qu'ils "accepteront le verdict de la majorité" comme pour la marine.

Mais, pour nous, ce que nous regrettons le plus dans la victoire de Sir James Whitney, c'est la perspective inquiétante de voir abolir dans la province d'Ontario les écoles bilingues que nos compatriotes devaient — le "News" l'a avoué candide — aux gouvernements libéraux d'autrefois.

L'hon. M. Bernier et la métropole

M. LE COMMISSAIRE DES CHEMINS DE FER, COMME SON COLLEGE, M. LE JUGE MABEE, SE PLAINT DE L'APATHIE DES CITOYENS DE MONTREAL SUR CERTAINES QUESTIONS COMME CELLE DU TELEPHONE ET AUTRES.

L'hon. M. Edras Bernier, membre de la commission des chemins de fer, était de passage lundi après-midi, à Montréal, en route pour Ottawa. Dans une entrevue qu'il a donnée au reporter du "Canada", l'hon. M. Bernier a déclaré ce qui suit:

"S'il fallait nous en tenir aux rapports des journaux, il nous faudrait accorder des concessions extraordinaires à certaines compagnies de chemins de fer ou de navigation. C'est effrayant comme on nous fait parler, quand nous ne disons rien. Puis continuant, M. Bernier nous dit ce qu'il pense de nos concitoyens."

— Dans nos petits villages de Québec et d'Ontario, nous avons des représentants responsables, des avocats consciencieux; dans les grandes villes, il nous faut faire face à des avocats retors, qui n'ont rien de plus pressé que d'embrouiller les faits. Il nous faut nous "fâcher". Et nous nous fâchons. A Montréal, la cité, comme vous dites ici, a des causes extrêmement importantes à présenter: Téléphone Bell, surélévation de la voie du Grand Tronc, etc. Nous nous présentons en cour et voilà que les avocats nous déclarent qu'ils ne

sont pas prêts à procéder, alors que toutes ces questions sont devant le public depuis des années!

— On nous assure qu'une foule de marchands se plaignent du taux élevé d'abonnement à la compagnie de téléphone. Comment se fait-il que ces marchands ne se présentent pas devant nous?

— Il va sous falloir faire une loi, t nous la ferons, puisque aucun homme d'affaires n'a le courage de nous exposer ce qu'il désire.

L'hon. M. Bernier, parlant du chemin de fer élevé, projeté par la compagnie du Grand Tronc, entre la gare Bonaventure et les stations des faubourgs, dit qu'il est regrettable que, sur cette question, comme sur plusieurs autres, le conseil de ville et le bureau de contrôle ne puissent pas s'entendre.

Le juge Mabée, le président de la commission des chemins de fer, a déclaré que, puisque la ville de Montréal ne peut régler les questions qui l'intéressent directement, il lui faut aller avec l'appui de ses collègues, créer les règlements qu'on ne semble pas vouloir adopter de bonne volonté.

tre peuple seront pour vos Altesses une cuirasse, un bouclier contre tous les ennemis qui pourraient troubler votre bonheur.

Puisse le règne de votre vice-royauté apporter une prospérité toujours plus grande à la nation canadienne, ainsi qu'à notre ville de Montréal, si heureuse et si fière de vous offrir son allégeance à l'ombre des plus radieux du drapeau de l'Empire.

Après la lecture de cette adresse, et la présentation à Leurs Altesses Royales, la Duchesse de Connaught, et la Princesse Patricia de superbes gerbes de roses rouges, le duc se leva de son siège et lut la réponse suivante, en français, avec l'accent d'un véritable Parisien, connaissant à fond toute la valeur des mots de la langue et la force des expressions, sur lesquelles il appuyait sans oublier une nuance:

Monsieur le Maire, Messieurs, Je vous remercie cordialement d'avoir bien voulu saluer ma première visite à Montréal par une adresse si gracieuse.

Vous faites allusion au séjour agréable que j'ai fait dans votre ville, il y a déjà plusieurs années; je vous assure que j'ai gardé un bien doux et très vif souvenir du temps que j'ai passé au milieu de vous et qu'il me tarde de retrouver mes anciennes connaissances.

J'ai quelque peine, à reconnaître l'ancienne physionomie de votre charmante ville, tant la main bienfaisante du progrès l'a modifiée, agrandie et développée dans toutes les directions, au nord, au sud, à l'ouest et à l'est, jusque dans la campagne où nos soldats se livraient autrefois à leurs exercices militaires.

Un événement tout récent a prouvé que la richesse et la générosité ont marché de pair avec l'accroissement de la cité, et vous avez le droit d'être fiers de la réponse que Montréal a faite à l'appel du comité de souscription de l'Université McGill.

Messieurs, je suis heureux de pouvoir par votre intermédiaire, remercier les citoyens de Montréal de l'accueil si chaleureux qu'ils m'ont fait aujourd'hui. Je vous souhaite tout le bonheur possible ainsi qu'à votre belle cité, et j'espère que, grâce à la bénédiction de la Divine Providence, vous continuerez à jouir de la prospérité dont elle vous a favorisés jusqu'à présent.

de mer anglais présentèrent ensuite une adresse au Duc, ainsi que ceux qui prirent part à la répression féni-

La seconde adresse lue par M. F. Hamilton, une gracieuse fillette présente à la Princesse Patricia un bouquet de roses blanches, alors que le Duc se levait pour répondre aux bons souhaits des Vétérans, cette fois, en anglais et de la façon suivante:

Messieurs, Veuillez accepter mes meilleurs souhaits ainsi que ceux de la Duchesse, pour l'adresse de bienvenue que vous venez de nous lire.

C'est toujours un plaisir pour moi de voir les Vétérans des armées de Sa Majesté et je suis heureux de constater qu'il existe ici, au Canada, tant d'associations de ce genre, qui resserrent et maintiennent les nobles traditions de l'armée.

Les nombreux médailles qui décorent les poitrines des membres de ces sociétés, témoignent modestement, mais éloquentement des services rendus à l'Empire.

Mes souhaits à votre égard, sont, que, ces services soient bien récompensés non seulement par un respect bien mérité des personnes avec lesquelles vous vivez, mais aussi par une longue vie, pleine de santé et couronnée de tous les succès qu'on peut attendre de votre grand et prospère pays.

Leurs Altesses descendirent alors du trône et examinèrent pendant un moment, la superbe adresse de la ville, enfermée dans un coffret d'un travail fort artistique, puis elles se retirèrent pour se rendre à l'Université McGill, où l'hon. Bernier devait présenter au Duc le titre de docteur en droit.

A 5 heures, il ne restait plus personne à l'hôtel de ville, et cette superbe démonstration était déjà du passé.

LE SERVICE D'ORDRE.

Le service de police était au Windor sous le commandement de l'inspecteur MacMahon; il avait sous ses ordres les capitaines Ripoll, Pénell et Eggar, et 95 hommes de police; sur les parcours 30 hommes maintenaient l'ordre. A l'hôtel de ville, le chef Campau lui-même avait pris le commandement du service d'ordre; il avait sous ses ordres immédiats l'inspecteur Grandchamp, les capitaines Bourgeois, Bélanger, Landriault, Brophy, Gagnon et une force de 35 hommes. Au collège Victoria, l'inspecteur MacMahon était chargé du service d'ordre, ayant 20 hommes de police.

(A suivre à la page 7)

Une inscription

Nous lisons, dans le compte rendu de l'"Evénement" du banquet conservateur de Québec, l'entrefilet suivant:

"Au fond de la salle principale, une inscription avec bordure de lumières électriques VERITES intermittentes, signalant une enveloppe avec timbre au coin, et sur laquelle on lisait en belles lettres "scriptes":

HON. L. P. PELLETIER
POSTMASTER-GENERAL, (sic)
QUEBEC,
P. Q.

L'"Evénement" trouve cela merveilleux! Des lumières VERITES et "Postmaster General!"

Allons, M. Héroux! protestez au nom de la langue française!